



RAPPORT

Consultations Plan d'Actions NExT 2

Mission « Démocratie Universitaire »

Rapporteur,
Arnauld Leclerc

[04/10/2020]

www.univ-nantes.fr



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
PRÉFACE	3
PLAN D'ACTIONS NEXT 2 - VERSION 0 EN DISCUSSION	5
COMPTE-RENDU - CONFERENCE DES DIRECTEURS DE COMPOSANTES	14
COMPTE-RENDU - CONSEIL UNIVERSITAIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES	19
COMPTE-RENDU - CONSEIL TECHNIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT.....	25
COMPTE-RENDU - CONFERENCE DES DIRECTEURS DE LABORATOIRES DE RECHERCHE	33
COMPTE-RENDU - COMMISSION FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE.....	42
COMPTE-RENDU - CONSEIL D'ADMINISTRATION	50
COMPTE-RENDU - COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL.....	60
COMPTE-RENDU - COMMISSION RECHERCHE	69
LISTE DES AMENDEMENTS DEPOSES	79
PLAN D'ACTIONS NEXT 2 - VERSION AMENDEE	90
POINTS DE VIGILANCE - NANTES UNIVERSITE.....	105

PRÉFACE

Chèr(e)s collègues,

Début juillet 2020, le paysage universitaire de Nantes fut profondément renouvelé à la fois par l'élection d'une nouvelle présidente de l'Université, d'un nouveau directeur de l'École Centrale et par la désignation d'un nouveau directeur général du CHU. Dès le début juillet, des discussions constructives furent menées entre les partenaires de l'I-Site NExT pour évaluer l'aptitude à mener à bien ce projet après sa suspension. L'idée retenue par les partenaires fut d'écrire un plan d'actions schématique - volontairement non finalisé - de manière à permettre aux communautés de s'exprimer. Dès le 1^{er} juillet, la nouvelle présidente de l'Université de Nantes - Carine Bernault - a saisi la mission « Démocratie Universitaire » pour proposer des modalités de débat et de participation au projet plus global de construction d'une nouvelle université à Nantes incluant les écoles, un institut de recherche, le CHU et l'Université. Cette réflexion devait tenir compte d'un impératif : l'État exigeait l'adoption d'un plan d'actions NExT 2 pour le 16 octobre afin que les partenaires réitèrent publiquement leur engagement de 2016 dont celui de construire un nouvel établissement en commun.

La Mission « Démocratie Universitaire » proposa donc de scinder le débat collectif en deux temps :

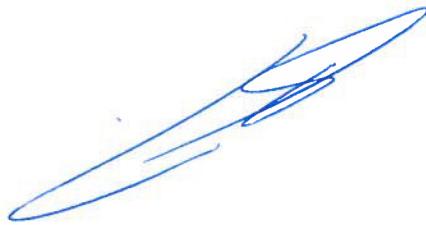
- Le premier temps serait dédié au Plan d'actions NExT 2 c'est-à-dire d'abord et avant tout à la recherche de moyens financiers pour engager la construction de Nantes Université. A ce stade, l'enjeu premier était de permettre au conseil d'administration de l'Université d'opérer un choix éclairé en s'appuyant sur un large éventail de visions, d'arguments et de contre-arguments de l'ensemble des instances élues de l'Université et des responsables de composantes comme des laboratoires de recherche.
- Le second temps sera engagé après le vote du 16 octobre par le conseil d'administration. Il s'agira d'organiser une discussion collective au sein de l'Université de Nantes sur le projet global de constitution de Nantes Université à travers l'examen des statuts revisités de celle-ci. Ici, la discussion collective aura lieu entre novembre et janvier avec l'ensemble de la communauté universitaire.

Le présent document rassemble les éléments de la première phase. En moins de 12 jours, toutes les instances élues à l'échelle de l'Université, la conférence des directeurs de composantes comme celle des directeurs de laboratoires de recherche furent réunies. Plus de 210 responsables de l'Université de Nantes ont participé à ces réunions pour s'exprimer sur ce plan d'actions NExT 2, proposer des amendements et ainsi enrichir le texte initial ou encore mettre en garde et souligner des « points de vigilance » pour l'avenir. Il faut ici saluer l'engagement de l'ensemble de ces responsables et la qualité de leurs contributions pour améliorer ce texte initial en « version zéro » alors même que tous étaient confrontés à une rentrée universitaire marquée par la pandémie de la COVID-19. Il n'est jamais simple de devoir affronter l'avenir au moment même où le présent se révèle si pesant. Ce constat vaut pour l'équipe présidentielle qui a dû gérer les deux exercices de front en acceptant pleinement le jeu délicat d'un dialogue ouvert sous contraintes.

Ce rapport de la Mission « Démocratie Universitaire » intègre un compte rendu de chacune des réunions ainsi que la liste des amendements reçus, la liste des points de vigilance soulignés par les uns et les autres et le texte initial avec ses amendements en marge. Le rapporteur souhaite remercier très vivement Manon Damestoy qui a accepté - en marge de ses recherches doctorales - de condenser les enregistrements et notes manuscrites des uns et des autres dans des délais extrêmement contraints. Sans elle, l'exercice n'aurait pu pleinement aboutir.

L'équipe présidentielle a présenté ces matériaux aux partenaires de l'I-Site NExT afin de construire, avec eux, une version plus finalisée qui sera soumise au vote du conseil d'administration le 16 octobre prochain. Une grande partie des amendements proposés s'y retrouve attestant ainsi de l'utilité de ce premier processus de participation et d'enrichissement de ce premier acte.

Au cours de cette première phase de consultations, nombreux d'interrogations, de demandes d'informations, de précisions, de doutes ont été exprimés quant au devenir de l'Université de Nantes. Ces questionnements légitimes confortent la nécessité d'une délibération plus globale après cette première ébauche.



Arnauld Leclerc
Mission « Démocratie Universitaire » de l'Université de Nantes



UNIVERSITÉ DE NANTES

PLAN D'ACTIONS NEXT 2

VERSION 0 EN DISCUSSION

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

Plan d'actions NExT 2

1. Le projet nantais

L'université de Nantes, Centrale Nantes, le CHU de Nantes et l'Inserm partagent une double conviction :

- Volonté de créer un nouveau modèle d'université pour unir les forces académiques tout en préservant les spécificités de chacun. Buts poursuivis :
 - Construire une stratégie commune de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le territoire, déterminer des objectifs partagés et la manière dont chacun, dans son domaine, contribue à leur réalisation de façon solidaire ;
 - Valoriser leurs atouts de manière cohérente, concertée et complémentaire ;
 - Ainsi, répondre aux enjeux de développement du territoire par la formation, la recherche et l'innovation mais aussi contribuer à la transformation de ce territoire en rapprochant l'enseignement supérieur et la recherche, le CHU et les industriels.
- Nécessité de réinventer le fonctionnement de l'université en créant des pôles regroupant composantes et unités de recherche de l'université
 - Permet une répartition des compétences différentes, un fonctionnement qui repose sur la confiance et le contrôle *a posteriori* ;
 - Les pôles seront impliqués dans la définition de la stratégie commune de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
 - Ils disposeront d'une liberté de pilotage et de gestion qui leur permettra de prendre les décisions les plus pertinentes.

Pour accélérer la réalisation de cette ambition, ces quatre membres fondateurs ont construit le projet NExT autour des deux axes d'excellence, la « santé du futur » et « l'industrie du futur », avec le soutien du CNRS.

- Label i-site obtenu en 2017 = reconnaissance de la qualité de ce projet. Buts poursuivis :
 - Faire émerger et rayonner un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial à Nantes en s'appuyant sur l'écosystème local ;
 - Renforcer les axes d'excellence de la recherche nantaise et développer de nouvelles thématiques en attirant de nouveaux chercheurs et en favorisant la formation par et pour la recherche, au bénéfice de l'intérêt général.
- INRAE, Oniris et l'institut de Cancérologie de l'ouest sont des partenaires de ce projet, le CNRS ayant la qualité de partenaire spécifique ;
- Aujourd'hui, l'école des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire, l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes et l'institut de recherche technologique Jules Verne souhaitent participer à la création de cet établissement
 - Démontre l'attractivité du projet et conforte son intérêt pour le territoire.
- Seul label d'excellence à l'ouest d'une ligne Bordeaux-Lille, NExT bénéficie en outre d'un fort soutien de la région et la métropole.

Il s'agit donc bien de créer une « dynamique d'évolution et de transformation du système de l'ESR »¹ sur le site nantais.

Cette nouvelle université, Nantes Université, s'appuie sur un projet académique qui porte les enjeux attachés à la « santé du futur » et à « l'industrie du futur ». Ce projet prend un sens tout particulier

¹ Extrait de la convention du 23 juin 2014 entre l'État et l'ANR second programme d'investissement d'avenir (action IDEX/I-SITE).

au regard de la crise sanitaire et environnementale que nous traversons, cela nous conduit à renforcer notre ambition autour de trois axes :

- Incrire l'i-site dans les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU² et le contexte lié à la crise sanitaire et environnementale
 - Cette crise soulève de nombreuses questions autour des transitions (écologique, industrielle, numérique...) et de la place de l'humain.
 - Les enjeux éthiques, philosophiques, économiques, sociologiques, juridiques, technologiques...sont incontournables
 - Nos compétences en matière de santé, sciences et technologies, sciences humaines et sociales nous permettent d'adopter une approche interdisciplinaire indispensable pour garantir une approche large et critique des problématiques auxquels nous sommes confrontés.
- Affirmer l'importance de la science ouverte et des ressources éducatives libres³
 - Volonté de favoriser la plus large diffusion des connaissances créées grâce aux fonds publics
 - Outils de rayonnement national, européen et international de la recherche et de la formation
- Construire l'Europe en participant à la création de l'université européenne *EUniWell* centrée sur les enjeux du « bien-être » et les ODD de l'ONU
 - Projet qui implique l'université de Nantes et donc demain l'établissement public expérimental, en résonnance avec les axes de l'isite. Les établissements membres de Nantes Université pourront donc participer au projet *EUniWell* à travers Nantes Université.

Nos établissements assument donc leurs responsabilités et se positionnent comme des acteurs des changements à venir. Les compétences qui sont les nôtres dans le domaine de la santé, des sciences et technologies, des sciences humaines et sociales, nous permettent de porter un projet académique répondant à ces enjeux dans toute leur diversité. => Ambition renforcée qui démontre le lien étroit entre le projet académique et « l'ouverture sur l'économie et sur le monde » (convention 2014).

2. Vers la création de Nantes Université

L'université de Nantes, Centrale Nantes, le CHU de Nantes et l'Inserm affirment leur volonté de créer un établissement public expérimental avec également l'école des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire, l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes et l'institut de recherche technologique Jules Verne.

La création de Nantes Université nous permettra de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Développer une approche interdisciplinaire de la formation et de la recherche sur des thématiques scientifiques stratégiques liée à l'interface ingénierie-santé et aux grands enjeux des sciences humaines et sociales notamment grâce à des structures d'animation dédiées (LABEX, clusters de recherche, etc.) :
- Restructurer l'offre de formation de 2ème et 3ème cycle en renforçant le lien entre la formation et la recherche, notamment par la mise en place de parcours de formation

² En 2020, l'université de Nantes est la 4e université française dans le classement THE Impact qui analyse les activités des universités au regard des ODD de l'ONU (rang 101-200). Elle figure parmi les 50 meilleures universités du monde s'agissant du déploiement de dispositifs garantissant des conditions de travail équitables et favorables pour tous.

³ Colin de la Higuera, professeur à l'université de Nantes, est titulaire depuis 2017 d'une chaire UNESCO « Technologies pour la formation des enseignants par les ressources éducatives libres ».

master-doctorat (graduate programmes) adossés aux thématiques d'excellence des équipes de recherche nantaises et fortement ouverts à l'international, dans une logique de regroupement des forces et de décloisonnement des parcours entre acteurs académiques nantais (en s'appuyant sur le projet Triton lauréat de l'appel à projets SFRI du PIA) ;

- Développer l'attractivité internationale du site pour les enseignants-chercheurs et chercheurs et pour les étudiants, et notamment le recrutement de personnels de recherche de haut niveau en s'appuyant sur une démarche de prospection active et sur les dispositifs financiers d'accueil (NExT Talent, Connect Talent, chaires, ATIP-AVENIR) ;
- Développer la formation continue et l'innovation pédagogique ;
- Mettre en œuvre des projets internationaux stratégiques à l'échelle de Nantes Université ;
- Développer conjointement des partenariats stratégiques de moyen-long terme avec les acteurs socio-économiques (chaires industrielles, laboratoires communs) et amplifier les partenariats avec les entreprises du territoire ;
- Mettre en œuvre une politique DeepTech ambitieuse en faveur de l'entrepreneuriat et de l'incubation de projets de créations d'entreprises issues des résultats des laboratoires de recherche nantais ;
- Développer une vie de campus permettant de multiplier les échanges et encourageant la mise en œuvre de projets communs par les étudiants et les personnels.

Nous souhaitons que Nantes Université porte des valeurs fortes : le nouvel établissement sera démocratique, écoresponsable⁴, inclusif, il garantira la liberté académique, il promouvra la science ouverte et les ressources éducatives libres, il cherchera toujours à améliorer les conditions d'études et de travail.

Structuration de l'établissement public expérimental :

- Quatre pôles réunissant les composantes universitaires et les structures de recherche universitaires : Humanités, Santé, Sciences & Technologie, Sociétés. L'INSPE et l'OSUNA restent des composantes hors pôle ;
- Des établissements-composantes qui n'intègrent aucun des pôles précités : Centrale Nantes, l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes et l'école des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire ;
- Un lien renforcé avec le CHU de Nantes, l'INSERM, le CNRS et l'IRT Jules Verne.

Grands principes de gouvernance de Nantes Université :

- Attachement au principe de la démocratie universitaire ;
- Les personnels et étudiants des établissements membres sont électeurs et éligibles pour les élections concernant Nantes Université ;
- Chaque pôle, dirigé par un directeur, est doté d'un conseil composé majoritairement d'élus représentants les personnels et étudiants ;
- Le conseil d'administration de Nantes Université est composé majoritairement d'élus représentants les personnels et étudiants ;
- Le président de Nantes Université siège avec voix délibérative dans les conseils d'administration des établissements-composantes et au directoire du CHU. Les directeurs des établissements-composantes sont invités permanent au conseil d'administration de Nantes Université.

⁴ Les 20 mesures qui définissent les services publics écoresponsables concernent la mobilité durable des agents, la suppression du plastique à usage unique, une politique d'achat zéro-déforestation, une alimentation plus respectueuse de l'environnement, la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments, la suppression des produits phytopharmaceutiques, l'économie circulaire et la maîtrise de l'empreinte carbone du numérique (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/services-publics-ecoresponsables>).

- Une instance, appelée directoire, réunit tous les établissements membres de Nantes Université qui s'engagent à mettre en œuvre la stratégie commune. Elle est le lieu d'élaboration de cette stratégie. Elle prépare les décisions du CA de Nantes Université. Elle peut confier à l'un des membres la mission de développer des actions, de porter des projets, au service et au nom de tous.
 - o Le bureau du directoire veille à la cohérence entre la stratégie de déploiement de l'i-site et la politique mise en œuvre au sein de Nantes Université s'agissant de la santé du futur et de l'industrie du futur. A ce titre, les quatre membres de fondateurs de l'i-site (Nantes Université, Centrale Nantes, le CHU de Nantes et l'Inserm) sont membres du bureau. La composition précise du bureau est déterminée par le règlement intérieur de Nantes Université.
- Le conseil académique, composé exclusivement de représentants des personnels et des étudiants, est compétent en matière de formation, recherche, vie étudiante, relations européennes et internationales et ressources humaines hors établissements-composantes. Il rédige des rapports, formule des préconisations mais est aussi doté d'un pouvoir de décision. Il se compose d'une commission permanente et d'une commission de la vie étudiante.
- Nantes Université est également doté d'un comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique ainsi que d'un conseil d'orientation stratégique.

Principes de fonctionnement de Nantes Université

Budget et outils de dialogues entre les membres	<p>Le conseil d'administration de Nantes Université, après avis du directoire approuve</p> <ul style="list-style-type: none"> - une lettre d'orientation budgétaire issue du débat d'orientation budgétaire, - les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les pôles, - les contrats d'objectifs et d'engagements avec les établissements-composantes, - les déclinaisons opérationnelles de la convention d'association du CHU à Nantes Université, - la convention de mixité renforcée entre Nantes Université et l'INSERM. <p>Ces contrats font l'objet de déclinaisons annuelles présentées au directoire et au conseil d'administration de Nantes Université.</p> <p>La cohérence globale de l'action est donc garantie à la fois par la gouvernance de Nantes Université et par des outils pluriannuels de dialogue entre Nantes Université, les pôles, les établissements-composantes et avec l'ensemble des membres du directoire.</p>
RH	<p>Afin de permettre l'élaboration de politiques communes en matière de ressources humaines, définies et portées en commun par tous les membres, les statuts de Nantes Université prévoiront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation d'une conférence annuelle des ressources humaines réunissant tous les membres. Présidée par le président de l'établissement public expérimental, elle permet, dans une perspective pluriannuelle, de débattre des politiques communes en matière de ressources humaines et notamment des éventuelles opérations de recrutements conjointes ou concertée, des opérations de recrutement en lien avec les missions de Nantes

	<p>Université pour ce qui concerne le CHU mais aussi, pour tous les membres, du bien-être au travail, de la lutte contre les discriminations, de l'égalité femme-homme, du handicap, de la promotion de la diversité, de la santé des étudiants et des personnels, de la formation professionnelle interne, de prévention des risques, et d'action sociale et sportive pour les personnels et les étudiants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adoption par les membres d'une charte des recrutements des enseignants-chercheurs permettant de définir des principes communs s'appuyant notamment sur la stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R).
Diplômes	<p>Chaque établissement-composante fait apparaître sur les diplômes qu'il délivre son logo qui mentionne le nom de Nantes Université, conformément à l'architecture de marque. Ces diplômes peuvent être co-signés par le président de Nantes Université si le conseil d'administration de l'établissement-composante en fait la demande.</p> <p>Les diplômes de doctorat délivrés dans le cadre des graduate schools et les diplômes de master délivrés dans le cadre des graduate programmes portent la signature de Nantes Université. Quand ces formations sont opérées par un établissement-composante, il s'agit d'une double signature.</p>
Comité de conciliation	<p>Afin d'assurer le respect des engagements de chaque membre de Nantes Université, un comité de conciliation est créé. Composé de médiateurs indépendants et de représentants des établissements concernés, il peut être saisi par le président de Nantes Université pour formuler des recommandations.</p> <p>Si un membre ne met pas en œuvre ces recommandations dans le délai prévu, le président de Nantes Université peut décider, après avis conforme du conseil d'administration, de suspendre le versement des fonds de l'i-site NExT à ce membre, jusqu'à la mise en conformité de ses actions avec ses engagements.</p>
Clause de sortie	<p>En cours d'expérimentation, la participation de tout établissement-composante à Nantes Université peut être interrompue selon les modalités suivantes.</p> <p>L'établissement-composante peut notifier, par un vote de son conseil d'administration, sa décision de quitter Nantes Université. Cette décision produit effet à l'expiration d'un exercice budgétaire sous réserve qu'elle ait été notifiée au moins six mois avant la fin de cet exercice.</p> <p>Nantes Université peut notifier, par un vote de son conseil d'administration, sa décision d'exclure un établissement-composante qui a manqué à ses engagements à son égard. Cette exclusion produit effet à l'expiration d'un exercice budgétaire sous réserve qu'elle ait été notifiée au moins six mois avant la fin de cet exercice.</p> <p>Dans les deux cas, dès notification, les parties recherchent un accord déterminant les modalités du retrait ou de l'exclusion. Ces conditions sont approuvées par le conseil d'administration de l'établissement-composante concerné et par le conseil d'administration de Nantes Université. Elles opèrent une répartition des engagements communs entre les établissements concernés sur la base de critères objectifs, et déterminent les modalités éventuelles de poursuite d'une coopération sur des champs particuliers. Si aucun accord ne peut être trouvé, le ou les ministres de</p>

	<p>tutelle des établissements concernés déterminent les conditions du retrait ou de l'exclusion.</p> <p>Dans tous les cas, à la prise d'effet de la décision de retrait ou d'exclusion, l'établissement-composante retrouve la totalité des prérogatives qu'il a transférées à Nantes Université.</p>
Signature des publications scientifiques	<p>Tous les établissements adoptent une charte de signature commune des publications scientifiques</p>
Graduate Schools/ Graduate Programmes	<p>L'organisation de Nantes Université prévoit la création de nouvelles structures, les « graduate schools », pour le développement d'une offre de formation master-doctorat de rang international. Ces graduate schools proposent la structure de l'offre graduate pour leur champ thématique. Chaque graduate school est pilotée par un comité composé des laboratoires, pôles, composantes et établissements membres de l'EPE impliqués, qui portent les formations et les moyens associés. Sa coordination est assurée par un des membres du comité de pilotage qui est chargé, au nom de Nantes Université, d'animer la réflexion et le travail collectif.</p> <p>Les graduate schools mettent notamment en place des parcours de formation master-doctorat, appelés « graduate programmes », adossés aux thématiques d'excellence des équipes de recherche de Nantes Université, à forte visibilité, fortement ouverts à l'international, dans une logique de décloisonnement de la formation et de la recherche, de regroupement des forces et de décloisonnement des parcours entre acteurs académiques.</p> <p>A la date de la création de Nantes Université, quatre graduate schools sont mises en place comme prévu dans le projet Triton, lauréat de l'appel à projets SFRI du PIA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une graduate school « Health Sciences and Technologies », coordonnée par XXX⁵, dont le périmètre comporte l'ensemble des disciplines de la biologie, de la santé et du sport, - Une graduate school « Engineering and Systems », coordonnée par XXX, dont le périmètre comporte l'ensemble des disciplines liées à l'ingénierie, à l'automatique et aux systèmes⁶, - Une graduate school « Mathematics and ICT », coordonnée par XXX, dont le périmètre comporte les disciplines des mathématiques, de l'informatique, de l'électronique et des télécommunications, - Une graduate school « Matter, Molecules and Materials », coordonnée par XXX, dont le périmètre comporte l'ensemble des disciplines liées à la chimie, à la physique des matériaux, à la physique subatomique et à la planétologie.

⁵ L'identification du coordonnateur de chaque graduate school va faire l'objet d'un travail collectif d'ici le vote du plan d'actions par les partenaires en tenant compte du poids de chaque acteur dans la formation graduate et la recherche.

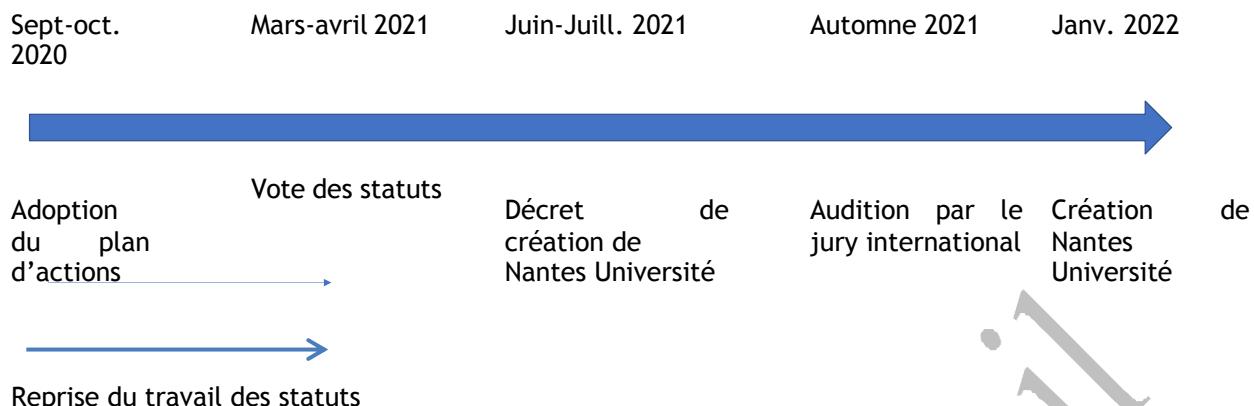
⁶ Un travail collectif va être mené avec les pôles, les composantes, les laboratoires et les établissements concernés afin d'envisager l'adaptation du périmètre scientifique de la graduate school du fait de l'intégration de Centrale Nantes à Nantes Université et pour préparer la création de graduate programmes s'appuyant sur des domaines d'excellence de Centrale Nantes (mécanique-matériaux-structure, robotique et automatique, hydrodynamique et génie océanique).

	La mise en place de ces graduate schools et des graduate programmes s'appuie sur le projet Triton. Les membres de Nantes Université intègrent le projet Triton et contribuent ainsi à sa gouvernance et à son déploiement.
Classements	Nantes Université et ses établissements-composantes conviennent ensemble de la manière de gérer leur intégration dans les classements nationaux et internationaux dans l'objectif de contribuer au mieux au rayonnement et à l'attractivité du site nantais, et ce préalablement à toute initiative en direction des organismes qui produisent ces classements.
Garanties apportées aux établissements-composantes	<p>Les établissements-composantes conservent leur personnalité morale et l'ensemble des prérogatives découlant de leurs statuts. Conformément à ces statuts, ils exercent pleinement leurs prérogatives et développent une stratégie propre en cohérence avec la stratégie commune de Nantes Université qu'ils contribuent à mettre en œuvre.</p> <p>Leurs crédits et emplois leurs sont directement affectés par les autorités compétentes et sont négociés directement avec elles. Le conseil d'administration de Nantes Université, après avis conforme du conseil d'administration des établissements-composantes concernés, peut toutefois demander à ces autorités compétentes d'affecter directement des crédits ou des emplois à Nantes Université ou à ses établissements-composantes.</p> <p>Les établissements-composantes conservent leur capacité à générer des ressources propres, et à contractualiser directement avec les partenaires privés et publics, nationaux et internationaux.</p> <p>Les établissements-composantes gardent la responsabilité de la délivrance ainsi que de l'accréditation de leurs diplômes spécifiques (titre d'ingénieur, titre d'architecte, masters internationaux, bachelor, etc.), ou encore des diplômes propres préparés sous leur responsabilité.</p>

Pour mettre en œuvre ces actions, une feuille de route 2020-2022 est définie. Elle tient compte de deux paramètres essentiels :

- Les changements à la tête de trois des établissements impliqués dès l'origine dans le projet (CHU de Nantes, Centrale Nantes, Université de Nantes).
- L'enjeu d'implication des parties prenantes et des communautés

Calendrier de travail 2020-2022



Conclusion

En faisant émerger et rayonner un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial à Nantes, notamment sur la santé du futur et l'industrie du futur :

En garantissant la liberté de la recherche et donc en pensant en toute indépendance l'évolution de la société et de notre environnement en ayant pour seule fin la poursuite de l'intérêt général :

En assurant l'accès le plus large aux connaissances par la promotion de la science ouverte et des ressources éducatives libres :

En portant un projet d'université européenne centré sur le « bien-être » :

En s'appuyant sur l'expertise des chercheurs dans le domaine de la santé, des sciences et technologies des sciences humaines et sociales :

En proposant des formations de qualité, adossées à la recherche et accessibles au plus grand nombre :

En rapprochant université, écoles, organismes de recherche, CHU et industriels :

En créant un établissement public écoresponsable et inclusif :

En cherchant à améliorer sans cesse les conditions d'étude et de travail :

En élaborant, par une gouvernance démocratique, une stratégie commune pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sur le territoire :

Les membres de Nantes Université s'engagent résolument dans une démarche citoyenne, socialement responsable, et entendent apporter leurs contributions aux actions menées pour déployer l'agenda 2030 défini par l'ONU.

Annexe : Tableau comparatif engagements et réalisations (en cours)



UNIVERSITÉ DE NANTES

COMPTE-RENDU

CONFERENCE DES DIRECTEURS DE COMPOSANTES

[18 septembre 2020]

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

Présents

Directeurs(trices) de composantes :

BARBELIVIEN Dominique (Dir. IAE)
BELLARD Stéphane (Dir. UFR STAPS)
BUCHWALTER Axelle (UFR Sciences et Techniques)
CHAUVET Olivier (Préfigurateur Pôle Sciences et Techniques)
COTTIER Philippe (Dir. UFR Lettres et langues étrangères)
DEHOUX-LILLIS Maïté (Dir. IPAG)
DEPINCE Philippe (Dir. Polytech Nantes)
DUFLOS Muriel (Dir. UFR Sciences Pharmaceutiques et Biologiques)
FRITSCH Bernard (Préfigurateur Pôle Humanités)

GAUTHIER-ERFANIAN Chantal (Dir. UFR Sciences et Techniques)
GIUMELLI Bernard (Dir. UFR Odontologie)
GUILLEN Ronald (Dir. IUT Saint-Nazaire)
GUINEBERTEAU Thierry (Dir. IGARUN)
JOLLIET Pascale (Doyen UFR Médecine)
LAHMAN Abdeljalil (Dir. IUT La Roche/Yon)
LEBEAU Thierry (Dir. OSUNA)
MENARD Olivier (Doyen UFR Droit et Sciences Politiques)
MILLET Christophe (Dir. IUT Nantes)
MOULEVRIER Pascale (Dir. UFR Sociologie)
NBOBO André (Dir. UFR Psychologie)
PETERS-CUSTOT Annick (Dir. UFR Histoire, Histoire de l'art et Archéologie)

Représentants(tes) de l'équipe de Direction :

AVERTY Dominique (1^{er} VP)
BERNAULT Carine (Présidente)
DEFOIS Serge (Directeur de Cabinet)
DRENO Brigitte (VP culture scientifique et technique)
FOUCHER Karine (VP Orientation et Insertion)
GASTINEAU Jérôme (Directeur de Cabinet Adjoint)
GRASSET Olivier (VP Recherche)
GUEVEL Arnaud (VP Formation et ressources éducatives libres)

JACQUEMIN Frédéric (Vice-président Innovation et partenariats)
LE FICHANT Françoise (VP Responsabilité sociale)
MOUHOUD Malik (Directeur général adjoint des services)
PERON Marc (Directeur de la Communication)
RICHARD Isabelle (VP Europe et International)
ROMAN-DUBREUCQ Boris (Directeur général adjoint des services)
SCHLAEPPPI Laurianne (Directrice générale des services)

Pour la Mission « Démocratie Universitaire » :

DAMESTOY Manon (Assistante mission Démocratie Universitaire)

LECLERC Arnauld (Chargé de la mission Démocratie Universitaire)

Introduction de la présidente :

- Nouvelles autorités en place depuis le début de l'été : nouvelle présidence à l'Université, nouveau directeur à l'Ecole centrale, nouveau directeur général au CHU.
- Discussion d'un Plan d'actions NExT 2 entre les partenaires fondateurs durant tout l'été dans un esprit constructif. Le calendrier est très serré puisque l'État impose le dépôt officiel de ce document pour le 16 octobre prochain.
- Une concertation de l'ensemble des instances élues de l'Université vise à enrichir le document. Le plan est volontairement peu rédigé pour permettre un enrichissement par les collègues et les instances.
- La Mission « Démocratie Universitaire » va animer les réunions avec toutes les instances, rédiger les comptes rendus de manière à alimenter le plan.

Introduction de la Mission « Démocratie Universitaire » : Le schéma d'ensemble procède en deux temps :

- La première phase est la consultation de l'ensemble des instances élues de l'Université de Nantes. Les matériaux recueillis sont fournis au conseil d'administration pour alimenter sa réflexion et sa décision avant le dépôt au Ministère. Dans cette première phase, le sujet est le projet NExT 2 uniquement.
- Dans la deuxième phase - après la mi-octobre -, le dialogue sera élargi à l'ensemble de la communauté universitaire et il portera sur le projet global de constitution de Nantes Université. L'enjeu sera alors l'adoption de statuts de cette nouvelle université.
- C'est pourquoi dès maintenant nous recueillons votre avis sur deux éléments : (a) les remarques que vous souhaitez faire pour enrichir le Plan d'actions lui-même ; (b) les points d'attention ou de vigilance que vous voulez signaler pour la construction à venir de Nantes Université.
- En pratique, la Mission « Démocratie Universitaire » va enregistrer les échanges pour dresser un compte rendu (et non un verbatim) de chaque réunion. Ce compte rendu pourra être enrichi par des propositions d'amendements rédigées jusqu'à la fin septembre. L'ensemble des comptes rendus sera transmis au conseil d'administration début octobre.

1. La place des composantes dans les projets NExT 2 et Nantes Université

⇒ Remarques des directeurs(trices) de composantes :

- Les UFR ne doivent pas être absorbées par les pôles. Il ne faut pas les déposséder de leur rôle, ni les démanteler au profit des pôles.
- Le plan d'actions ne prend pas assez en compte les composantes en garantissant leur place pour l'avenir.
- Les composantes assurent à la fois la partie « Formation » et la partie « Recherche ». Le plan d'actions et Nantes Université semblent cantonner

les composantes au rôle de « Formation » tandis que la recherche relèverait des laboratoires. Les directeurs de composantes sont attachés au R de UFR.

⇒ **Éléments de réponse :**

Les compétences des UFR ne sont pas du tout touchées par le projet de Nantes Université. Toutes les compétences des pôles proviennent de la présidence. Ce sera écrit dans les statuts pour que cela soit gravé dans le marbre. S'il faut à nouveau rassurer sur ce point, un paragraphe peut être ajouté dès le Plan d'actions bien qu'il s'agisse d'un sujet relevant des statuts de Nantes Université.

2. La place des SHS dans les projets NExT 2 et Nantes Université

⇒ Remarques des directeurs(trices) de composantes :

- Un directeur souligne que les SHS ne se retrouvent pas dans les orientations scientifiques du projet NExT 2 (comme dans NExT 1) malgré quelques formules « rhétoriques ».
- Le texte évoque des partenariats de moyen et long terme avec les entreprises et les industriels ce qui correspond aux domaines de la Santé et des Sciences et techniques. Pour les SHS, il faudrait prévoir aussi des partenariats avec les administrations publiques, les associations, les PME et TPE et plus largement la société civile. Un amendement pourrait être proposé pour spécifier ces points.
- Certains directeurs de composantes soulignent le champ énorme des politiques publiques concernées par les thèmes « industrie du futur » et « santé du futur ». Sous cet angle, le potentiel des SHS pouvant participer aux deux axes de NExT est très important.
- Plusieurs responsables de composantes proposent de rédiger un amendement pour consolider la place des SHS dans le projet NExT.

⇒ **Éléments de réponse :**

Le contexte actuel de la pandémie COVID-19 révèle l'importance des enjeux sociaux, économiques, environnementaux et humains autour des thèmes de l'industrie du futur et de la santé du futur. Aujourd'hui plus qu'hier, l'importance des SHS dans le projet est manifeste et il nous faudra construire une articulation intelligente. L'équipe présidentielle est ouverte aux deux amendements proposés pour mieux assurer la présence des SHS.

3. Les *Graduate Schools* dans le projet NExT 2

⇒ Remarques des directeurs(trices) de composantes :

- Les responsables de composantes relèvent une incertitude quant à l'articulation des *Graduate Schools* aux UFR ou même aux Pôles.
- Certains alertent sur le risque de formations de Master à deux vitesses : les Masters excellents intégrés aux *Graduate Schools* et les Masters classiques extérieurs à ce dispositif.
- Dans le texte du plan d'actions, il est écrit que chaque *Graduate School* « est coordonnée par XXX ». L'identification du coordonnateur s'opérera

ultérieurement. Une fois réalisée, cette attribution sera-t-elle gravée dans le marbre ?

- Certaines disciplines - en particulier les SHS - ne sont pas mentionnées dans le dispositif *Graduate Schools*. Cette situation est-elle définitive ou durable ?

⇒ **Éléments de réponse :**

La présidence précise que la création des *Graduate Schools* n'a pas pour objectif de déposséder les composantes de leurs Masters. Ces *Graduate Schools* s'adosseront sur les pouvoirs actuels des Ecoles Doctorales.

Par ailleurs, si les *Graduate Schools* prévues se concentrent aujourd'hui principalement sur les thématiques du projet NExT 2 « Santé » et « Industrie » dans le cadre du plan d'actions, le dispositif de *Graduate Schools* a vocation, sur un temps plus long, à se déployer vers d'autres champs de recherche. D'ores et déjà, le projet Triton comprend une *Graduate School* dans le champ SHS de la linguistique.

Enfin, la présidence rappelle que le projet présenté prévoit un pilotage collégial des *Graduate Schools* au sein duquel les composantes auront leur place au même titre que les autres structures. Cette coordination s'opérera au nom de Nantes Université. Afin de garder une certaine flexibilité, la présidence propose de ne dessiner que les grands principes guidant la coordination des *Graduate Schools* dans les statuts de Nantes Université et de préciser le rôle de coordinateur dans le règlement intérieur.

4. Autres points d'interrogation

⇒ **Remarques des directeurs(trices) de composantes :**

- L'articulation entre le conseil académique et le futur conseil d'administration n'apparaît pas toujours claire d'autant que les deux instances seront décisionnelles.
- Un responsable de composante souligne que la nécessité de réinventer le modèle de l'Université n'a rien d'évident. Il faudra le prouver lors du débat sur Nantes Université.
- D'autre part, il s'interroge sur la participation des nouveaux partenaires aux coûts de la structure d'ensemble.



UNIVERSITÉ DE NANTES

COMPTE-RENDU

CONSEIL UNIVERSITAIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

[21 septembre 2020]

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

Présents

Présidents(tes) de Commission CURI :

EWELS Chirs (IMN)

RAZBAN Tchanguiz (Polytech Nantes)

Vice-Présidents(tes) Commission CURI :

FRANCOIS Dora (ESPE)

NAIL Sylvie (FLCE)

Représentants(tes) des composantes :

ALVAREZ RUEDA Nidia (Faculté de pharmacie)
BRESSOLLETTE-BODIN Céline (Faculté de Médecine et Techniques médicales)
CAROFF Nathalie (Faculté des Sciences pharmaceutiques)

DROCOURT Nicolas (UFR Histoire)
LEGEAIS Béatrice (IUT de Saint-Nazaire)
LEHMANN Bernard (UFR Sociologie)
LILLIS SHANE (UFR Lettres Et Langues)
ROSENFELD Sarah (Composantes - UFR STAPS)

Etudiants(tes) titulaires :

BUENSOZ Alice

MIGNE Margot

Représentants(tes) BIATTS :

COURNEDE Constance (Service Commun de la Documentation)

POLETTO Ana (DRPI)

Représentant(tes) de services :

BESCHER Pascale (Direction Europe et International - Pôle projets et partenariats)
LE MAILLOT Alexandre (Directeur adjoint Europe et International)

SOUCHEREAU Nadège (Directrice Direction Europe Et International)

Représentants(tes) de l'équipe de Direction :

BERNAULT Carine (Présidente)
ANEX Sophie (Collaboratrice - Cabinet Présidence)

DEFOIS Serge (Directeur de Cabinet)
RICHARD Isabelle (VP Europe et International)

Personnalités extérieures :

NENOT Elise (Conseil régional Pays de la Loire)

Pour la Mission « Démocratie Universitaire » :

LECLERC Arnauld (Chargé de la mission Démocratie Universitaire)

DAMESTOY Manon (Assistante Mission Démocratie Universitaire)

Introduction de la présidente :

- Nouvelles autorités en place depuis le début de l'été : nouvelle présidence à l'Université, nouveau directeur à l'école centrale, nouveau directeur général au CHU.
- Discussion d'un plan d'actions NExT 2 entre les partenaires fondateurs durant tout l'été dans un esprit constructif. Le calendrier est très serré puisque l'État impose le dépôt officiel de ce document pour le 16 octobre prochain.
- Une concertation de l'ensemble des instances élues de l'Université vise à enrichir le document. Le plan est volontairement peu rédigé pour permettre un enrichissement par les collègues et les instances.
- La Mission « Démocratie Universitaire » va animer les réunions avec toutes les instances, rédiger les comptes rendus de manière à alimenter le plan.

Introduction de la Mission « Démocratie Universitaire » : Le schéma d'ensemble procède en deux temps :

- La première phase est la consultation de l'ensemble des instances élues de l'Université de Nantes. Les matériaux recueillis sont fournis au conseil d'administration pour alimenter sa réflexion et sa décision avant le dépôt au Ministère. Dans cette première phase, le sujet est le projet NExT 2 uniquement.
- Dans la deuxième phase - après la mi-octobre -, le dialogue sera élargi à l'ensemble de la communauté universitaire et il portera sur le projet global de constitution de Nantes Université. L'enjeu sera alors l'adoption de statuts de cette nouvelle université.
- C'est pourquoi dès maintenant nous recueillons votre avis sur deux éléments : (a) les remarques que vous souhaitez faire pour enrichir le Plan d'actions lui-même ; (b) les points d'attention ou de vigilance que vous voulez signaler pour la construction à venir de Nantes Université.
- En pratique, la Mission « Démocratie Universitaire » va enregistrer les échanges pour dresser un compte rendu (et non un verbatim) de chaque réunion. Ce compte rendu pourra être enrichi par des propositions d'amendements rédigées jusqu'à la fin septembre. L'ensemble des comptes rendus sera transmis au conseil d'administration début octobre.

1. Les valeurs portées par le projet : la place des Objectifs de Développement Durable

⇒ Remarques des membres du CURI :

- La place nouvelle et centrale accordée aux Objectifs de Développement Durable (ODD) dans ce nouveau projet est saluée par la majorité des membres du conseil.
- Les membres soulignent cependant la nécessité de veiller à ce que ces objectifs soient mieux reflétés au travers des différents volets du projet :

Graduate Schools et pôles, qui, pour le moment, reprennent des thématiques de recherche assez classiques au travers desquelles il est difficile de lire les ODD.

- Un membre du conseil s'interroge sur la possibilité d'ajouter une référence au terme de « *One Health* », notion renvoyant à la fois aux ODD, à la relation santé-environnement, aux barrières entre les espèces etc. et qui pourrait ainsi renforcer la dimension SHS et interdisciplinaire du projet NExT.
- Si les ODD renvoient souvent à la question de la transition écologique, ils concernent également l'égalité sociale qui est un objectif central des ODD. La nomination d'une vice-présidente chargée de la solidarité est ainsi saluée par un membre du conseil. Néanmoins, il/elle se pose la question de l'intégration de l'égalité Femmes-Hommes dans la Nouvelle Université.

⇒ **Éléments de réponse :**

Les ODD seront un axe fort de la Nouvelle Université. Le projet d'ampleur, c'est Nantes Université, mais il était important d'acter avec les partenaires, dès le plan d'actions NExT 2, le repositionnement en termes de valeurs. L'idée portée par la présidence est de fédérer les différents outils et moyens comme NExT 2, Triton et *EUniWell* au service d'un projet plus global. Les ODD pourraient ainsi être un fil conducteur du projet d'établissement avec deux enjeux : 1) Sur le plan du fonctionnement de l'établissement, la volonté de faire une université écoresponsable 2) Sur le plan des actions concrètes, identifier la meilleure façon d'intégrer les ODD dans les missions de l'université tout en préservant une liberté scientifique et pédagogique.

Concernant l'égalité Femmes-Hommes, l'idée est d'abandonner une mission sectorielle au profit d'une mission transversale portée par Françoise Le Fichant, vice-présidente responsabilité sociale qui assumera cette fonction avec un ancrage politique très fort. La présidence est ouverte à un amendement permettant d'intégrer la notion de « *One Health* ».

2. La place des établissements composantes dans le projet : articulations et interactions

⇒ **Remarques des membres du CURI :**

- Le texte évoque l'intégration de l'Ecole d'Architecture et de l'Ecole des Beaux-Arts au projet de nouvelle université. Cependant, le plan d'actions manque de précisions quant aux actions communes et interactions concrètes de ces établissements avec l'Université de Nantes.
- Ainsi, plusieurs membres s'interrogent quant à la possibilité donnée aux étudiants et personnels de ces établissements-composantes d'accéder aux divers services de l'Université de Nantes : sport, culture, offre de formation etc.

⇒ **Éléments de réponse :**

Le plan d'actions discuté est un document synthétique à destination du Ministère qui, en effet, montre peu l'ancrage de ces établissements dans le projet. Concernant l'accès des étudiants et personnels des établissements-composantes aux services proposés par l'UN, des accords existent déjà avec certaines écoles. La présidence soutient l'idée d'un partage de ces services avec les établissements composantes afin

de créer une vraie communauté. Cependant, les modalités de ce partage doivent encore être discutées et ce dernier ne se fera pas à titre gratuit.

3. Les *Graduate Schools* dans le projet NExT 2

⇒ Remarques des membres du CURI :

- Un membre du conseil s'interroge sur le fait que d'un côté, l'Ecole centrale est hors du pôle « Sciences et technologie » mais pourrait être intégrée à la *Graduate School* « Engineering and System ». Comment cette articulation est-elle pensée à l'échelle de la direction de la *Graduate School* et à l'échelle des étudiants ingénieurs ?
- Les personnels des services de relations internationales ayant un rôle central de terrain et de proximité, un membre souligne la pertinence d'associer les personnels des services RI aux discussions entourant la création des *Graduate Schools*. Cette participation permettrait d'éviter et d'anticiper les zones d'ombre au moment de la mise en œuvre.

⇒ **Éléments de réponse :**

Il y a bien une volonté d'intégrer les étudiants de l'Ecole Centrale à la *Graduate School* Ingénierie. Cependant, la désignation du coordinateur de cette *Graduate School* fera l'objet d'un travail collectif. La présidence souhaite que les détails soient intégrés au règlement intérieur et non aux statuts.

Par ailleurs, les *Graduate Schools* devraient avoir un fonctionnement similaire aux Ecoles Doctorales qu'elles remplaceront sur le site de Nantes. Elles auront des relations avec les services RI similaires à celles des ED actuelles et des masters.

4. La Gouvernance du projet NExT 2 et de Nantes Université

⇒ Remarques des membres du CURI :

- Le projet NExT 2 et le projet de nouvelle université qu'il sous-tend prévoient une réforme structurelle de l'Université avec la création de plusieurs nouvelles instances et directions. La répartition des compétences, le fonctionnement et l'élection/nomination des différentes directions, pôles, CA, Cac, etc. mériteraient d'être mieux explicités.
- Un membre du conseil propose à la Mission « Démocratie Universitaire » de créer des outils de visualisation et d'immersion à destination des personnels afin d'expliquer le fonctionnement de la Nouvelle Université et ainsi créer un sentiment d'appropriation plus fort des personnels.
- Une majorité des membres du conseil salue la nouvelle représentativité des personnels et étudiants prévue dans la gouvernance de la Nouvelle Université.

⇒ **Éléments de réponse :**

L'idée d'une démonstration visuelle est en effet une idée pertinente, à retenir pour la suite.

Concernant le conseil académique, le projet précise bien que ce dernier sera composé à 100% de représentants de personnels et d'étudiants élus et provenant à la fois de l'Université de Nantes mais aussi des établissements-composantes. Pour les autres instances, le principe de la représentation majoritaire des personnels et étudiants est acquis mais le pourcentage précis est encore à débattre au moment des statuts.

5. Le rôle des Services de Relations internationales

⇒ Remarques des membres du CURI :

- Un membre du conseil s'interroge sur l'articulation en pratique des services de Relation internationale avec les pôles et Nantes Université.

⇒ **Éléments de réponse :**

Selon la présidence, l'objectif est double : d'une part, maintenir une souplesse au niveau de la relation de terrain et de proximité des services RI avec les personnels. Par exemple, la signature d'une convention dans le cadre d'un accord international doit pouvoir relever du pôle. D'un autre côté, l'établissement doit aussi construire une politique internationale qui fasse sens et qui sert de cadre pour les Pôles.

Sur ce terrain, la présidence rappelle sa volonté de stopper la trop grande segmentation des instances et donc créer une commission unique chargée de faire le lien entre Formation, Recherche et Relations internationales qui viendrait ainsi remplacer les trois commissions actuelles.

6. Autres points d'interrogation

⇒ Remarques des membres du CURI :

- Une forte demande d'information et un effort de communication sont demandés.
- Il apparaît nécessaire d'organiser une phase de discussion autour du projet *EUniWell* qui n'a pas pu être débattu au vu du calendrier contraint.
- Le texte ne fait pas référence au CNRS, quelle place ce dernier a-t-il dans le projet et quel soutien y apporte-t-il ?

⇒ **Éléments de réponse :**

La présidence et la Mission « Démocratie Universitaire » s'accordent sur la nécessité de renforcer la communication en direction des personnels.

La première réunion officielle du CURI cette année sera consacrée à la discussion du projet *EUniWell* et de sa présentation.

Le CNRS apporte son soutien au projet de nouvelle université et est associé à toutes les discussions. C'est un partenaire privilégié du projet.



UNIVERSITÉ DE NANTES

COMpte-rendu

CONSEIL TECHNIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

[22 septembre 2020]

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

Présents

Au titre du syndicat CGT des personnels de l'UN (FERC SUP CGT) :

POUPET François (Membre suppléant)

Au titre de SUD Education :

LE QUEAU Anna (Membre titulaire)

RIVIERE Jean (Membre suppléant)

Au titre du SNPTES :

BROCHARD Cyrille (Membre titulaire)

TELETCHEA Stéphane (Membre suppléant)

FLANDRIN Claire (Membre titulaire)

Au titre de l'UNSA Education :

SAKHER Bruno (Membre titulaire)

Au titre de la FSU :

OBE Sabine (Membre titulaire)

PETIT Pierre-Emmanuel (Membre suppléant)

GUICHETEAU Samuel (Membre titulaire)

Représentants(tes) de l'équipe de Direction :

BERNAULT Carine (Présidente)

LORET Delphine (Direction des ressources humaines et du dialogue social)

AVERTY Dominique (1^{er} VP Ressources humaines et financières, dialogue social)

SCHLAEPPY Laurianne (Directrice générale des services)

Pour la Mission « Démocratie Universitaire » :

LECLERC Arnauld (Chargé de la mission Démocratie Universitaire)

DAMESTOY Manon (Assistante Mission Démocratie universitaire)

Introduction de la présidente :

- Nouvelles autorités en place depuis le début de l'été : nouvelle présidence à l'Université, nouveau directeur à l'Ecole centrale, nouveau directeur général au CHU.
- Discussion d'un plan d'actions NExT 2 entre les partenaires fondateurs durant tout l'été dans un esprit constructif. Le calendrier est très serré puisque l'État impose le dépôt officiel de ce document pour le 16 octobre prochain.
- Une concertation de l'ensemble des instances élues de l'Université vise à enrichir le document. Le plan est volontairement peu rédigé pour permettre un enrichissement par les collègues et les instances.
- La Mission « Démocratie Universitaire » va animer les réunions avec toutes les instances, rédiger les comptes rendus de manière à alimenter le plan.

Introduction de la Mission « Démocratie Universitaire » : Le schéma d'ensemble procède en deux temps :

- La première phase est la consultation de l'ensemble des instances élues de l'Université de Nantes. Les matériaux recueillis sont fournis au conseil d'administration pour alimenter sa réflexion et sa décision avant le dépôt au Ministère. Dans cette première phase, le sujet est le projet NExT 2 uniquement.
- Dans la deuxième phase - après la mi-octobre -, le dialogue sera élargi à l'ensemble de la communauté universitaire et il portera sur le projet global de constitution de Nantes Université. L'enjeu sera alors l'adoption de statuts de cette nouvelle université.
- C'est pourquoi dès maintenant nous recueillons votre avis sur deux éléments : (a) les remarques que vous souhaitez faire pour enrichir le Plan d'actions lui-même ; (b) les points d'attention ou de vigilance que vous voulez signaler pour la construction à venir de Nantes Université.
- En pratique, la Mission « Démocratie Universitaire » va enregistrer les échanges pour dresser un compte rendu (et non un verbatim) de chaque réunion. Ce compte rendu pourra être enrichi par des propositions d'amendements rédigées jusqu'à la fin septembre. L'ensemble des comptes rendus sera transmis au conseil d'administration début octobre.

1. Les grands principes, orientations et valeurs du projet NExT 2 et Nantes Université

⇒ Remarques des représentants(tes) du conseil:

- La présidence réaffirme, par ce plan, le projet de construire un nouveau modèle d'université. Un représentant s'inquiète de l'orientation donnée à l'Université qui semble aller dans le sens des réformes nationales (LRU, LPPR) contestées et raisonner avec les échecs de l'UBL et de la NUN.

- Un représentant regrette que les intentions et objectifs développés dans le plan d'actions, à savoir : rayonner à l'international, devenir une université de rang mondial, développer des ressources éducatives libres, avoir une formation de qualité, un établissement écoresponsable, inclusif, démocratique etc., ne s'accompagnent pas de réelles garanties en termes de budget, de création de postes, ou d'engagements concrets.
- Plusieurs représentants s'interrogent sur la place réelle de la mission de service public citée dans ce projet mais peu visible. Le plan d'actions semble faire davantage de place à la rentabilité économique et à l'excellence et semble donc entrer en contradiction, à la fois avec l'indépendance de la recherche, mais aussi l'éthique du service public.
- La notion « d'excellence » est également questionnée par plusieurs représentants. Est-ce que cela signifie, avoir quelques filières très pointues ou monter en gamme l'ensemble de la recherche et de la formation à et par la recherche ? Par ailleurs, plusieurs représentants s'inquiètent des déséquilibres que cette politique d'excellence pourrait engendrer en termes de dotations entre les domaines concernés par l'appel et le reste de la communauté.
- Concernant la volonté d'une gouvernance et discussions démocratiques, plusieurs représentants soulignent la déconnection des discussions NExT 2 avec les préoccupations de terrain et regrettent ce calendrier contraint peu compatible avec une réelle démocratie universitaire.

⇒ **Éléments de réponse :**

La logique de mise en concurrence des universités portée par ces appels à projets ne correspond pas à la logique soutenue par l'équipe présidentielle qui considère que l'ensemble des établissements devrait avoir accès aux financements sans avoir à répondre à des appels. Cependant, la présidence décide de se saisir de ce projet pour répondre à un besoin de financement supplémentaire réel. Si le financement de l'I-Site se concentre aujourd'hui sur l'industrie du futur et la santé du futur, la présidence souhaite développer une priorité propre aux SHS en allant chercher des moyens supplémentaires pour la financer.

L'équipe présidentielle rappelle que ce plan d'actions n'est qu'une première brique à la création de la Nouvelle Université, une brique financière qui permettra au nouvel établissement de se reposer sur des fonds supplémentaires importants. Ce plan d'actions acte les grands principes et les valeurs qui devront, par la suite, se décliner en actions concrètes. Il n'a donc pas pour objectif de décider de la création de postes, de la répartition des dotations etc.

Concernant la notion d'intérêt général, la présidence rappelle que l'université est ouverte à tous et garantit la liberté scientifique et pédagogique. Elle plaide en faveur de la création de ressources éducatives libres et d'une science ouverte qui ne portent pas de valeur économique. Elle a par ailleurs vocation à porter les valeurs du service public: la promotion sociale, l'insertion, la lutte contre la précarité étudiante, etc. Le projet NExT en 2017 prévoyait par exemple tout un « *work package* » relatif à la vie de campus qui bénéficiait à l'ensemble de la communauté.

Par ailleurs, un amendement demandant l'intégration de nouveaux partenaires : associations, TPE, ESS, etc. a déjà été déposé.

L'équipe présidentielle comprend le sentiment de décalage de la discussion avec les préoccupations de terrain en cette rentrée particulière mais a considéré comme important de maintenir cette discussion malgré un calendrier contraint. La Mission « Démocratie Universitaire » rappelle par ailleurs que des discussions ultérieures

auront lieu autour de nombreux autres thèmes, notamment autour de la Nouvelle Université et de la LPPR. La mission, indépendante de l'équipe présidentielle, est un outil démocratique qui peut être saisi par n'importe quelle instance élue.

Enfin, concernant la notion d'excellence, un débat peut avoir lieu pour déterminer ce que serait l'excellence à la nantaise. L'idée n'étant pas de voir l'excellence comme un dispositif nécessairement sélectif mais une nécessité de toujours faire mieux pour à la fois favoriser l'insertion des étudiants mais aussi développer un savoir au service de la société.

2. Les personnels dans le projet NExT 2 et Nantes Université : soutien aux fonctions support, mobilité

⇒ Remarques des représentants(tes) du conseil :

- Le calendrier contraint et les préoccupations de terrain éloignées du plan d'actions en cette rentrée particulière, risquent de limiter, de nouveau, l'adhésion éventuelle des personnels au projet.
- Certains représentants s'inquiètent de l'impact qu'aura la création des pôles sur les mobilités et la suppression/création de postes de personnels. Par ailleurs, le plan d'actions fait craindre, non une amélioration, mais un nouveau déséquilibre de moyens entre les recherches « rentables » et les autres disciplines non concernées par le projet, notamment les SHS.
- L'obtention de nouveaux financements entraînera un remaniement de certains services, une réorganisation avec des gains pour certains mais aussi une charge de travail supplémentaire pour certains services déjà sous tension. Lors de l'appel NExT 1, aucun recrutement supplémentaire, labellisé NExT, n'avait été fait hormis à l'échelle des services centraux. Les représentants s'inquiètent donc de la répartition et de l'équilibre des fonctions supports entre les services concernés.

⇒ **Éléments de réponse :**

L'équipe présidentielle souligne la nécessité de trouver un juste équilibre dans la répartition des fonctions supports au vu des contraintes RH engendrées par l'arrivée de nouveaux projets. Le nouveau projet ne doit pas générer une charge supplémentaire, les fonctions supports étant déjà en tension dans l'établissement. Il faut pouvoir utiliser les ressources I-Site pour soulager certains services en difficulté. Elle rappelle également que, dans les projets identifiés NExT aujourd'hui, il existe une enveloppe qui peut être dédiée à ces fonctions supports et doit être prévue par le porteur de projet. Si cela n'a pas été bien compris, l'équipe s'engage à rappeler ce mécanisme aux services concernés, de manière plus systématique.

3. Les *Graduate Schools* dans le projet Next 2

⇒ Remarques des représentants(tes) du conseil :

- La création des *Graduate Schools* est prévue par le projet TRITON. Les représentants demandent donc un accès libre au document TRITON pour prendre connaissance des détails et avoir une idée réelle de ce que contient le projet.
- Un représentant salue la clarté du projet TRITON concernant la *Graduate Schools* relatives aux molécules et matériaux et les bénéfices que pourront

en tirer les laboratoires concernés. Cependant, il s'inquiète de l'absence des SHS de ce projet et des déséquilibres que cela pourra créer dans les dotations des différentes disciplines et labos.

⇒ **Éléments de réponse :**

La présidence s'engage à rendre accessible à tous et dès cette semaine le projet Triton. Par ailleurs, le vice-président recherche et science ouverte, O. Grasset, présentera le projet dans les différentes instances élues. L'équipe présidentielle rappelle que le projet a été monté en concertation avec les directeurs de composantes et laboratoires de recherche concernés.

Le plan d'actions présenté répond à une demande de l'Etat et du jury dans le but de réobtenir le label I-Site. C'est pourquoi le projet NExT 2 présenté se concentre à nouveau sur 2 grands axes de recherche que sont la santé et l'industrie du futur. Cependant, le projet TRITON prévoit déjà la création de deux *Graduate Schools* hors des thématiques de la santé, une *Graduate* autour de la linguistique et une autre autour de la planétologie. L'idée étant d'ouvrir, sur un temps plus long, les *Graduate Schools* à d'autres thématiques de recherche, SHS compris.

4. La Gouvernance et interactions au sein du projet NExT 2 et de Nantes Université

⇒ **Remarques des représentants(tes) du conseil:**

- Un représentant s'inquiète de la complexité qui pourrait résulter de la restructuration et de la création de nouvelles instances prévues par le plan NExT 2 et Nantes Université.
- Plusieurs représentants s'interrogent sur la nécessité et la pertinence de créer un établissement expérimental alors que le nouveau projet de Nantes Université ne prévoit plus l'intégration des établissements composantes dans les pôles.
- Par ailleurs, les mêmes représentants s'inquiètent de la possibilité laissée à un établissement expérimental de déroger au code de l'éducation et les risques que cela peut faire peser sur l'établissement et les droits de ses personnels.
- La modification de la composition du CA en faveur d'une majorité de représentants du personnels et d'étudiants est saluée. Le plan d'actions manque cependant de précisions quant à l'équilibre et la composition exacte de ce conseil.
- Le plan d'actions prévoit la création de directions de pôles. Il ne précise cependant pas le mode de nomination des directeurs de pôles ni la composition des conseils de pôles et l'équilibre entre ses élus.
- Le plan d'actions prévoit la mise en place d'une conférence annuelle des RH. Au vu de l'importance de cette nouvelle instance de délibération, un représentant demande à ce qu'un amendement soit fait à ce paragraphe indiquant que : Les représentants du personnel pourront participer à cette conférence RH.
- Le texte indique que les laboratoires auront une relation privilégiée avec les pôles. Plusieurs représentants s'inquiètent de voir la partie recherche des UFR transférée à l'échelle des pôles pour ne laisser que la partie Formation aux composantes. Ils demandent un amendement réaffirmant

que les UFR resteront des UFR et ne deviendront pas de simples unités de formation et marquent leur attachement au lien existant entre les laboratoires et les UFR.

⇒ **Éléments de réponse :**

La nouvelle structuration de Nantes Université par la création de pôles et divers instances décisionnelles, n'a pas pour objectif de complexifier la prise de décision. Un renvoi aux statuts de Nantes Université adoptés l'année dernière permet de constater que, si le chemin est différent, le nombre d'échelons dans les décisions restera le même. Un système décisionnel trop complexe signerait l'échec du projet.

Concernant la nécessité de créer un établissement expérimental, l'équipe présidentielle rappelle que, peu importe que les établissements-composantes intègrent ou non les pôles, dès lors que ces derniers entrent dans le cadre de l'Université, cela suppose la création d'un établissement expérimental. Par ailleurs, la présidence souhaite se saisir de cette opportunité pour repenser le lien entre université et écoles - distinction très franco-française - tout en réaffirmant son attachement au modèle universitaire d'EPSCP.

La présidence rappelle par ailleurs que les dérogations au code de l'éducation sont très encadrées. Il ne sera possible d'y déroger que sur certains points concernant essentiellement les instances. A titre d'exemple, le code oblige l'université à se doter de deux commissions différentes, commission recherche (CR) et commission formation et vie étudiante (CVFU) (+CURI à Nantes) or, la présidence souhaite proposer la création d'une instance unique qui aurait une compétence transversale sur la formation, la recherche et l'international. La segmentation de ces 3 instances ne fait pas sens alors que l'enjeu est de penser le lien entre formation et recherche à tous les niveaux.

Concernant la composition du CA : La répartition des sièges entre personnels et étudiants et la proportion réelle de sièges qui leur seront attribués n'a pas encore été tranchée. Seul le principe d'une représentation majoritaire est acté.

Concernant les modalités de désignation des directeurs de pôles, la question n'est pas non plus tranchée par le plan d'actions et l'équipe renvoie aux statuts de Nantes Université tout en restant ouverte à la discussion pour assurer une représentation juste des étudiants et personnels et un bon fonctionnement de l'établissement. Elle rappelle cependant que toutes ces questions de gouvernance ne concernent pas le plan d'actions à destination du Ministère mais seront discutées par la suite dans le cadre des statuts de Nantes Université.

Enfin, la présidence renvoie aux statuts de Nantes Université qui réaffirment le maintien des UFR dans le nouveau projet d'université. Cependant, elle souligne les divergences de vues entre laboratoires et composantes sur ce point. Certains laboratoires ont souligné leur difficulté à dialoguer avec leur composante et exprimé leur volonté d'être directement représentés au sein des pôles à l'égal des UFR.

5. Autres points d'interrogation

⇒ **Remarques des représentants(tes) du conseil :**

- Plusieurs représentants pointent du doigt l'importance et la répartition déséquilibrée des financements pérennes qui ne devraient pas être remis en cause par le projet. Ils s'inquiètent de la disparition de financements récurrents au profit de financements d'excellence sur projet - ANR, HCERES, NExT, etc.

- Par ailleurs, un représentant remet en cause la pertinence des appels à projets internes multiples et chronophages entraînant une répartition déséquilibrée des financements et un sentiment d'injustice auprès des collègues impliqués dans le montage de dossiers.
- Un représentant soumet l'idée de créer un tableau avant/après faisant état des changements opérés par le nouveau projet et qui montrerait plus clairement le sens et la direction de ce dernier.

⇒ **Eléments de réponse :**

Si l'équipe présidentielle reconnaît les limites de la logique des appels à projet nationaux et internationaux, elle souligne l'importance d'aller chercher ces financements supplémentaires. Par ailleurs, elle entend la complexité induite par les appels internes et souhaite, notamment dans le cadre de NExT, y mettre fin pour recourir à une logique de contractualisation reposant sur la confiance dans les acteurs. Le principe d'un tableau explicatif « avant/après » est une proposition à retenir.

6. Motion soumise au vote du conseil :

⇒ *Motion soumise au vote :*

« *Attaché à l'Université de Nantes et au service public d'enseignement supérieur et de recherche, et après avoir lu le plan d'actions en l'état, le Comité Technique de l'Université de Nantes s'y oppose.* »

⇒ *Résultats des votes :*

- Abstention : 0
- Contre : 2
- Pour : 7



UNIVERSITÉ DE NANTES

COMpte-rendu

CONFERENCE DES DIRECTEURS DE LABORATOIRES DE RECHERCHE

[23 septembre 2020]

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

Présents

Directeurs(trices) de laboratoires

de recherche:

ADJALI Oumeya (Dir. UMR Thérapie Génique Translationnelle des Maladies Génétiques)
BATARD Eric (DPHU3 Urgence Soins Critiques Anesthésies Réanimation Médecine Interne Médecines Infectieuses)
BENDJABALLAH Sabrina (Dir. UMR « LLING »)
BENOIT Stéphanie (SG - UMR « LMJL »)
BOUCHER Florent (Dir. UMR « IMN Jean Rouxel »)
BOULER Jean-Michel (Dir. UMR « CEISAM »)
BOURDON Jérémie (UMR_6004 LS2N)
CARTIER Marie (Dir. UMR « CENS »)
CASTELAIN Cathy (Dir. UMR « LTeN »)
CLIQUENNOIS Gaëtan (Directeur adjoint - UMR DCS)
CORREARD Nicolas (Dir. Adj. EA « l'AMO »)
DURIN Karine (Dir. EA « CRINI »)
FLEURY Ghislaine (Dir. EA « LPPL »)
GEOFFROY Valérie (Dir. adj. UMR « MReS »)
GUICHEUX Jérôme (Dir. UMR « MReS »)
GUYODO Jean-Noël (Dir. - UMR « CReAAH »)
HUG François (Dir. EA « MIP »)
JARD Claude (Dir. UMR « LS2N »)
JOSIEN Régis (Dir. - UMR « CRTI »)
JUIN Philippe (Co-dir. UMR_S « CRCINA »)
LANGLAIS Benoit (Dir. Adj. UMR « LPG »)

Représentants(tes) de services universitaires :

BINEAU Aurélie (Service partenariats, Innovation, Entrepreneuriat)
BONNIN Delphine (Direction de la Recherche, des Partenariats et Innovation)
BOUDANT Pauline (Responsable du Service d'Appui et d'Ingénierie de Projets)

LE VISAGE Catherine (Dir. Adj. UMR « MReS »)
LEBEAU Thierry (UMR_C Laboratoire de Planétologie et Géodynamique)
LOIRAND Gervaise (Dir. Adj. Unité de Recherche de l'Institut du Thorax)
MAANAN Mohamed (Dir. Adj. UMR « LETG Nantes »)
MADORE François (Dir. UMR « ESO-Nantes »)
MANDIN François (Dir. EA « CDMO »)
MARTINEZ Gines (Dir. UMR « SUBATHEC »)
MICHAUT Christophe (Dir. EA « CREN »)
MOCQUET Antoine (Dir. - UMR « LPG »)
ORY Benjamin (Resp. équipe UMR « LPRO »)
PILLEMENT Sébastien (Institut d'Électronique et de Télécommunications de Rennes)
POUCHUS Yves-François (Dir. EA « MMS »)
PRUVOST Jérémy (Dir. - UMR « GEPEA »)
REDON Richard (Dir. Unité de Recherche de l'Institut du Thorax)
ROQUILLY Antoine (Dir. EA Thérapeutiques Cliniques et Expérimentales des Infections)
SEBILLE Véronique (Dir. UMR « SPHERE - INSERM »)
SIMIER Philippe (Dir. EA « LBPV »)
TEISSIER Pierre (Dir. EA Centre François Viète)
VIAUD Baptiste (Dir. Adj. - UMR « CENS »)

BOUTET Laure (Service partenariats, Innovation, Entrepreneuriat)
DAVY Sébastien (Service de la Recherche et des Études Doctorales)
MARTIN PAUMIER Florence (Service partenariats, Innovation, Entrepreneuriat)



POPOVA-IVANOV Milena (Service partenariats, Innovation, Entrepreneuriat)

RODRIGUEZ Gaëlle (Responsable du Service de la Recherche et des Etudes Doctorales)

TANGUY Rozenn (Direction de la Recherche, des Partenariats et Innovation)

Représentants(tes) de l'équipe de Direction :

BERNAULT Carine (Présidente)

DEFOIS Serge (Directeur de Cabinet
Présidence)

GRASSET Olivier (VP Recherche & Science
Ouverte)

JACQUEMIN Frédéric (VP Innovation et
partenariats)

MIRAL Corinne (VP Affaires doctorales)

Pour la Mission « Démocratie Universitaire » :

LECLERC Arnauld (Chargé de la
mission Démocratie Universitaire)

DAMESTOY Manon (Assistante Mission
Démocratie universitaire)

Introduction de la présidente :

- Nouvelles autorités en place depuis le début de l'été : nouvelle présidence à l'Université, nouveau directeur à l'école centrale, nouveau directeur général au CHU.
- Discussion d'un plan d'actions NExT 2 entre les partenaires fondateurs durant tout l'été dans un esprit constructif. Le calendrier est très serré puisque l'État impose le dépôt officiel de ce document pour le 16 octobre prochain.
- Une concertation de l'ensemble des instances élues de l'Université vise à enrichir le document. Le plan est volontairement peu rédigé pour permettre un enrichissement par les collègues et les instances.
- La Mission « Démocratie Universitaire » va animer les réunions avec toutes les instances, rédiger les comptes rendus de manière à alimenter le plan.

Introduction de la Mission « Démocratie Universitaire » : Le schéma d'ensemble procède en deux temps :

- La première phase est la consultation de l'ensemble des instances élues de l'Université de Nantes. Les matériaux recueillis sont fournis au conseil d'administration pour alimenter sa réflexion et sa décision avant le dépôt au Ministère. Dans cette première phase, le sujet est le projet NExT 2 uniquement.
- Dans la deuxième phase - après la mi-octobre -, le dialogue sera élargi à l'ensemble de la communauté universitaire et il portera sur le projet global de constitution de Nantes Université. L'enjeu sera alors l'adoption de statuts de cette nouvelle université.
- C'est pourquoi dès maintenant nous recueillons votre avis sur deux éléments : (a) les remarques que vous souhaitez faire pour enrichir le Plan d'actions lui-même ; (b) les points d'attention ou de vigilance que vous voulez signaler pour la construction à venir de Nantes Université.
- En pratique, la Mission « Démocratie Universitaire » va enregistrer les échanges pour dresser un compte rendu (et non un verbatim) de chaque réunion. Ce compte rendu pourra être enrichi par des propositions d'amendements rédigées jusqu'à la fin septembre. L'ensemble des comptes rendus sera transmis au conseil d'administration début octobre.

1. La place des SHS dans le projet NExT 2 et Nantes Université

⇒ Remarques des directeurs(trices) de laboratoires de recherche :

- Le texte se concentre sur des partenariats de moyen et long terme avec les entreprises et les industriels ce qui correspond aux domaines de la Santé et des Sciences et techniques. Pour inclure davantage les SHS dans ce projet mais aussi, éviter de réduire les Sciences à des partenariats industriels, il faudrait également prévoir des partenariats avec les administrations publiques, les associations, les collectivités territoriales, les entreprises de l'économie sociale et solidaire etc.

- Le projet se concentre sur les axes Santé et Industrie du Futur de l'I-Site, si bien que les SHS semblent arriver souvent en fin de projet, comme complément. Plusieurs représentants de laboratoires de recherche se questionnent sur la possibilité d'échanger entre collègues issus des SHS mais aussi avec les Sciences afin de proposer un troisième axe qui fasse plus de place aux SHS.
- En interrogeant la place des structures fédératives dans ce nouveau projet, plusieurs représentants soulignent la pertinence de s'appuyer sur la MSH Ange-Guépin - qui n'est pas citée dans le plan d'actions - afin de favoriser l'interdisciplinarité et le dialogue entre les SHS et les Sciences.

⇒ **Éléments de réponse :**

La référence aux industriels dans le plan d'actions renvoie principalement aux liens particuliers de l'IRT Jules Verne avec ces partenaires. Cependant, ces relations ne sont pas exclusives et un amendement peut venir les compléter. Le projet NExT 2 repose sur les axes de l'I-Site, « santé et industrie du futur » identifiés en 2017. Au-delà de l'isite, l'équipe présidentielle s'engage à identifier, en concertation avec tous les collègues concernés, un autre axe de recherche faisant davantage de place aux SHS et à trouver les moyens nécessaires pour le financer. Suivant cet objectif, l'équipe présidentielle a d'ores et déjà engagé un dialogue avec la MSH Ange-Guépin.

2. La politique scientifique de l'établissement : articulation entre laboratoires de recherche, UFR et pôles

⇒ **Remarques des directeurs(trices) de laboratoires de recherche :**

- Le plan d'actions ne semble pas préciser le lieu de décision de la politique scientifique de l'établissement. Où et comment se définira cette politique de recherche ? A l'échelle de l'établissement public expérimental, des pôles, des laboratoires de recherche ? Un responsable souligne la pertinence d'une concertation autour de cette politique en période d'évaluation HCERES de l'Université.
- Une large partie de la politique de recherche se construit au sein même des laboratoires. Il semble donc important que le plan d'actions - qui ne cite pas les laboratoires - rappelle que ces deniers sont un élément de base de la politique de recherche de l'établissement et s'assure que la création des pôles ne remette pas cet état en question.
- Un responsable s'inquiète car l'articulation Enseignement-Recherche est très peu travaillée aussi bien à l'échelle centrale qu'à l'échelle locale. En l'état, ni les composantes, ni les conseils centraux ne pensent et gèrent ce lien. Les nouvelles instances de Nantes Université et les pôles sauront-ils mieux le faire ?
- La superposition des composantes avec les pôles pourrait impacter l'efficacité de la communication extérieure de l'Université. Comment mettre en avant les 4 nouveaux Pôles sans risquer de faire disparaître les UFR ? Qu'est-ce qui doit être visible à l'extérieur et notamment à l'échelle internationale ?
- Un responsable s'inquiète de l'impact que pourra avoir la création des *Graduate Schools*, du projet NExT 2 et TRITON sur l'aptitude laissée aux laboratoires de négocier, signer et gérer des partenariats internationaux. Il

souligne que son laboratoire vient d'obtenir un financement Erasmus + pour la recherche mais que sa composante revendique ce budget au motif que Erasmus +, c'est de la formation.

⇒ **Éléments de réponse :**

La nature du document ne permettait pas d'apporter des éléments détaillés concernant la politique scientifique, ou la politique d'enseignement. Cependant, l'enjeu est bien d'avoir une politique scientifique d'établissement qui constitue un cadre et une incitation mais laisse les laboratoires fixer en toute autonomie leur politique scientifique. L'ensemble des nouvelles instances créées et notamment le directoire - qui fera le lien entre les pôles, les enseignants-chercheurs et la présidence - permettra de développer une stratégie d'établissement, y compris scientifique. Le lieu et les modalités de détermination de cette politique scientifique restent aujourd'hui ouverts à la discussion.

Il faudra par ailleurs être vigilants sur les éléments de langage à adopter pour éviter la confusion à l'extérieure.

Les discussions engagées par l'équipe présidentielle et la Mission « Démocratie universitaire » avec l'ensemble des assemblées élues mettent en évidence des tensions : pour les uns, les composantes assurent la formation et la recherche ; pour d'autres, la recherche est très faiblement représentée par les composantes. Une attention particulière devra être apportée à ce point mais l'enjeu des Pôles comme de Nantes Université est bien d'assurer une meilleure articulation entre les deux.

3. Les *Graduate Schools* dans le projet NExT 2

⇒ **Remarques des directeurs(trices) de laboratoires de recherche :**

- Un responsable s'interroge quant aux modalités d'attribution des allocations doctorales suite à la création des *Graduates Schools*. Une inquiétude persiste quant au potentiel déséquilibre de moyens entre les 2 axes de recherche de l'I-Site (Santé et Industrie du futur) vers lesquels les financements NExT 2 seront fléchés et les études doctorales des disciplines hors projet.
- A l'horizon 2022, l'Université de Nantes aura de nouvelles Ecoles Doctorales, le plan d'actions ne précise pas de quelle façon ces Ecoles doctorales s'articuleront avec les *Graduate Schools*.
- En créant des *Graduate Programs* incluant à la fois les doctorats et les Masters, la gestion des Masters reviendra-t-elle aux *Graduate Schools* ?
- Un responsable s'interroge quant à l'impact que la création des *Graduate Schools* pourrait avoir sur le périmètre scientifique de chaque ED et *Graduate* et donc sur l'appartenance des laboratoires à ces dernières.

⇒ **Éléments de réponse :**

L'équipe présidentielle tient à rassurer concernant l'attribution des allocations de thèses dans le cadre nouveau des *Graduate Schools*. Le projet NExT 2 et TRITON apporteront des financements supplémentaires qui, en aucun cas, ne remettent en cause les allocations de thèses préexistantes, ni leur mode d'attribution par les écoles doctorales. Le financement supplémentaire apporté par le projet reste cependant faible et nécessitera d'aller chercher d'autres moyens pour étendre, sur un temps plus long, les *Graduate Schools* à d'autres domaines.

Les *Graduate Schools* ne se superposeront pas aux nouvelles écoles doctorales (ED) ou ED existantes mais ont vocation à les remplacer. A titre d'exemple, l'ED Santé sera

remplacée par la *Graduate School* Santé sur le site nantais. Ainsi, sur les 10 ED régionales créées à l'horizon 2022, 4 seront des *Graduate Schools* à Nantes. Les Masters concernés par les *Graduate Schools* ne seront, à terme, plus des Masters mais feront parties intégrantes des *Graduate Programs* gérés par les *Graduate Schools*. Les *Graduates Schools* reprennent largement les thématiques actuelles des ED - exceptée pour l'ED Ingénierie qui, avec la création d'une *Graduate* s'ouvre un peu à d'autres domaines. Il n'est pas question de remettre en question le périmètre scientifique des ED.

4. La Gouvernance du projet NExT 2 et de Nantes Université

⇒ Remarques des directeurs(trices) de laboratoires de recherche :

- Plusieurs responsables saluent le nouvel équilibre de représentation en faveur des personnels et étudiants au sein des différentes instances décisionnelles. Cependant, ils s'interrogent quant à la proportion réelle d'étudiants et de personnels qui pourront siéger.
- Le texte prévoit que le conseil académique (CAC) sera composé à 100% de représentants du personnel et d'étudiants. Il ne précise cependant pas la façon dont ces derniers seront nommés ni les compétences dont le CAC sera doté.
- Les statuts de la Nouvelle Université prévoient une clause de sortie permettant aux établissements-composantes de quitter l'établissement expérimental s'ils l'estiment nécessaire. Cependant, la clause ne semble pas donner au conseil administratif de l'Université de Nantes cette même possibilité.
- Un responsable souligne l'intérêt de la création de plusieurs espaces de discussion : le CA, les conseils de pôles, le directoire, le conseil académique. Il s'interroge cependant sur le rapport de forces entre ces différentes instances décisionnelles et souligne la nécessité de se doter de réels contre-pouvoirs.
- Un responsable interroge l'efficacité, en termes décisionnels, d'une nouvelle structuration multiniveaux avec certains établissements composantes hors pôles et d'autres établissements intégrés.
- Le texte manque de précision quant au rôle des pôles mais aussi quant à la composition et au rôle des conseils de pôles. Plusieurs responsables soulignent l'importance d'avoir des (ou au moins un) représentants de laboratoires au sein de ces conseils. Un responsable émet, à ce propos, l'idée d'une double direction de pôle, avec une représentation des laboratoires et une représentation des composantes.
- Le plan d'actions ne précisant pas le rôle des pôles, certains responsables s'inquiètent de l'impact possiblement négatif d'une trop grande autonomie organisationnelle de ces derniers et des déséquilibres entre pôles qui pourraient en résulter.

⇒ Éléments de réponse :

Concernant la composition et les compétences de chaque direction, l'équipe présente renvoie aux statuts du projet de Nantes Université qui seront en partie rediscutés. Ainsi, le conseil académique sera composé à 100% de représentants élus des personnels et étudiants, il aura notamment une compétence d'avis au CA et

participera aux décisions de cadrage des pôles afin de garantir une politique commune à l'échelle de l'établissement. Les modalités de désignation des directeurs de pôle peuvent être revues dans le cadre de la discussion sur les statuts. La présidence a saisi la mission « Démocratie universitaire » sur ce point comme sur celui de l'équilibre des pouvoirs de l'ensemble. Cela fera partie de la discussion collective sur les statuts de Nantes Université.

Le CA sera quant à lui composé d'une majorité de personnels et étudiants élus. Le principe en est bien acté. Cependant la discussion reste ouverte quant à la répartition exacte des sièges entre catégories de personnels.

Concernant la clause de sortie, il serait impossible pour Nantes Université de quitter l'établissement expérimental car elle sera cet établissement, contrairement aux établissements-composantes. Si tous les établissements-composantes devaient sortir, Nantes Université n'aurait plus de raison d'être en tant qu'établissement expérimental et retrouverait un statut de droit commun. Il est aussi envisageable que la clause de sortie soit activée par Nantes Université si elle constate qu'un établissement-composante « ne joue pas le jeu ».

Nantes Université n'a pas pour objectif de complexifier la prise de décision. Pour une décision donnée, aucun échelon supplémentaire n'est ajouté. Ce qui relevait du central relèvera du pôle dans de nombreux cas, sans aucune validation *a posteriori* en présidence.

L'équipe présidentielle rappelle que les composantes comme les laboratoires ont toujours leur place au sein de la nouvelle structure polaire. Les Conseils de Pôle seront constitués de membres élus, les représentants de laboratoires peuvent très librement s'inscrire sur les différentes listes présentées. Concernant l'idée d'une double direction des conseils permettant la désignation d'un représentant de laboratoire de recherche, la présidence s'interroge concernant l'efficacité décisionnelle et organisationnelle d'un tel dispositif.

Enfin, concernant l'autonomie des pôles, l'équipe présidentielle rappelle que les pôles ne seront ni totalement indépendants, ni totalement autonomes. L'idée étant de décider d'un cadrage et de principes communs à l'échelle de l'établissement mais de laisser une large marge de manœuvre aux pôles dans leur mise en œuvre. Il y aura ainsi plusieurs modèles de pôles travaillant de manières différentes car il ne faut pas rechercher une normalisation ou une harmonisation.

5. Autres points d'interrogation

⇒ Remarques des directeurs(trices) de laboratoires de recherche :

- Un responsable s'interroge quant au lien de l'IRT Jules Verne au nouveau projet d'établissement.
- Certains responsables soulignent la différence de moyens financiers entre les domaines des SHS et des Sciences et interrogent donc la répartition des crédits récurrents entre disciplines/UFR.
- Une attention particulière doit être donnée au langage à adopter, aux éléments de communication. Attention à l'utilisation de l'anglais dans le document - penser à traduire le terme de *Graduate Schools* en français et à traduire le projet TRITON.

⇒ Eléments de réponse :

Concernant le lien de la Nouvelle Université avec l'IRT Jules Verne, celui-ci est une association, comme elle peut l'être avec le CHU de Nantes. C'est le lien le plus fort

que l'on puisse créer et il semble important de noter que ce sera le seul établissement expérimental à faire ce lien avec un IRT en France.

Concernant les crédits récurrents et la répartition des moyens entre disciplines, l'équipe présidentielle tient à rappeler que personne n'est riche à l'Université de Nantes et que, malheureusement, la sous-dotation est générale. L'enjeu de la répartition des crédits est cependant un enjeu central pour l'Université et la nouvelle équipe présidentielle rappelle sa volonté d'ouvrir l'accès aux données de pilotage à l'ensemble des personnels afin d'assurer la transparence dans l'attribution des crédits entre composantes et laboratoires. Elle rappelle par ailleurs que, pour diverses raisons, une large part des crédits alloués aux composantes et laboratoires n'est, la plupart du temps, pas utilisée avant la fin d'année. Cela soulève donc une autre question importante dans l'allocation des moyens.



UNIVERSITÉ DE NANTES

COMpte-rendu

COMMISSION FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

[24 septembre 2020]

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

Présents

Enseignants, enseignants-chercheurs, collège A :

CHAVET Olivier (Polytech) - par procuration
CHETTO Maryline (IUT de Nantes) - par
procuration
DUFLOS Muriel (UFR pharmacie)
GODIN Xavier (UFR Droit et Sciences
Politiques)

HAMMJE Petra (UFR Droit et Sciences politiques)
WOGERBAUER Werner (Faculté des Langues et Cultures étrangères)

Enseignants, enseignants-chercheurs, collège B :

BOLDRINI Jean-Claude (IAE Nantes)
GUIHARD Gilles (UFR Médecine) - par
procuration
MILHORAT Jean-Louis (UFR Sciences et
Techniques)

ORANGE Sophie (UFR Sociologie)
TRICHET Valérie (UFR Pharmacie)
VACHER Pierre (UFR Sciences et Techniques)

Enseignants :

JUBEAU Marc (UFR STAPS)

LEMIALE Lionel (IAE Nantes)

Etudiants :

ANTUNES	Nicolas	(UFR	Sciences	et
Techniques)				
AOUSTIN	Cyprien	(UFR	Sciences	et
Techniques)				
BOCCANFUSO	Philomène	(UFR	Droit	et
Sciences Politiques)				
DEBRAUWER	Margaux	(UFR	Sciences	et
Techniques) - par procuration				

DIABATE Mory (UFR Droit et Sciences Politiques)
GUENNEUGUES Tanguy (UFR Odontologie) - par procuration
OLIVEAU Simon (UFR STAPS)
PAULIN Valentin (UFR Pharmacie)
RENAUD Julie (UFR STAPS)

BIATSS :

DECHANDOL Emmanuel (IUT de Saint Nazaire)

GUILLEMIN Caroline (IUT de La Roche-sur-Yon)

Personnalités extérieures :

COMAS Sébastien (Ecole Centrale Nantes)

Représentants des services :

MARCHAND Yann (Directeur Service Commun de la Documentation)
WENDLING Gwendolaine (Directrice de la DFVE)

BAYON Sylvie (DFVE)



LLADO Jean-Marc (Directeur adjoint de la DFVE)

REBOUD Anne (Directrice Service Universitaire d'Information et d'Orientation)

Représentants de l'équipe de Direction :

BEDOUT Nolwen (VP Vie étudiante)

GUEVEL Arnaud (VP Formation et ressources éducatives libres)

BERNAULT Carine (Présidente)

MADEC Théo (VP étudiant)

DEFOIS Serge (Directeur de Cabinet)

FOUCHER Karine (VP Orientation et Insertion)

MORERE Julie (VP Vie de campus et Solidarités)

Pour la Mission « Démocratie Universitaire » :

LECLERC Arnauld (Chargé de la mission Démocratie Universitaire)

DAMESTOY Manon (Assistante mission Démocratie Universitaire)

Introduction de la présidente :

- Nouvelles autorités en place depuis le début de l'été : nouvelle présidence à l'Université, nouveau directeur à l'école centrale, nouveau directeur général au CHU.
- Discussion d'un plan d'actions NExT 2 entre les partenaires fondateurs durant tout l'été dans un esprit constructif. Le calendrier est très serré puisque l'État impose le dépôt officiel de ce document pour le 16 octobre prochain.
- Une concertation de l'ensemble des instances élues de l'Université vise à enrichir le document. Le plan est volontairement peu rédigé pour permettre un enrichissement par les collègues et les instances.
- La Mission « Démocratie Universitaire » va animer les réunions avec toutes les instances, rédiger les comptes rendus de manière à alimenter le plan.

Introduction de la Mission « Démocratie Universitaire » : Le schéma d'ensemble procède en deux temps :

- La première phase est la consultation de l'ensemble des instances élues de l'Université de Nantes. Les matériaux recueillis sont fournis au conseil d'administration pour alimenter sa réflexion et sa décision avant le dépôt au Ministère. Dans cette première phase, le sujet est le projet NExT 2 uniquement.
- Dans la deuxième phase - après la mi-octobre -, le dialogue sera élargi à l'ensemble de la communauté universitaire et il portera sur le projet global de constitution de Nantes Université. L'enjeu sera alors l'adoption de statuts de cette nouvelle université.
- C'est pourquoi dès maintenant nous recueillons votre avis sur deux éléments : (a) les remarques que vous souhaitez faire pour enrichir le Plan d'actions lui-même ; (b) les points d'attention ou de vigilance que vous voulez signaler pour la construction à venir de Nantes Université.
- En pratique, la Mission « Démocratie Universitaire » va enregistrer les échanges pour dresser un compte rendu (et non un verbatim) de chaque réunion. Ce compte rendu pourra être enrichi par des propositions d'amendements rédigées jusqu'à la fin septembre. L'ensemble des comptes rendus sera transmis au conseil d'administration début octobre.

1. Gouvernance et interactions dans le projet NExT 2 et Nantes Université

⇒ Remarques des représentants(tes) de la commission :

- Le projet NExT 2 étant centré sur les axes de l'I-Site, certains représentants s'inquiètent du risque de division de la communauté universitaire entre d'une part les disciplines dotées profitant du projet et les disciplines moins concernées et donc moins dotées, dans un contexte déjà particulièrement compliqué. Ils interrogent la façon dont ces nouveaux financements vont soutenir le travail des personnels au quotidien, personnels en demande de moyens pérennes.

- Dans la première version du projet, l'Ecole Centrale devait intégrer le pôle des sciences. Dans ce plan d'actions, Centrale devient un établissement-composante et ne sera plus intégrée aux pôles. De quelle manière l'Ecole sera-t-elle réellement intégrée au projet ?
- Dans la précédente version du projet, les syndicats avaient pointé du doigt le manque de représentation des personnels universitaires dans le nouveau CA. Le plan d'actions présenté prévoit désormais une représentation majoritaire, changement salué par les représentants. Cependant, il ne précise pas la proportion d'élus du personnels et étudiants qui composera ce CA. Les représentants souhaitent des précisions à cet égard.
- L'Ecole d'Architecture comme l'Ecole des Beaux-Arts intègrent désormais le projet. Un représentant s'interroge quant à la possibilité donnée aux étudiants et personnels de ces établissements-composantes d'accéder aux divers services de l'Université de Nantes : sport, culture, offre de formation etc. Mais aussi, quant à leur droit de vote dans les différentes instances de la Nouvelle Université.
- Un représentant s'interroge par ailleurs quant à la représentation des étudiants au sein de chaque instance de la nouvelle université.
- Une représentante s'inquiète de l'impact négatif que pourrait avoir la création d'un établissement expérimental - et les possibles dérogations au code de l'éducation qui l'accompagnent - sur la politique de recrutement de la nouvelle université. Elle demande un certain nombre de garanties de la part de l'UN sur le volet RH démontrant que l'objectif d'excellence poursuivi par ce projet ne se fera pas au bénéfice de recrutements contractuels insécurisant et déjà pointés du doigt lors du passage à l'autonomie.
- Une représentante s'inquiète de voir la nouvelle université répliquer les erreurs de l'UBL en créant de nouveaux échelons et instances avec un impact financier potentiellement négatif, en défaveur de la formation et de la recherche.
- Le plan d'actions prévoit de laisser une certaine marge de manœuvre aux pôles dans la gestion de ses composantes et notamment, des recrutements. Si cette part d'autonomie permettra aux Pôles de s'adapter aux particularités de ses disciplines, une représentante s'inquiète cependant des potentiels effets de cooptation et de l'apparition de pressions et de tensions induites par cette flexibilité de gestion laissée à chaque pôle. Par ailleurs, le fonctionnement polaire imaginé comme tel risquerait de créer des situations et politiques différentes entre les Pôles, ce qui peut également créer des déséquilibres entre disciplines.
- Le projet prévoit enfin la création d'un conseil académique unique chargé à la fois de traiter des questions de formation, de recherche, de RI et de RH. Si les représentants voient un intérêt certain à maintenir le lien entre la recherche et la formation, certains craignent cependant que cette nouvelle configuration entraîne un décrochage du conseil des réalités.

⇒ **Éléments de réponse :**

La présidence précise que ce plan d'actions a pour objectif d'obtenir des financements supplémentaires qui, au-delà des axes de l'I-Site, pourront bénéficier à l'ensemble de la communauté et soutenir la création de la Nouvelle université. A titre d'exemple, le

projet NExT a déjà permis la création d'un centre de développement pédagogique bénéficiant à tous. L'I-Site a également un volet « Vie de campus » qui impactera l'ensemble de l'établissement. C'est aussi une des raisons pour laquelle la présidence souhaite se saisir de cette opportunité de financement.

Concernant la place de Centrale dans le nouvel établissement, elle sera la même que les Beaux-Arts qui seront également hors pôles, comme les autres établissements-composantes. L'un des enjeux de cette nouvelle configuration sera d'assurer une forme de perméabilité ou d'échange scientifique et académique entre les Pôles, mais aussi entre les établissements-composantes. La présidence souhaite ouvrir la discussion quant à la possibilité d'imaginer, au-delà du seul Directoire, une instance ou un processus complémentaire qui permettrait d'assurer le lien quotidien entre les différentes briques de Nantes université.

Concernant la composition du nouveau CA, le principe de la majorité en faveur des représentants des personnels et étudiants a bien été actée. Cependant, la discussion reste aujourd'hui ouverte quant à la part de représentants que cela pourra constituer. Par ailleurs, les personnels et étudiants de l'ensemble des établissements-composantes seront à la fois électeurs et éligibles pour toutes les élections. De même que pour le CA, la représentation de ces derniers dans les différentes instances restera à déterminer ensemble.

Des discussions avaient déjà été engagées avec les représentants étudiants concernant la représentation de ces derniers au sein de la nouvelle université. L'équipe présidentielle est prête à relancer les discussions à ce sujet et reste ouverte aux propositions pouvant émaner des étudiants.

Concernant l'accès des étudiants et personnels des établissements-composantes aux services proposés par l'UN, des accords existent déjà avec certaines écoles. La présidence soutient l'idée d'un partage de ces services avec les établissements-composantes afin de créer une vraie communauté. Cependant, les modalités de ce partage doivent encore être discutées et ce dernier ne se fera pas à titre gratuit.

Sur la possibilité de l'établissement expérimental de déroger au code de l'éducation, la présidence précise que ces dérogations ne concerneront que des points très limités de son action et ne concerneront en aucun cas le volet RH non permis par l'ordonnance. A titre d'exemple, le code de l'éducation oblige aujourd'hui l'université à se doter de commissions différentes, CR,CFVU (+ CURI à Nantes), pour traiter des formations, de la recherche, des RI et des RH. Or, la présidence souhaite se saisir de l'opportunité de l'établissement expérimental pour proposer la création d'une instance unique qui aurait une compétence transversale sur l'ensemble de ces volets et qui ferait davantage de sens. La présidence en profite par ailleurs pour préciser qu'il ne s'agira nullement d'ajouter simplement les compétences des 3 commissions actuelles mais de donner un rôle différent au CAC, un rôle de cadrage. Si une certaine liberté sera laissée aux pôles, l'idée n'est pas de créer 4 mini-universités mais d'avoir une réelle politique d'établissement, le CAC participera ainsi à ce rôle de cadrage des Pôles.

Concernant les craintes exprimées vis-à-vis des recrutements à venir et des différences de traitement entre les pôles, la présidence précise que, s'il revenait jusqu'ici au CA de voter la répartition des postes par discipline, le projet prévoit, par dérogation au code de l'éducation, que le CA décidera d'un volume de postes par pôles et laissera à ces derniers la décision de répartir les postes par la suite au sein de ses composantes. La présidence a une pleine confiance dans les personnels pour exercer leurs fonctions en responsabilité et éviter tous risques de cooptation.

Le plan d'actions ne renvoie par ailleurs jamais aux dispositions de la LPPR, là n'est pas son objectif et la présidence a d'ores et déjà saisi la Mission « Démocratie Universitaire » pour engager des consultations sur ce sujet dans les prochains mois.

Contrairement à l'UBL qui était une structure nouvelle s'additionnant aux structures existantes, Nantes Université ne sera pas une nouvelle structure, mais une transformation vers un modèle nouveau. L'ordonnance de 2018 prévoit, ce qui n'était pas possible au moment de l'UBL, un emboîtement d'EPSCP. La présidence renvoie aux statuts de Nantes Université de l'année dernière pour vérifier que, si le parcours décisionnel est différent, le nombre de décisions restera le même. L'objectif est bien une décentralisation forte et non une complexification.

Enfin, la présidence partage la préoccupation de certains représentants quant à l'effet négatif qu'aurait une trop grande autonomie des pôles. Si ces derniers auront une certaine marge de manœuvre quant à la mise en œuvre, des règles et un cadrage commun à l'échelle de l'établissement doivent éviter la création de 4 petites universités et garantir une certaine homogénéité, nécessaire, entre les Pôles.

2. La place des SHS dans les projets NExT 2 et Nantes Université

⇒ Remarques des représentants(tes) de la commission :

- Plusieurs représentants issus des SHS s'inquiètent de la place qu'occuperont les SHS dans le projet de Nouvelle université. Souvent considérées en fin de projet, ces représentants demandent une plus grande autonomie des SHS vis-à-vis des Sciences « dures » et la possibilité de déterminer un axe de recherche SHS qui ne soit pas une simple caution sociale pour les Sciences. Ils pointent ainsi l'importance de ne pas toujours subordonner les SHS à l'industrie du futur dans le texte.
- Par ailleurs, plusieurs représentants saluent l'intégration nouvelle des Objectifs de Développement Durable au projet comme la place donnée à la transition écologique et au bien-être qui peuvent être des axes forts en SHS mais aussi en Sciences et technologie.
- Une représentante interroge le choix des deux axes de NExT 2 - Industrie et santé du futur, pourquoi avoir maintenu les axes de NExT 1 qui ne donnent pas de place réelle aux SHS et autres disciplines ?

⇒ Éléments de réponse :

Concernant la place des SHS dans le projet, la présidence rappelle aux représentants que le projet NExT 2 s'appuie sur les axes de l'I-Site, à savoir, industrie et santé du futur. Ces axes ne pouvaient pas être remis en cause dans NExT 2. Cependant, l'équipe présidentielle souligne que ces axes ne seront pas les seuls piliers de Nantes Université qui a vocation à rester une université pluridisciplinaire. C'est pourquoi la présidence a d'ores et déjà entamé des discussions avec la MSH Ange-Guépin dans l'objectif de déterminer collectivement, un axe SHS fédérateur sur lequel elle s'engage à aller chercher des moyens financiers supplémentaires. L'équipe présidentielle souligne la plus grande difficulté pour trouver en thème fédérateur au sein des SHS que dans les Sciences dures et prendra donc le temps nécessaire - avec la MSH - de consulter les collègues concernés et co-construire ce nouvel axe.

Par ailleurs, la présidence est convaincue que l'intégration des ODD comme axe fort du projet de nouvelle université, mais aussi au cœur d'*EUniWell*, permettra à chaque discipline de s'exprimer et à Nantes Université de se fonder sur des valeurs fortes qui fassent sens.

3. Autres points d'interrogation

⇒ Remarques des représentants(tes) de la commission :

- Une représentante s'interroge quant à la façon dont les préoccupations exprimées par une partie du personnel de l'Université ont été prises en compte dans la rédaction de ce nouveau projet.
- Une représentante s'interroge quant à l'objectif affiché d'excellence du projet : cette volonté d'excellence, qui peut être, en un sens, positive, s'inscrit-elle dans une tentative d'améliorer le positionnement de Nantes dans les classements internationaux tel que le classement de Shanghai ?
- Au vu des difficultés rencontrées par le premier projet en 2019 et du blocage par l'Ecole Centrale en fin de parcours, un représentant s'interroge sur les risques de blocage et le calendrier choisi cette année pour le vote dans chaque établissement-composante.
- Par ailleurs, un représentant demande des précisions quant aux conséquences concrètes d'un vote positif du CA sur le projet NExT 2 présenté.
- Une représentante souligne et salue la référence au caractère incontournable des enjeux éthiques, philosophiques, économiques, sociologiques, juridiques, technologiques (page 2). Cependant, elle regrette ce listing rapide qui ne permet pas de leur donner la place importante qu'ils pourraient avoir dans ce projet. Un amendement pourrait être imaginé pour renforcer cette partie.

⇒ **Éléments de réponse :**

La présidence présente un projet différent de celui présenté en 2019 qui tente de répondre à un certain nombre des préoccupations exprimées sur le premier projet. Cette V0 discutée avec l'ensemble des instances élues de l'Université est aujourd'hui amendable par l'ensemble des représentants avant le vote du CA le 16 octobre prochain.

L'objectif poursuivi au travers de ce projet n'est pas d'améliorer notre position dans les classements de type Shanghai mais ce peut être une conséquence du travail que l'on mène. C'est pourquoi ce projet a été construit autour d'un certain nombre de valeurs qui ne sont pas valorisées par ces classements mais qui seront au cœur du projet de Nouvelle Université. La présidence a décidé de se saisir du projet NExT 2 pour permettre à l'Université d'obtenir des financements supplémentaires non négligeables qui aideront à la création de Nantes Université, un projet d'établissement qui réinventera le lien entre université et grandes écoles sur le territoire.

Concernant le calendrier, l'objectif est de parvenir au lancement de la Nouvelle Université au 1^{er} Janvier 2022 avec un vote des statuts courant mars/avril 2021. Ce calendrier permettra à la présidence et à la Mission « Démocratie Universitaire » d'engager un travail de consultation à grande échelle avant le vote des statuts. Le plan d'actions sera quant à lui soumis au vote du CA le 16 octobre. Le CA devra alors décider s'il est pour, contre ou s'abstient. Il aura, comme la CFVU, été consulté au préalable avec une possibilité d'amender le plan d'actions avant le vote. En cas de vote positif alors tout ce que contient le document sera acté, les grands principes et les valeurs du projet d'université seront posés. Cependant, plusieurs points resteront ouverts à la discussion qui se déroulera pour l'adoption des statuts de la nouvelle université : le nombre de représentants dans chaque instance, leur proportion, les personnalités extérieurs, et d'autres questions de gouvernance comme la désignation des responsables de pôle.



UNIVERSITÉ DE NANTES

COMpte-rendu

CONSEIL D'ADMINISTRATION

[25 septembre 2020]

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

Présents

Enseignants, enseignants-chercheurs, collège A :

DELMAS Corinne (UFR Sociologie)
GOULLET Antoine (Polytech Nantes)
JOLLIET Pascale (UFR Médecine et Techniques médicales)

LOUARN Guy (Polytech Nantes)

Enseignants, enseignants-chercheurs, collège B :

CARPY Sabrina (UFR Sciences et Techniques)
CORREARD Nicolas (UFR Lettres et Langage)
BASTIANELLI François (IUT Nantes/Fleuriaye)

DAVID Marie (INSPE Nantes)
SAMI Taklit (UFR Sciences et Techniques)

BIATSS :

BEZAULT Jérémy (Faculté de Langues et Cultures étrangères)
BUTEAUD Jean-Baptiste (UFR Droit et Sciences politiques)

BROCHARD Cyrille (UFR Sciences et Techniques)
DRONNEAU Céline (INSPE Siège académique)
PENISSON Stéphanie (INSPE)

Etudiants :

BEN HAMAD Tahar (UFR STAPS)
BEDOUT Nolwenn (UFR STAPS)

CLAUTOUR Hugo (UFR Sciences pharmaceutiques)

Personnalités extérieures :

ROUSSEL Fabrice (Nantes Métropole)
LUMEAU Jean-Jacques (CARENE)
HOUEL Stéphanie (Région Pays de la Loire)

DELALEU Frédéric (INSERM)
DUPRE Thierry (Lycée Carcouet)

Représentants de l'équipe présidentielle :

BERNAULT Carine (Présidente)
ANEX Sophie (Cabinet)
AVERTY Dominique (1^{er} VP)
DEFOIS Serge (Directeur de Cabinet)
DELEDALLE Aurore (VP Transformation pédagogique)
FOUCHER Karine (VP Orientation et Insertion)
GASTINEAU Jérôme (Directeur de Cabinet Adjoint)
GRASSET Olivier (VP Recherche et science ouverte)

GUEVEL Arnaud (VP Formation et ressources éducatives libres)
JACQUEMIN Frédéric (Vice-président Innovation et partenariats)
MIRAL Corinne (VP Affaires doctorales)
MORERE Julie (VP Vie de campus et solidarité)
MOUHOUD Malik (Directeur général adjoint des services)
PERON Marc (Directeur de la Communication)
ROMAN-DUBREUCQ Boris (Directeur général adjoint des services)



SCHLAEPPI Laurianne (Directrice générale des services)

KEROUANTON Jean-Louis (VP Immobilier)

Représentants des services :

BEZAULT Valérie (Cellule des Affaires institutionnelles)

BRIOLET Baptiste (Directeur des Affaires juridiques)

DURAND Christelle (Rectorat de Nantes)

Pour la Mission « Démocratie Universitaire » :

LECLERC Arnauld (Chargé de la mission Démocratie Universitaire)

DAMESTOY Manon (Assistante Mission Démocratie universitaire)

Introduction de la présidente :

- Nouvelles autorités en place depuis le début de l'été : nouvelle présidence à l'Université, nouveau directeur à l'école centrale, nouveau directeur général au CHU.
- Discussion d'un plan d'actions NExT 2 entre les partenaires fondateurs durant tout l'été dans un esprit constructif. Le calendrier est très serré puisque l'État impose le dépôt officiel de ce document pour le 16 octobre prochain.
- Une concertation de l'ensemble des instances élues de l'Université vise à enrichir le document. Le plan est volontairement peu rédigé pour permettre un enrichissement par les collègues et les instances.
- La Mission « Démocratie Universitaire » va animer les réunions avec toutes les instances, rédiger les comptes rendus de manière à alimenter le plan.

Introduction de la Mission « Démocratie Universitaire » : Le schéma d'ensemble procède en deux temps :

- La première phase est la consultation de l'ensemble des instances élues de l'Université de Nantes. Les matériaux recueillis sont fournis au conseil d'administration pour alimenter sa réflexion et sa décision avant le dépôt au Ministère. Dans cette première phase, le sujet est le projet NExT 2 uniquement.
- Dans la deuxième phase - après la mi-octobre -, le dialogue sera élargi à l'ensemble de la communauté universitaire et il portera sur le projet global de constitution de Nantes Université. L'enjeu sera alors l'adoption de statuts de cette nouvelle université.
- C'est pourquoi dès maintenant nous recueillons votre avis sur deux éléments : (a) les remarques que vous souhaitez faire pour enrichir le plan d'actions lui-même ; (b) les points d'attention ou de vigilance que vous voulez signaler pour la construction à venir de Nantes Université.
- En pratique, la Mission « Démocratie Universitaire » va enregistrer les échanges pour dresser un compte rendu (et non un verbatim) de chaque réunion. Ce compte rendu pourra être enrichi par des propositions d'amendements rédigées jusqu'à la fin septembre. L'ensemble des comptes rendus sera transmis au conseil d'administration début octobre.

1. Vision d'ensemble du projet NExT 2 et de Nantes Université

⇒ Remarques des représentants(tes) du conseil :

- Plusieurs représentants s'accordent sur l'opportunité offerte par le projet NExT 2 d'obtenir des financements supplémentaires nécessaires à l'Université et s'attendent à un effet levier non négligeable qui permettra d'obtenir des moyens supplémentaires qui bénéficieront à l'ensemble des disciplines, dont les SHS.

- Un représentant salue le retour de l'Ecole Centrale dans le projet y voyant un changement de politique permettant de sortir de la vision élitiste de l'excellence. L'ambition du projet est de créer une Université pluridisciplinaire de rang mondial qui soutient une démarche d'excellence dans tous les domaines et pas seulement sur les axes de l'I-Site.
- En préservant l'identité de chaque établissement-composante, le projet permet d'avancer plus sereinement dans un projet collectif et minimiser les risques. Un représentant appelle ainsi les collègues à se saisir de cette opportunité, au même titre que l'Ecole Centrale, pour démontrer leur capacité à contribuer collectivement et être réellement acteurs de ce changement.
- Par ailleurs, plusieurs représentants tiennent à saluer le rééquilibrage effectué en faveur d'une plus grande représentation des personnels et étudiants au conseil d'administration de Nantes Université.
- Au vu de l'échec du projet de la NUN du fait du blocage du projet par l'Ecole Centrale l'année dernière, une représentante s'interroge quant aux réelles motivations de l'Ecole à mener à bien ce nouveau projet et à sa réelle ambition de décloisonnement.
- Si le projet ambitionne de faire de l'Université une université de rang mondial, une représentante tient à souligner que l'Université de Nantes est déjà de rang mondial avec un certain nombre de laboratoires déjà très internationalisés.
- Tout en ayant une pleine conscience des difficultés financières rencontrées par l'Université de Nantes, certains représentants continuent de dénoncer la volonté de créer un établissement expérimental - que le plan d'actions semble davantage viser plus que le projet NExT 2 - dans l'objectif d'obtenir les financements de l'I-Site.

⇒ **Éléments de réponse :**

Concernant l'ambition partagée et le décloisonnement, la présidence tient à rappeler le soutien affiché au projet par le nouveau directeur de l'Ecole Centrale mais comprend les doutes des représentants au vu de l'échec de l'an dernier. Elle pense cependant que le risque du projet collectif est un risque qui doit être pris.

La présidence précise que le projet NExT 2 contient deux choses différentes : 1) Un projet académique/scientifique et 2) Un projet de gouvernance. La question à se poser est de savoir si on bénéficie des moyens de l'I-Site pour créer Nantes Université. Quoi que l'on pense de la logique des appels à projet nationaux/internationaux, la présidence a considéré comme important d'aller chercher des financements supplémentaires qui permettront de fonder la nouvelle université.

2. Gouvernance et gestion du projet NExT 2 et de Nantes Université

⇒ **Remarques des représentants(tes) du conseil:**

- Le projet NExT 2 étant centré sur deux grands axes de recherche que sont la santé et l'industrie du futur, un représentant s'interroge quant à la répartition des moyens qui seront alloués par l'I-Site et à la possibilité réelle de l'ensemble de la communauté d'en bénéficier.
- Une représentante pointe du doigt le blocage du financement NExT1 d'un master de SHS et doute de la réelle possibilité pour les SHS de bénéficier

des financements NExT 2. Elle craint ainsi un renforcement des déséquilibres déjà existants entre pôles dans l'attribution des moyens et souligne la nécessité de moyens pérennes à l'échelle de l'université comme prérequis à la mise en œuvre du plan d'actions.

- Le nouveau projet d'établissement ne prévoit pas l'intégration réelle de l'Ecole Centrale au nouvel établissement. Dans ce nouveau projet, Centrale conservera la totalité de ses prérogatives, sa personnalité morale, ses statuts, la discussion de son budget etc. (A l'inverse, l'Université de Nantes est le seul établissement qui perdra son statut à la création de Nantes Université.) Il donne ainsi le sentiment d'un simple greffon permettant de justifier la création d'un établissement expérimental.
- Une représentante s'inquiète de la possibilité laissée à l'établissement expérimental de déroger au code de l'éducation.
- Un représentant salue le nouvel équilibre dans la représentation des personnels et étudiants au sein du CA et restera vigilant quant à la proportion réelle de sièges qui leur sera attribuée.
- Un représentant rappelle la demande du CTE de voir intégrer des représentants du personnel à la nouvelle Conférence annuelle des Ressources humaines prévue dans ce plan.
- Le projet NExT 2 apportant de nouveaux moyens financiers, les moyens humains nécessaires à la gestion de ces nouveaux fonds devront être garantis et surtout, équilibrés. Il est nécessaire de s'assurer que les moyens humains ne seront pas exclusivement concentrés sur les services centraux mais puissent bénéficier aux Pôles les moins dotés.
- Plusieurs représentants souhaitent rappeler le lien essentiel entre la formation et la recherche et donc la nécessité de maintenir le lien entre les UFR et les laboratoires.

⇒ **Éléments de réponse :**

Concernant l'orientation du projet autour des axes « Santé et Industrie du futur », la présidence rappelle que le projet NExT 2 repose sur les axes de l'I-Site - il laisse néanmoins place aux SHS avec la création, notamment, d'une *Graduate School* autour de la linguistique. Elle rappelle par ailleurs que le projet NExT 1 a permis la création d'un centre de développement pédagogique bénéficiant à tous et comporte également un volet « Vie de campus » qui prévoyait, entre autres, le financement d'une résidence d'artistes avec les Beaux-Arts, ou encore le financement d'une thèse de sociologie sur le sentiment d'appartenance à l'université. La présidence tient à rassurer, la Nouvelle Université ne se réduira pas aux axes de l'I-Site et aura vocation à garder sa nature pluridisciplinaire. Sur ce point, elle s'engage à travailler, en concertation avec les collègues concernés et la MSH Ange-Guépin, à la création d'un axe SHS et à la recherche de nouveaux moyens pour le financer.

En ce qui concerne les financements des Masters, la présidence rappelle que l'ensemble des financements ont été bloqués suite à la suspension de l'I-Site et non seulement en SHS. Aussi, pour assurer un meilleur équilibre dans la distribution des moyens entre Pôles, la présidence travaille à un mode d'attribution différent qui ne se reposera plus sur des appels à projet internes chronophages et parfois inaccessibles, mais plutôt sur une contractualisation des moyens pour des financements de plus long terme. L'attribution des crédits récurrents est évidemment au cœur de la réflexion de l'équipe présidentielle, qui s'engage à travailler en interne à la répartition des moyens

suivant une logique d'équité et de transparence. Ce n'est cependant pas l'objet de ce plan d'actions.

L'équipe présidentielle tient à rassurer concernant la répartition des moyens de l'I-Site pour soutenir les fonctions supports. Ces derniers ne sont pas destinés exclusivement aux services centraux mais devront également bénéficier à l'échelon polaire et aux services mis sous tension. La présidence sera particulièrement vigilante sur ce point.

Concernant l'intégration de l'Ecole Centrale au projet, comme l'ensemble des établissements-composantes, l'Ecole Centrale gardera en effet ses propres statuts ainsi que ses prérogatives. Ce qui change cependant aujourd'hui, c'est la mise en œuvre d'une stratégie commune, première étape d'une trajectoire collective à travailler ensemble. La présidence rappelle que l'établissement expérimental restera soumis au code de l'éducation auquel il ne pourra déroger que sur certains points très précis qui relèvent essentiellement de la gouvernance. A titre d'exemple, le code de l'éducation oblige aujourd'hui l'université à se doter de différentes commissions, CR et CVFU (+ CURI à Nantes), pour traiter des formations, de la recherche, des RI et des RH, or, la présidence souhaite se saisir de l'opportunité de l'établissement expérimental pour proposer la création d'une instance unique qui aurait une compétence transversale sur l'ensemble de ces volets et qui ferait davantage de sens. Les discussions engagées par l'équipe présidentielle et la Mission « Démocratie universitaire » avec l'ensemble des assemblées élues mettent en évidence des tensions : pour les uns, les composantes assurent la formation et la recherche ; pour d'autres, la recherche est très faiblement représentée par les composantes. Une attention particulière devra être apportée à ce point mais l'enjeu des pôles comme de Nantes Université est bien d'assurer une meilleure articulation entre les deux.

3. Les *Graduate Schools* du projet NExT 2 et de Nantes Université

⇒ Remarques des représentants(tes) du conseil:

- Un représentant s'interroge quant à l'avenir des formations non concernées par la création des *Graduate Schools*.
- Une représentante s'inquiète du risque de double scission dans la création des *Graduate Schools* : d'une part, entre les sciences dures et les sciences humaines moins concernées par le projet, d'autre part, au sein même des domaines concernés par les *Graduate Schools* entre ce qui sera inclus, à savoir les niveaux Masters et Doctorats, et ce qui en sera exclu, les Licences. La formation d'excellence débutant dès la Licence, n'y aurait-il pas plus de sens à les inclure dans le projet ?
- Un représentant étudiant s'interroge quant aux modalités de sélection et d'accès à ces *Graduate Schools* pour les étudiants et s'inquiète également du devenir des formations moins concernées par le projet NExT.

⇒ **Éléments de réponse :**

Concernant la création des *Graduate Schools*, l'ambition de la présidence n'est pas de restreindre le champ des *Graduate Schools* aux deux seuls axes de l'I-Site mais de réfléchir, à terme, à la possibilité de l'étendre à d'autres disciplines. Il est ici utile de rappeler que parmi les 10 *Graduate Schools* créées par le projet TRITON, deux sont déjà hors de ces axes, et consacrées pour l'une à la linguistique et pour l'autre à la planétologie. Mais ceci n'est évidemment qu'une première étape. L'ambition du nouvel établissement ne sera cependant pas de transformer 100% de l'offre de formations en *Graduate Schools*, ni de scinder les licences des masters et doctorats, cela n'aurait pas

de sens. Pour autant, un travail devra être fait au sein de chaque discipline pour que certaines formations soient plus adossées aux laboratoires. Cet objectif global ne sera cependant possible qu'en cas d'obtention des crédits NExT 2.

La présidence tient à rappeler que l'établissement expérimental restera un établissement pluridisciplinaire, aucune formation n'a vocation à disparaître du fait de l'acceptation du plan d'actions. Par ailleurs, les frais d'inscriptions pour les étudiants qui intégreront les *Graduate Schools* resteront les mêmes que pour toutes les autres formations universitaires au tarif fixé par le Ministère. Enfin, l'équipe souligne que la plupart des Masters sont déjà relativement sélectifs avec des conditions d'entrée parfois drastiques. Comme le sont déjà les masters attractifs, les *Graduate Programs* seront sans doute plus sélectifs que certaines formations, cependant le mode de recrutement restera le même que pour les Masters.

4. L'ambition démocratique du projet

⇒ Remarques des représentants(tes) du conseil:

- Plusieurs représentants regrettent la réception tardive du projet TRITON et l'absence de traduction du document en français. Ces éléments ne permettant pas une réelle discussion démocratique. Dans un même ordre d'idées, une représentante pointe la nécessité de traduire le terme de *Graduate Schools*, comme l'ensemble des termes anglais du projet.
- Une représentante pointe du doigt l'absence de consultations et de présentation du projet TRITON et l'importance mais aussi la difficulté à mener des discussions entre collègues sur un sujet aussi structurant que NExT 2, dans un contexte de rentrée extraordinaire où les préoccupations de terrain sont assez éloignées de ces sujets. Elle demande à la présidence un réel débat sur ces sujets, au travers par exemple de la Mission « Démocratie universitaire ».
- Un représentant tient à saluer l'exercice de démocratie universitaire de qualité engagé par la présidence au travers de la mission « Démocratie universitaire » dès le début de son mandat.
- Une représentante s'inquiète de voir le plan d'actions adopté - avec tous les changements majeurs qu'il contient - avant d'avoir une réelle discussion sur les statuts de la nouvelle université. Beaucoup de points du plan d'actions concernant déjà les statuts, quelle marge de discussion restera-t-il alors sur ces statuts une fois le plan adopté ?

⇒ **Éléments de réponse :**

La présidence rappelle aux représentants que le calendrier contraint par le Ministère implique que le plan d'actions devra être voté par le CA au 16 octobre et que, malheureusement, le temps de discussion est donc limité mais permet néanmoins à toutes les instances de s'exprimer et faire remonter, si elles le souhaitent, des amendements au projet. Cependant, cette phase de discussion n'est qu'une première étape. L'équipe présidentielle et la mission « Démocratie universitaire » prendront un temps plus long ces prochains mois pour aborder la question des statuts mais aussi la LPPR et divers autres sujets. Le projet TRITON sera présenté et discuté avec les administrateurs aussi vite que possible. Malheureusement, la règle de l'appel est le dépôt en anglais. Cependant la présidence a déjà demandé une traduction du dossier. Concernant l'utilisation du terme de *Graduate School*, la présidence se retrouve confrontée à une réelle difficulté sémantique ; aucune traduction n'existe aujourd'hui

en français pour ce terme - sauf certaines traductions utilisant le terme « D'Ecole Graduée » qui ne semble, cependant, pas faire plus de sens. Elle réfléchit néanmoins à une possible traduction pour la rédaction des statuts.

Concernant la discussion des statuts et l'adoption du plan d'actions, en effet, un certain nombre d'éléments concernant les statuts et la gouvernance de Nantes Université seront actés suite à l'adoption du plan d'actions, notamment, la présence d'une majorité d'élus du personnel et des étudiants au sein du CA. Cependant, un très grand nombre de précisions resteront à apporter et pourront ainsi être discutées ou rediscutées. Ce plan d'actions pose les grands principes, les valeurs sur lesquels le projet d'établissement se reposera.

5. Les partenaires du projet NExT 2 et de Nantes Université

⇒ Remarques des personnalités extérieures :

- Le représentant de Nantes Métropole tient à saluer le travail engagé sur ce plan d'actions et la capacité des différents partenaires à reprendre les échanges et rebondir. Le projet NExT 2 comme Nantes Université sont des dossiers importants pour la Métropole qui partage l'intérêt pour ces sujets d'avenir et compte sur cette dynamique, le travail collectif engagé et la collaboration des établissements d'ESR pour soutenir le développement économique du territoire et l'emploi jeune.
- La Région souhaite rappeler que, si l'I-Site se concentre aujourd'hui sur deux axes de recherche, la politique régionale ne se limite pas à ces derniers. La Région a l'ambition de mettre en œuvre un plan de campus régional qui concernera l'ensemble des disciplines et rappelle que les dispositifs existants de soutien à la recherche ne seront pas diminués par l'I-Site. Par ailleurs, la Région affiche la volonté de mettre en place des Chaires Territoire d'avenir qui concerneront des disciplines très variées, notamment les SHS.
- Le représentant de l'INSERM souhaite rappeler l'originalité du projet de l'I-Site Nantais et souligne son engagement unique dans la création de l'établissement expérimental nantais. L'INSERM salue la collaboration de tous les acteurs majeurs du territoire autour du projet NExT 2 et l'opportunité de ce projet pour répondre à une demande collective et sociale forte autour des axes de l'I-Site, « santé et industrie du futur ». Fort de sa dimension nationale, l'INSERM s'attache à apporter à la dynamique collective, notamment dans le champ de la santé, ses atouts à l'international.

⇒ Éléments de réponse :

La présidence souhaite remercier l'ensemble des établissements partenaires de leur soutien permanent au projet depuis ses débuts et malgré les difficultés rencontrées. C'est ce soutien qui permet aujourd'hui au collectif de revenir dans la trajectoire et de pouvoir sauver l'I-Site.

6. Autres points d'interrogation

⇒ Remarques des représentants(tes) du conseil :

- Une représentante rappelle la motion négative votée par le CTE sur ce plan d'actions.

- Plusieurs représentants demandent une présentation du projet TRITON au CA au vu des nombreuses implications qu'il aura sur l'établissement.

⇒ **Éléments de réponse :**

La présidente rappelle qu'aucun vote n'était demandé au comité technique d'établissement. En réalité, il est même singulier de voter sur un texte préparatoire encore en discussion. C'est au conseil d'administration qu'il reviendra de se prononcer le 16 octobre prochain sur un texte plus abouti et finalisé grâce au débat engagé.



COMPTE-RENDU

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE

ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

[25 septembre 2020]

www.univ-nantes.fr



Présents

Au titre du FSU :

LOUARN Guy (Membre titulaire)

CHARBONNIER Vincent (Membre titulaire)

Au titre du SNPTES:

BESSEAU François (Membres titulaire)

BATTAGLIA Séverine (Membre suppléante)

HAUSER Jean-Luc (Membre titulaire)

Au titre de SUD :

LE QUEAU Anna (Membre titulaire)

ROLLE Valérie

Représentants(tes) de l'équipe de Direction :

AVERTY Dominique (1er VP RH et financières,
dialogue social)

ROMAN-DUBREUCQ Boris (Directeur général
adjoint des services)

BERNAULT Carine (Présidente)

SCHLAEPPY Laurianne (Directrice générale des

DEFOIS Serge (Directeur de Cabinet
Présidence)

services)

Pour la Mission « Démocratie Universitaire » :

LECLERC Arnauld (Chargé de la
Mission Démocratie Universitaire)

DAMESTOY Manon (Assistante Mission
Démocratie universitaire)

Introduction de la présidente :

- Nouvelles autorités en place depuis le début de l'été : nouvelle présidence à l'Université, nouveau directeur à l'école centrale, nouveau directeur général au CHU.
- Discussion d'un plan d'actions NExT 2 entre les partenaires fondateurs durant tout l'été dans un esprit constructif. Le calendrier est très serré puisque l'État impose le dépôt officiel de ce document pour le 16 octobre prochain.
- Une concertation de l'ensemble des instances élues de l'Université vise à enrichir le document. Le plan est volontairement peu rédigé pour permettre un enrichissement par les collègues et les instances.
- La Mission « Démocratie Universitaire » va animer les réunions avec toutes les instances, rédiger les comptes rendus de manière à alimenter le plan.

Introduction de la Mission « Démocratie Universitaire » : Le schéma d'ensemble procède en deux temps :

- La première phase est la consultation de l'ensemble des instances élues de l'Université de Nantes. Les matériaux recueillis sont fournis au conseil d'administration pour alimenter sa réflexion et sa décision avant le dépôt au Ministère. Dans cette première phase, le sujet est le projet NExT 2 uniquement.
- Dans la deuxième phase - après la mi-octobre -, le dialogue sera élargi à l'ensemble de la communauté universitaire et il portera sur le projet global de constitution de Nantes Université. L'enjeu sera alors l'adoption de statuts de cette nouvelle université.
- C'est pourquoi dès maintenant nous recueillons votre avis sur deux éléments : (a) les remarques que vous souhaitez faire pour enrichir le Plan d'actions lui-même ; (b) les points d'attention ou de vigilance que vous voulez signaler pour la construction à venir de Nantes Université.
- En pratique, la Mission « Démocratie Universitaire » va enregistrer les échanges pour dresser un compte rendu (et non un verbatim) de chaque réunion. Ce compte rendu pourra être enrichi par des propositions d'amendements rédigées jusqu'à la fin septembre. L'ensemble des comptes rendus sera transmis au conseil d'administration début octobre.

1. Les grands principes, orientations et valeurs du projet NExT 2 et Nantes

⇒ Remarques des représentants(tes) du comité :

- Le texte réaffirme à plusieurs reprises la volonté de créer un projet d'établissement au bénéfice de l'intérêt général. Cependant, un représentant s'interroge sur la compatibilité de la défense de l'intérêt général avec l'importance donnée au développement de partenariats public-privé.

- Par ailleurs, plusieurs représentants soulignent le risque de conflits d'intérêts, à la fois entre les établissements-composantes mais aussi dans le cadre des partenariats public-privé.
- Dans un esprit similaire, un représentant questionne l'éthique des partenariats public-privé et s'interroge quant au fonctionnement des Chaires industrielles et la manière dont ce partenariat est pensé par le plan d'actions : possibilité d'embaucher des personnels du secteur industriel n'ayant pas la qualification universitaire requise ?
- Le texte du plan d'actions affirme la volonté de se doter de ressources éducatives libres et plaide pour une science ouverte. Qu'est-ce qui se cache derrière ces différentes notions ?
- Le plan d'actions réaffirme la volonté de l'université d'être un acteur des changements à venir, tout comme la science ouverte, un représentant s'interroge quant au sens de cet objectif.
- La logique d'excellence et d'innovation contenue dans le projet NExT 2 interroge quant à l'indépendance de la recherche qui en résultera. La recherche favorisée par l'Université de Nantes sera-t-elle une recherche dite « *bankable* » ?
- Concernant la volonté du projet de créer un établissement qui soit plus démocratique, un représentant souligne l'incompatibilité d'un agenda contraint par le Ministère avec les exigences d'une discussion délibérative démocratique. Par ailleurs, il/elle souligne le temps limité que les représentants syndicaux peuvent accorder à leur fonction de représentation et pose donc la question de la capacité réelle à contribuer au travail démocratique.

⇒ **Éléments de réponse :**

La présidence réaffirme sa volonté de créer un établissement expérimental au bénéfice de l'intérêt général et du service public de la connaissance. L'Université et ses chercheurs pensent l'évolution de la société, font des propositions. La mission de l'université est de créer et diffuser ces connaissances, notamment au travers de ses relations avec le monde socio-économique, mais aussi en soutenant une démarche de science ouverte. L'objectif porté par la science ouverte suppose que toute recherche financée par de l'argent public doit être accessible à tous gratuitement - dans le respect des droits d'auteur. Par ces dispositifs, l'Université ne soutient donc pas une recherche « *bankable* ». Par ailleurs, la notion de « ressources éducatives libres » est une notion portée par l'Unesco qui considère que l'on doit mettre à disposition du public, le plus de ressources éducatives possible, gratuitement pour que chacun puisse accéder aux connaissances. A noter que l'Europe, et la France en particulier, sont très en retard, et donc, sont attendues sur ce sujet.

Concernant le risque de conflits d'intérêts entre établissements-composantes, le but poursuivi par l'établissement expérimental est précisément d'adopter une stratégie commune et donc d'éviter la concurrence entre établissements. Chaque établissement restant par ailleurs employeur de ses personnels, il n'est pas question d'ouvrir les possibilités de recrutement sur des postes EC à des personnes qui n'auraient pas de doctorat.

La présidence a déjà commencé un travail autour de la rédaction d'une charte de déontologie et le projet de statuts de la nouvelle université prévoit la création d'un comité d'éthique de déontologie scientifique. Cependant, l'équipe présidentielle est

consciente du chantier immense et du retard français en matière de régulation des conflits d'intérêts et de la protection des chercheurs.

Concernant la démocratie universitaire, la présidence suit une temporalité imposée par l'Etat qui ne permet, malheureusement pas, un temps de discussion plus long. Cependant, elle rappelle que la Mission « Démocratie Universitaire » poursuivra le travail d'échange autour de Nantes Université, de la LPPR et autres sujets, dans un second temps.

2. Les personnels dans le projet NExT 2 et Nantes Université : soutien aux fonctions support, mobilité

⇒ Remarques des représentants(tes) du comité :

- Les représentants renvoient au rapport d'expertise commandé par le CHSCT en 2019 sur le projet de Nouvelle Université. Ce dernier faisait état de plusieurs problèmes liés aux conditions de travail et à la mobilité des personnels, aux risques psycho-sociaux en période de tension et recommandait, notamment, un renfort de personnels pour répondre à la création des pôles et aux déplacements de services que celle-ci induisait. Les représentants s'interrogent quant à la prise en compte de ce rapport dans le nouveau projet.
- Concernant les mobilités de personnels, un représentant s'interroge quant à la possibilité de mobilité de personnels entre établissements composantes : Est-ce que chaque composante continuera à gérer son personnel indépendamment ou est-ce qu'il y aura des passerelles entre établissements ?
- Plusieurs représentants soulignent la logique *top-down* de ce projet et la nécessité de procéder à une analyse de terrain pour être en capacité de définir les zones grises lors de la transition vers le nouveau système. La prise en compte des réalités de terrain est par ailleurs nécessaire à l'adhésion et l'engagement du personnel au nouveau projet.
- Un représentant s'inquiète du risque de dérégulation des traitements des personnels au sein des pôles, entre les plus dotés et les moins dotés mais aussi, du risque de concentration des moyens sur des postes intermédiaires plutôt que sur les personnels les plus concernés par la surcharge de travail engendrée par le nouveau projet.

⇒ Éléments de réponse :

Concernant les difficultés d'implication des cadres intermédiaires pointées du doigt par le rapport de 2019, l'équipe présidentielle a déjà engagé le travail de réflexion et a notamment lancé une démarche managériale d'accompagnement des cadres intermédiaires pour recenser leurs besoins et développer des pistes de travail. Ce n'est cependant que le début d'un travail qui dépasse largement la construction de Nantes Université.

Concernant les mobilités de personnels, l'équipe présidentielle s'est engagée à ne pas engager de mobilités forcées. Certaines activités pourront être exercées sur des sites et échelles différentes, cela impliquera des accompagnements de moyens et personnels, sujet sur lequel l'équipe se dit attentive.

Par ailleurs, l'équipe présidentielle rappelle aux représentants qu'ils sont invités à participer aux réunions des COPIL et COTECH au sein desquels un travail de discussion

a lieu autour des conditions de travail des personnels, des mobilités, de l'animation des activités de recherches, de l'aide aux EC, etc.

La présidence rappelle que l'examen des situations de travail réel - charge de travail, quotité de temps des collègues, etc.- est précisément la méthode qu'elle a choisie pour définir ses hypothèses de demain et cadrer son projet.

Concernant la gestion des personnels et des possibilités de passerelles entre établissements-composantes, le projet prévoit que chaque établissement reste employeur de ses personnels. Cependant, l'établissement souhaite se doter d'un outil permettant aux établissements-composantes de discuter conjointement et annuellement, des opportunités de recrutements communs, si cela se fait dans l'intérêt des personnels concernés. Ce n'est néanmoins pas d'ordre statutaire aujourd'hui et la décision revient aux établissements.

La présidence a conscience des risques de dérégulation et l'équipe présidentielle sera particulièrement attentive à ce que les pôles ne se transforment pas en 4 mini-universités, ce serait un échec pour le projet. C'est la raison pour laquelle, le projet prévoit un cadrage de l'établissement, notamment sur la politique RH, qui garantira l'équité entre les pôles. La présidence rappelle par ailleurs que le projet ne prévoit pas la suppression de la DRH, ni du CA qui pourront, comme aujourd'hui, garantir une politique d'établissement équitable et commune.

Enfin, la présidence reconnaît le manque de moyens et l'importance de revoir leur répartition à l'échelle de l'établissement. C'est un engagement de la présidence mais un travail qui devra se faire sur toute la durée du mandat.

3. La Gouvernance du projet NExT 2 et Nantes Université

⇒ Remarques des représentants(tes) du comité :

- Un représentant s'interroge quant à la pertinence et la nécessité de réinventer le fonctionnement de l'Université.
- Le projet de Nouvelle Université réaffirme l'autonomie des établissements-composantes. Cependant, il prévoit également la nécessité pour ces derniers de répondre à des contrats d'objectifs et de moyens pluriannuels : un représentant interroge la logique descendante de l'attribution des ressources qui entrerait en contradiction avec la volonté d'autonomie des établissements composantes (Même logique et problème qu'avec la LRU)
- Le texte du plan d'actions prévoit la création d'un directoire, cependant, il manque de précisions quant à la composition de ce dernier.
- Dans le projet, rien n'est indiqué sur la représentation des personnels dans la nouvelle construction et, notamment, dans le cadre des commissions paritaires. Par ailleurs, le comité social d'administration (CSA) semble se rapprocher des compétences actuelles du CTE et des missions du CHSCT. Ainsi, si le projet envisage de supprimer les CHSCT au profit du CSA, les représentants souhaitent rappeler, unanimement, leur attachement au maintien des CHSCT.
- Si l'on envisage dans le projet un partage des CHSCT entre établissements composantes, est-ce que cela peut engager un changement de statuts juridiques de ces derniers ?

⇒ **Éléments de réponse :**

Concernant la volonté de réinventer l'université, la présidence constate aujourd'hui que le fonctionnement de l'Université est trop centralisé, trop lourd, trop complexe, et souligne donc la nécessité de construire un autre modèle. En proposant la construction de pôles, la présidence mise sur un fonctionnement moins centralisé avec des décisions de proximité, humanisées. Par ailleurs, la création de Nantes Université permet de revisiter la distinction franco-française entre universités et grandes écoles. C'est d'abord un projet d'établissement qui questionne notre conception de l'organisation de l'ESR sur notre territoire. C'est aussi un gain collectif, peut-être pas estimé comme tel à l'échelle des individualités, mais qui vise l'amélioration de la qualité du service public.

Les CPOM (contrats d'objectifs et de moyens), répondant à une logique de déconcentration, concerteront les pôles et se traduiront par la délégation d'enveloppes spécifiques. Concernant les établissements-composantes, le projet prévoit des contrats d'objectifs et d'engagements. Une stratégie commune sera déterminée conjointement par le directoire, devra être approuvée par les CA et sera ensuite déclinée annuellement par ces contrats d'objectifs.

Le directoire sera composé de représentants de chaque établissement : Ecole Centrale, Ecole des Beaux-Arts, Ecole d'architecture, CHU, INSERM, IRT Jule Verne, Nantes Université.

Sur la représentation des personnels, la présidence rappelle que la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique impose une révision des commissions administratives paritaires. L'Université devra se saisir de ce sujet avec les partenaires sociaux avant l'instauration de Nantes Université. La loi prévoit aussi l'instauration d'un comité social d'administration (CSA) regroupant le comité technique d'établissement et le CHSCT d'ici 2022. L'ordonnance du 12 décembre 2018 sur les établissements publics expérimentaux laisse la liberté aux établissements : soit un CHSCT unique pour tous, soit un CHSCT par établissement-composante, soit même un CHSCT par établissement-composante avec des réunions communes à tous sur certains sujets collectifs. Lors du premier projet de statuts, le choix avait été fait de conserver les instances propres à chaque établissement, avec la possibilité de les réunir autour d'intérêts communs. Cependant, la question reste ouverte à la discussion.

En cas de CHSCT communs, le statut juridique des établissements reste le même. La question qui se posera alors est simplement de savoir si nous souhaitons avoir une politique RH commune et donc des instances communes sur certains sujets.

4. Autres points d'interrogation

⇒ **Remarques des représentants(tes) du comité:**

- Les représentants s'interrogent quant à l'intégration des SHS dans ce nouveau projet NExT et soulignent l'absence des SHS dans les thématiques des *Graduate Schools*. Ils ne se retrouvent pas plus que dans le projet NExT 1 et s'inquiètent des inégalités de moyens que cela pourrait engendrer entre composantes/labos/disciplines.
- L'Université de Nantes a pris un peu de retard entre l'établissement des projets NExT 1 et NExT 2. D'autres universités françaises sont arrivées à des stades plus avancés de la démarche. Il pourrait être pertinent de se tourner vers ces universités pour à la fois éviter les écueils et garder les bonnes pratiques. Ces universités sont-elles toutes passées par une restructuration et la création d'établissements expérimentaux ?

- Les représentants soulignent un problème de communication autour du projet TRITON - en anglais et remis tardivement - mais aussi dans l'utilisation d'un vocabulaire anglais non adapté à une discussion éclairée en français.

⇒ **Éléments de réponse :**

L'I-Site a été construit autour de deux axes : la santé et l'industrie du futur, c'est la raison pour laquelle le projet NExT 2, et les *Graduate Schools*, se concentrent sur ces thématiques. L'équipe présidentielle souligne par ailleurs que le projet TRITON prévoit d'ores et déjà 2 *Graduate Schools* hors de ces axes : une centrée sur la linguistique, une seconde sur la planétologie. Cependant, Nantes Université ne se réduira pas à ces axes et restera une université pluridisciplinaire. C'est pourquoi la présidence a saisi la MSH Ange-Guépin afin de co-construire, en concertation avec tous les collègues concernés, un axe structurant de l'Université sur les SHS. La présidence reste ouverte aux amendements qui iraient en ce sens.

La présidence s'engage à aller chercher des financements supplémentaires pour pouvoir financer ce nouvel axe SHS. Elle rappelle par ailleurs que le projet NExT amènera un financement supplémentaire qui n'impactera pas le financement actuel des autres disciplines.

Sur les bonnes pratiques venant des autres sites français, plusieurs établissements expérimentaux ont effectivement déjà vu le jour en France ou sont en construction. Le plus souvent cela conduit à une reconstruction d'ensemble mais avec des principes différents. Par exemple, Grenoble-Alpes a choisi de séparer la formation d'un côté, la recherche d'un autre ; l'Université de Paris a choisi de construire un équivalent des pôles articulant Recherche et Formation ce qui est aussi le choix nantais ; Saclay a choisi de séparer les licences dans un collège universitaire, des masters articulés à la recherche. Une consultation avec les uns et les autres est une bonne idée mais difficile à mettre en œuvre. En revanche, nous pouvons comparer les statuts des uns et des autres car ils sont publiés au Journal Officiel et cela alimente la réflexion de l'équipe présidentielle.

5. Vote d'une motion

⇒ **Motion soumise au vote du comité :**

« Le CHSCT après étude du plan d'actions NExT 2 impliquant la création d'un établissement public expérimental (EPE dénommé NU) a relevé des points d'inquiétude lors de la délibération.

Le CHSCT exprime ses craintes quant aux conséquences néfastes pour les conditions de travail des personnels de la réorganisation induite par la création de l'établissement expérimental qui a été voulue par les dirigeants et pensée du haut, sans prise en compte suffisante des conditions de travail réelles des agents au quotidien.

Cette organisation représente un risque certain car les transformations organisationnelles constituent en soi un facteur d'aggravation des RPS. L'expertise CHSCT réalisée en 2019 confirmait ce risque, d'autant que la construction de la NU devait se faire en partant d'une situation déjà fragile et fragilisée par la situation sanitaire actuelle.



Le CHSCT insiste sur la nécessité de préserver la représentation des personnels et des usagers dans toutes les instances de la nouvelle structure afin que les conditions de travail et d'études de chacun soient réellement prises en compte.

En conséquence, le CHSCT, qui s'est déjà exprimé sur la mise en place de la NU, confirme ses réticences notamment au regard des incertitudes et risques que fait courir le projet pour la santé des acteurs et, indirectement, pour la qualité du service public. »

⇒ Résultats des votes :

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Approbation à l'unanimité des présents : 5

(Les membres de la CGT, SGEN, UNSA, soutiennent la mention mais sont absents lors du vote : ils confirmeront leur vote par email)

COMPTE-RENDU

COMMISSION RECHERCHE

[28 septembre 2020]

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

Présents

Enseignants collège A :

ADJALI Oumeya (Santé)
BEUCLER Eric (Sciences et technologie)
BODIN Romuald (LLSHS)
CASTELAIN Cathy (Sciences et technologie)
GOURRAUD Pierre-Antoine (Santé)
GRIMAND Amaury (Disciplines juridiques, économiques et gestion)
ISHOW Elena (Sciences et technologie)

JEANNERSON Stanislas (LLSHS)
LABARRIERE Nathalie (Santé)
RONJAT Michel (Santé) - Par procuration
SAULQUIN Xavier (Sciences et technologie)
VAN LANG Agathe (Disciplines juridiques, économiques et de) (Disciplines juridiques, économiques et de)
VIDAL-GOMEL Christine (LLSHS)

Enseignants collège B :

ANNE Colette (Sciences et technologie)
GARAT Isabelle (LLSHS)

LEBOIS Audrey (Disciplines juridiques, économiques et gestion)
WIELGOSZ-COLLIN Gaëtane (Santé)

Enseignants collège C :

ADELE Paul-Anthelme (Disciplines juridiques, économiques et gestion)
BALLAND Ludivine (LLSHS)

COGNE Bruno (Sciences et technologie)
FROPPIER Bruno (Sciences et technologie)
LE SCOUARNEC Solena (Santé)

Enseignants collège D :

LE RESTE Cécile Marie (Sciences et technologie) - Par procuration

Etudiants :

BOISAUBERT Hugo (Sciences et technologie)

Représentants(tes) BIATTS :

GUIDON Elodie
PAVIOT Erwann

VIALETTE Caroline

Personnalités extérieures :

GILLET Germain (Intuitu personae)

Représentants(tes) de l'équipe de Direction :

BERNAULT Carine (Présidente)
DEFOIS Serge (Directeur de Cabinet)
DRENO Brigitte (VP déléguée Culture scientifique et technique)

GRASSET Olivier (VP Recherche et science ouverte)
MIRAL Corinne (VP déléguée Affaires doctorales)



A titre consultatif :

MARCHAND Yann (Directeur SCD)

Pour la Mission « Démocratie Universitaire » :

LECLERC Arnauld (Chargé de la
mission Démocratie Universitaire)

DAMESTOY Manon (Assistante Mission
Démocratie Universitaire)

Introduction de la présidente :

- Nouvelles autorités en place depuis le début de l'été : nouvelle présidence à l'Université, nouveau directeur à l'école centrale, nouveau directeur général au CHU.
- Discussion d'un plan d'actions NExT 2 entre les partenaires fondateurs durant tout l'été dans un esprit constructif. Le calendrier est très serré puisque l'État impose le dépôt officiel de ce document pour le 16 octobre prochain.
- Une concertation de l'ensemble des instances élues de l'Université vise à enrichir le document. Le plan est volontairement peu rédigé pour permettre un enrichissement par les collègues et les instances.
- La Mission « Démocratie Universitaire » va animer les réunions avec toutes les instances, rédiger les comptes rendus de manière à alimenter le plan.

Introduction de la Mission « Démocratie Universitaire » : Le schéma d'ensemble procède en deux temps :

- La première phase est la consultation de l'ensemble des instances élues de l'Université de Nantes. Les matériaux recueillis sont fournis au conseil d'administration pour alimenter sa réflexion et sa décision avant le dépôt au Ministère. Dans cette première phase, le sujet est le projet NExT 2 uniquement.
- Dans la deuxième phase - après la mi-octobre -, le dialogue sera élargi à l'ensemble de la communauté universitaire et il portera sur le projet global de constitution de Nantes Université. L'enjeu sera alors l'adoption de statuts de cette nouvelle université.
- C'est pourquoi dès maintenant nous recueillons votre avis sur deux éléments : (a) les remarques que vous souhaitez faire pour enrichir le plan d'actions lui-même ; (b) les points d'attention ou de vigilance que vous voulez signaler pour la construction à venir de Nantes Université.
- En pratique, la Mission « Démocratie Universitaire » va enregistrer les échanges pour dresser un compte rendu (et non un verbatim) de chaque réunion. Ce compte rendu pourra être enrichi par des propositions d'amendements rédigées jusqu'à la fin septembre. L'ensemble des comptes rendus sera transmis au conseil d'administration début octobre.

1. La place des SHS dans les projets NExT 2 et Nantes Université

⇒ Remarques des représentants(tes) de la commission :

- En évoquant l'impact de la crise sanitaire sur la transition écologique ou encore, la place de l'humain dans la société, le plan d'actions fait, à plusieurs reprises, référence aux SHS. Cependant, cette dimension SHS ne semble pas se retrouver dans les axes de recherche développés dans le projet, notamment autour de la création des *Graduates Schools* centrées sur les Sciences.
- Une représentante salue la référence au concept de « transition » dans le texte. Qu'elle soit écologique, industrielle, numérique..., la transition est un

concept autour duquel les SHS, comme l'ensemble des disciplines d'ailleurs, peuvent se retrouver et co-construire.

- Le projet NExT 2 étant centré sur les domaines de la santé et de l'industrie du futur, un représentant souligne la difficulté pour les SHS de formuler un amendement clair permettant une meilleure intégration des SHS. Un temps plus long de réflexion aurait été nécessaire pour pouvoir se projeter très concrètement dans le projet et être force de proposition.
- Par ailleurs, un représentant rappelle que la relation des Sciences aux SHS ne doit pas se limiter à la recherche d'une simple acceptabilité sociale des recherches scientifiques mais aller vers un réel travail interdisciplinaire.

⇒ **Éléments de réponse :**

L'équipe présidentielle appelle les SHS à se saisir très librement de la notion de « transition » pour s'intégrer au mieux dans le projet. La transition se veut être une notion centrale du projet autour de laquelle la majorité des disciplines peut se retrouver et une réelle clef d'entrée pour l'intégration des SHS au projet. Elle appelle les représentants à amender librement le texte présenté pour que ces enjeux apparaissent peut-être plus nettement dans le projet.

Par ailleurs, elle rappelle aux représentants que, si le projet TRITON se concentre principalement sur les deux axes de l'I-Site, il laisse néanmoins place aux SHS avec la création, notamment, d'une *Graduate School* autour de la linguistique. La présidence tient à rassurer, la Nouvelle Université ne se réduira pas aux axes de l'I-Site et aura vocation à garder sa nature pluridisciplinaire. Sur ce point, elle s'engage à travailler, en concertation avec les collègues concernés et la MSH Ange-Guépin, à la création d'un axe SHS et à la recherche de nouveaux moyens pour le financer.

2. La Gouvernance du projet NExT 2 et de Nantes Université

⇒ **Remarques des représentants(tes) de la commission :**

- Le texte prévoit que le conseil d'administration sera désormais majoritairement constitué de personnels et d'étudiants. Est-ce que ces derniers seront également issus des établissements-composantes ? Et, si oui, quelle serait la part d'élus des établissements-composantes par rapport aux élus des différents pôles ?
- Le plan d'actions prévoit également la création d'un conseil académique (CAC) constitué d'une commission permanente et d'une commission de vie étudiante : la création de ces nouvelles commissions signe-t-elle la disparition de la commission Recherche actuelle et la création d'une super-commission chargée à la fois de la formation, de la recherche, de la vie étudiante, des RI et des RH ?
- Le projet prévoit également la création d'un directoire, lieu d'élaboration des stratégies de Nantes Université réunissant des représentants de l'ensemble des établissements composantes. Plusieurs demandes de précisions ont été formulées par les représentants :
 - Quel serait le rôle du conseil d'Administration par rapport au directoire ? Un simple rôle d'application ou un réel pouvoir de décision ?
 - Les établissements-composantes étant représentés au sein du directoire, ces derniers auront-ils un quelconque pouvoir

décisionnaire vis-à-vis de la gestion des pôles auxquels ils ne sont pourtant pas intégrés ?

- Concernant la direction des pôles, le plan d'actions manque de précisions quant au mode de nomination des Directeurs de Pôles.
- Alors que le projet affiche une volonté claire de décentralisation, notamment au travers de la création de pôles, une représentante s'interroge quant à la réalité de cette décentralisation : l'établissement semble davantage fixer des règles que transférer de réelles compétences à l'échelon polaire.
- Une représentante s'interroge quant à la future dotation financière des différents pôles et souligne le risque d'un déséquilibre entre des pôles surdotés bénéficiant du financement NExT et des *Graduate Schools*, et les autres pôles moins dotés, comme les SHS.
- Une représentante interroge le sens et la pertinence d'un établissement expérimental au sein duquel les établissements-composantes ne seront pas réellement intégrés. Par ailleurs, une autre représentante s'interroge sur la possibilité d'aller plus loin dans l'intégration de ces établissements : Le CA de Nantes Université devant approuver les orientations proposées par le directoire, serait-il possible d'imaginer que cette stratégie commune soit également approuvée par les CA des établissements-composantes ?
- L'Université expérimentale de Grenoble précise dans ses statuts poursuivre une mission de formation, de diffusion des savoirs, d'insertion professionnelle etc. autant d'éléments, importants et rassurants, de cadrage du projet. Le projet nantais peut-il s'en inspirer et aller plus loin encore en érigéant une règle commune stipulant qu'aucun établissement-composante ne pourra nuire à l'établissement ?
- Le plan d'actions évoque la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens à l'échelle des pôles. Est-ce que cette dénomination correspond aux CPOM actuels ou est-ce une formule différente de contractualisation pluriannuelle ?
- Une représentante s'interroge quant aux intentions de la présidence concernant les nouveaux recrutements de personnels. L'Université soutiendra-t-elle des recrutements sur CDD à la place de la création de postes permanents comme semble le faire l'Université d'Angers ?
- Plusieurs représentants s'inquiètent de l'impact financier que pourraient avoir la création des *Graduate Schools* et la mise en œuvre du projet NExT 2 sur les moyens des composantes ou laboratoires qui ne sont pas directement concernés par ces nouveaux financements. L'Université de Nantes apporte-t-elle une contribution financière supplémentaire en complément du financement des projets TRITON et NExT 2 par l'Etat et qui serait déduite des enveloppes de certains services ?
- Le texte évoque la participation de l'OSUNA et de l'INSPE, cependant, ces derniers restent hors Pôles, pourquoi ?
- Un représentant s'interroge sur l'absence du CROUS dans la liste des partenaires au projet.

⇒ **Éléments de réponse :**

Le conseil d'administration conservera des compétences assez classiques - discussion et vote du budget et de la stratégie d'établissement. Contrairement au 1^{er} projet

d'Université, ce CA sera composé majoritairement de personnels et étudiants élus. Tous les personnels et étudiants des établissements composantes seront éligibles et électeurs. Cependant, plusieurs éléments restent encore ouverts à la discussion : 1) la proportion exacte de représentants de personnels et d'étudiants 2) la part de représentants des établissements composantes et, 3) celles des personnalités extérieures. Il sera évidemment essentiel de veiller à ce que la représentation soit réellement équilibrée entre les établissements. Deux options sont aujourd'hui envisageables : la possibilité de réserver des sièges aux établissements-composantes ou bien, la possibilité de constituer des listes mixtes sur lesquelles figureraient des représentants de plusieurs établissements. Concernant le conseil académique : ce dernier sera composé à 100% de personnels et étudiants élus. Il sera en effet composé d'une commission permanente et d'une commission vie étudiante qui s'empareront, de manière transversale des sujets de formation, de recherche, de RH, de RI et d'innovation. Il ne s'agira évidemment pas d'ajouter simplement les compétences des 3 commissions actuelles (CR, CFVU, CURI) mais de donner un rôle différent au CAC, un rôle de cadrage. Si une certaine liberté sera laissée aux pôles, l'idée n'est pas de créer 4 mini-universités mais d'avoir une réelle politique d'établissement. Le CAC participera ainsi à ce rôle de cadrage des pôles.

Le directoire aura, quant à lui, pour fonction de discuter et préparer la stratégie d'établissement comme peut le faire aujourd'hui l'équipe politique de l'Université. Il n'aura donc pas de réel pouvoir décisionnaire qui revient au CA, mais une fonction de proposition.

Les pôles seront dirigés par un directeur de pôle et un conseil de pôle. Il a déjà été acté que ce conseil se composera d'une majorité de représentants du personnels et étudiants. Cela ne sera pas remis en cause. Les modalités de désignation du directeur de pôle doivent permettre une juste représentation du pôle par le directeur tout en assurant le bon fonctionnement du pôle. L'équipe présidentielle accepte de rouvrir les discussions à ce propos dans le cadre des débats autour des statuts de la nouvelle université qui seront encadrés par la Mission « Démocratie Universitaire » dans les prochains mois.

Par ailleurs, la présidence rappelle que la nouvelle organisation polaire permettra une réelle décentralisation. Les statuts de Nantes Université prévoient un vrai transfert de compétences en direction des pôles.

La présidence souhaite saisir l'opportunité donnée par la création d'un établissement expérimental, de revisiter et réviser la distinction franco-française et le lien entre universités et grandes écoles. Le projet envisagé n'est qu'une première étape de cette construction, une étape qui marque par ailleurs le retour de l'Ecole Centrale dans le projet et qui engage nos établissements sur de grands principes communs, une trajectoire collective qui devra, progressivement, être précisée.

Concernant la répartition des moyens, l'équipe présidentielle a déjà engagé un travail lourd et difficile visant, à terme, une attribution des moyens qui soit à la fois équitable et transparente. La présidence rappelle que le financement apporté par NExT 2 sera un financement supplémentaire qui n'induit aucunement une perte de moyens pour les composantes moins impactées par le projet, que ce soit en termes de personnels ou d'allocations doctorales qui resteront inchangés. Elle souligne par ailleurs sa volonté de ne pas développer une politique RH basée sur la précarité mais de chercher, auprès de l'Etat, un renforcement de la masse salariale titulaire, pour compenser la logique des appels qui ne permet pas ces pérennisations de postes.

Par ailleurs, la présidence rappelle sa volonté de revoir les modalités internes d'attribution des moyens de l'I-Site aujourd'hui basées sur des appels à projets chronophages, pour passer à une logique de contrats et des financements sur un temps plus long.

Pour finir, les contrats pluriannuels de moyens et objectifs correspondent bien aux CPOM actuels, mais la présidence entend progressivement en faire le véhicule d'attribution essentiel des moyens des pôles.

Concernant l'exemple grenoblois, la présidence renvoie aux statuts dessinés l'an dernier et dans lesquels on pouvait retrouver ce même cadrage en termes de valeurs, de principes et de missions, un cadrage par ailleurs assez classique. Ce n'est cependant pas la nature de ce document que de les rappeler. Evidemment, l'idée de l'établissement expérimental est bien de pouvoir dessiner une stratégie commune entre établissements et donc éviter la concurrence entre établissements sur le territoire.

Il a été décidé, en concertation avec les directeurs de l'ONUSA et de l'INSPE, que ces dernières ne seront pas intégrées aux pôles car, leur nature interdisciplinaire et leur champ d'intervention ne semblaient pas compatibles avec l'intégration d'un Pôle particulier - les structures fédératives resteront hors pôles pour des raisons similaires.

Enfin, si le CROUS n'est pas clairement cité dans le projet c'est qu'il est, par nature, un partenaire important de ce dernier. Le projet présenté tend à souligner les changements or la place du CROUS, importante, reste la même.

3. Les *Graduate Schools* dans le projet NExT 2

⇒ Remarques des représentants(tes) de la commission :

- Le projet TRITON, sur lequel NExT 2 s'appuie fortement, sera un projet très transformant pour l'UFR de Sciences et techniques. Une représentante s'inquiète alors du fait que les consultations des personnels de sciences aient été limitées avant le dépôt du projet.
- Les *Graduate Schools* et le projet NExT 2 tendent à proposer des formations et de la recherche « d'excellence » : de quelle façon cette excellence est-elle définie dans ce projet, s'appuie-t-elle sur des critères quantitatifs ?
- Depuis plusieurs années, les jeunes docteurs ne sont plus assurés d'obtenir un poste dans l'ESR, par ailleurs, les débouchés dans le privé restent compliqués. Le projet pense les *Graduate Schools*, de nouveaux parcours doctoraux mais qu'en est-il de l'insertion des doctorants à la sortie ? Le rapprochement avec le CHU, l'INSERM et l'IRT ont-ils pour objectif de favoriser la reconnaissance de cette formation doctorale ?
- Une représentante souligne que la création des *Graduate Schools* semble davantage répondre à un besoin des grandes écoles, qui ne disposent pas aujourd'hui de parcours doctoraux reconnus sur le marché international, qu'à un besoin de l'Université.
- Une représentante s'inquiète quant au devenir des allocations doctorales attribuées aux laboratoires non intégrés aux nouvelles *Graduate Schools*.

⇒ **Éléments de réponse :**

L'équipe présidentielle souhaite rappeler que de nombreuses consultations ont eu lieu à partir du mois de janvier, dans la phase d'élaboration du projet et ce, à plusieurs niveaux.

Concernant la notion d'excellence soutenue par le projet, la logique de l'appel était celle de l'internationalisation, à la fois des formations mais aussi des laboratoires. La construction du projet TRITON s'est donc basée sur ce critère d'excellence. L'équipe présidentielle a alors travaillé en concertation avec les formations de masters et les laboratoires qui étaient déjà de dimension internationale ou qui avaient la capacité de l'être rapidement. Ce travail a ainsi permis de faire émerger 10 *Graduate Schools* financées par TRITON dont 2 hors des axes de l'I-Site.

Concernant l'insertion des docteurs, la présidence entend et comprend les difficultés rencontrées par les jeunes docteurs. L'enjeu des *Graduate Schools* est également de pouvoir répondre à cette inquiétude et apporter une plus grande reconnaissance à ce

niveau de formation. Par ailleurs, le lien particulier avec l'IRT Jules Verne, le CHU ou l'INSERM permettra évidemment d'avancer dans le sens d'une revalorisation du doctorat auprès des acteurs socio-économiques et d'apporter un début de réponse à la question de l'insertion professionnelle des docteurs. Cet enjeu dépasse largement le champ de Nantes Université et se posera avec ou sans le nouveau projet.

Les *Graduate Schools* répondront, en effet, à un besoin réel des grandes écoles comme Centrale et, c'est précisément ces échanges qui font l'intérêt de cet établissement expérimental.

Enfin, la présidence tient une nouvelle fois à rassurer concernant l'attribution des allocations doctorales. Les financements apportés par le projet TRITON pour les *Graduate Schools* sont un financement supplémentaire qui n'impactera nullement le système d'attribution des allocations doctorales actuel pour les laboratoires non intégrés au projet.

4. Les valeurs, grands principes et orientations de NExT 2 et Nantes Université

⇒ Remarques des représentants(tes) de la commission :

- Une représentante souligne l'importance du travail autour de l'égalité Femme/Homme et appelle la présidence à se saisir davantage de la question au travers de ce projet qui semble, dans sa rédaction, minorer le sujet.
- Le plan d'actions donne une place particulière à la science ouverte. Une représentante s'interroge quant à la possibilité d'aller encore plus loin en faisant de ce sujet, un axe structurant pour la Nouvelle Université, avec, par exemple, la création de formations spécifiques sur cette question.
- Le texte rappelle que l'établissement expérimental sera un établissement écoresponsable. Cette orientation est saluée par une majorité de représentants. Cependant, certains s'interrogent quant à la signification et la réalisation concrète de cet objectif. Des précisions à ce sujet pourraient donner davantage de crédibilité à ce projet.
- L'un des objectifs affichés par le plan d'actions est celui de l'interdisciplinarité. Si l'interdisciplinarité dans la recherche est de plus en plus habituelle et comporte un réel intérêt, est-il possible d'apporter des précisions quant au sens qu'aurait l'interdisciplinarité à l'échelle de la formation ?
- Plusieurs représentants expriment le sentiment d'une certaine limitation du débat démocratique autour de ce projet NExT 2 ou du projet TRITON, considérant que le débat collectif d'ampleur n'a pas été permis.

⇒ Éléments de réponse :

La présidence réaffirme sa volonté de faire de l'égalité Femme/Homme, un élément central de son projet et reste donc ouverte à la proposition d'amendement en ce sens.

Concernant la science ouverte, l'équipe présidentielle en fait, plus qu'une simple volonté, un engagement et le place au cœur de son projet d'établissement, bien au-delà de l'I-Site ou du projet NExT. Si l'Université de Nantes a encore du retard sur le sujet, elle en fait un enjeu d'établissement et pourra se reposer sur l'existence d'une réelle dynamique européenne et nationale sur la question.

La qualification d'établissement écoresponsable, voulue par l'ensemble des établissements impliqués dans le projet, correspond très concrètement à la réalisation d'une vingtaine de mesures précises citées en note dans le plan d'actions. Cependant, la présidence n'est pas en mesure aujourd'hui d'apporter davantage de détails quant au calendrier d'actions ni à la manière dont il sera mis en œuvre. Un premier travail de

consultations des différents services a débuté dès le mois de juillet. Il y aura ensuite un travail collectif de terrain pouvant s'appuyer sur un soutien politique fort. Par ailleurs, la présidence a déjà saisi la Mission « Démocratie universitaire » de ce sujet. Elle souligne aussi l'intérêt réel que pourrait avoir l'Université à développer une offre de formation continue sur les enjeux de développement durable.

Concernant l'approche interdisciplinaire, l'Université a déjà commencé à investir le sujet en créant par exemple quelques formations clairement interdisciplinaires, notamment un Master « Villes et territoires » ou encore un Master « Cultures numériques ». L'idée portée par la présidence est de développer ce type de formations à fort potentiel.

L'équipe présidentielle rappelle aux représentants que le montage du projet TRITON comme celui du projet NExT 2 ont donné lieu à de nombreuses consultations avec les composantes et laboratoires concernées dans le temps court dont l'Université disposait pour répondre à ces appels. Elle rappelle par ailleurs que des discussions avec l'ensemble de la communauté universitaire seront engagées par la Mission « Démocratie universitaire » sur les statuts de Nantes Université mais aussi sur la LPPR. La mission peut également être saisie par n'importe quelle instance élue qui le souhaite sur d'autres sujets.

5. Autres points d'interrogation

⇒ Remarques des représentants(tes) de la commission :

- Plusieurs représentants pointent du doigt un calendrier de discussion inadapté et déconnecté des préoccupations de terrain en cette rentrée particulière et s'inquiètent donc du potentiel décrochage des personnels vis-à-vis de ce projet.
- Un représentant salue et souligne l'opportunité unique d'un travail collectif à Nantes entre établissements qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, du rapprochement de l'UN avec le CHU ou l'IRT Jules Verne et des opportunités qui en découleront.
- Un représentant salue par ailleurs le fait que la présidence décide de se saisir de l'opportunité d'obtenir des moyens financiers supplémentaires pour déployer par la suite un réel projet d'établissement et une stratégie de site commune.

⇒ Eléments de réponse :

La présidence a conscience des difficultés de terrain accentuées, par ailleurs, par la crise sanitaire. Elle pense cependant nécessaire de mener de front le travail sur ces différents sujets et de saisir l'opportunité offerte par NExT d'obtenir des moyens supplémentaires, importants, pour réaliser le projet d'établissement imaginé. L'originalité du projet nantais tient en effet au lien particulier avec le CHU, l'INSERM ou l'IRT Jules Verne.

La présidence rappelle par ailleurs que ce projet ne bénéficiera pas uniquement aux axes de l'I-Site. Le projet NExT 1 a déjà permis le financement d'un centre de développement pédagogique accessible à tous, mais avait également permis d'entamer des discussions avec les Beaux-Arts autour de la création d'une résidence d'artistes ou encore de lancer une thèse autour du sentiment d'appartenance à l'université.



UNIVERSITÉ DE NANTES

LISTE DES AMENDEMENTS DEPOSÉS

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

Amendements proposés au Plan d'actions :

Texte initial

Amendement 1 : Préambule

Amendement 2 - (Projet nantais, 1ères lignes)
« Volonté de *créer un nouveau modèle d'université pour unir les forces académiques tout en préservant les spécificités de chacun. Buts poursuivis...* »

Amendement 3 - (§1 Projet nantais)

- « Ainsi, répondre aux enjeux de développement du territoire par la formation, la recherche et l'innovation mais aussi contribuer à la transformation de ce territoire *en rapprochant l'enseignement supérieur et la recherche, le CHU et les industriels* ».

Amendement 4 - (§1 Projet nantais)

- « Ainsi, répondre aux enjeux de développement du territoire par la formation, la recherche et l'innovation mais aussi contribuer à la transformation de ce territoire en rapprochant l'enseignement supérieur et la recherche, le CHU et les industriels ».

Amendement 5 - (§1 Projet nantais)

« Nécessité de *réinventer le fonctionnement de l'université en créant des pôles regroupant composantes et unités de recherche de l'université* »

Texte amendé

Amendement 1 : Ajouter un préambule rappelant contexte et enjeux.

Amendement 2- Remplacer par :

« Volonté de *redessiner l'organisation politique et les modes de financement du système académique nantais* »

Amendement 3 - Remplacer par :

« Ainsi, répondre aux enjeux de développement du territoire par la formation, la recherche et l'innovation mais aussi contribuer à la transformation de ce territoire *en amenant les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le système hospitalo - universitaire, le milieu socio - économique (entreprises, associations, collectivités) à œuvrer ensemble de manière encore plus étroite.* »

Amendement 4 - Ajouter à la suite :

« *les industriels, les administrations publiques, les PME/TPE, les structures de l'économie sociale et solidaire, les collectivités territoriales, les institutions patrimoniales et culturelles, en somme tout ce qui fait le tissu économique et social du territoire* »

Amendement 5 - Remplacer par :

« Nécessité de *fondre unités de recherche et UFR actuelles en des « Départements » dotés de la double compétence enseignement supérieur et recherche.* »

Amendement 6 - (§1 Projet nantais)

« Nécessité de réinventer le fonctionnement de l'université en créant des pôles regroupant composantes et unités de recherche de l'université. »

Amendement 6 - Commentaire :

« Cette phrase questionne sur les missions qui seront toujours attribuées aux UFR. Est-ce que l'entité UFR disparaît (Partie « R » rattachée aux pôles). Le maintien du lien entre la formation et la recherche est indispensable. Le CG émet un point de vigilance sur la structuration en pôle qui limiterait ou empêcherait la transdisciplinarité avec les autres pôles. »

Amendement 7 - (§1 Projet nantais)

« Ils disposeront d'une liberté de pilotage et de gestion qui leur permettra de prendre les décisions les plus pertinentes. »

Amendement 7 - Retrait :

Suppression de cette phrase jugée « vague et périlleuse pour l'autonomie des composantes »

Amendement 8 - (§1 Projet nantais)

« Ils disposeront d'une liberté de pilotage et de gestion qui leur permettra de prendre *les décisions les plus pertinentes*. »

Amendement 8 - Ajouter :

«...les décisions les plus pertinentes *dans le respect d'une répartition équilibrée des moyens humains et financiers entre les unités de recherche et les départements d'enseignement* ». »

Amendement 9 - (§2 Projet nantais)

« Pour accélérer la réalisation de cette ambition, ces quatre membres fondateurs ont construit le projet NExT autour *des deux axes d'excellence*, la « santé du futur » et « l'industrie du futur » ...»

Amendement 9 - Remplacer par :

«... de deux *axes historiques*, déclinées désormais en « santé du futur » ...»

Amendement 10 - (§2 Projet nantais)

« Faire émerger et rayonner un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial à Nantes *en s'appuyant sur l'écosystème local* ; »

Amendement 10 - Remplacer par :

« ... *en développant une politique ambitieuse de mobilité entrante et sortante des personnels et des étudiants via des partenariats pérennes et de qualité et en favorisant des rencontres internationales via tout type de manifestation (conférences, salons professionnels, compétitions scientifiques et sportives...)*. »

Amendement 11 - (§2 Projet nantais)

« Renforcer les axes d'excellence de la recherche nantaise et développer *de nouvelles thématiques* *en* attirant de nouveaux chercheurs... »

Amendement 11 - Ajouter :

« ... de nouvelles thématiques *en lien avec les axes*, en attirant de nouveaux chercheurs... »

Amendement 12 - (§2 Projet nantais)

« Démontre l'attractivité du projet et conforter son intérêt pour le territoire. »

Amendement 13 - (dernière ligne p1)

« Cette nouvelle université, Nantes Université, s'appuie sur un projet académique qui porte... »

Amendement 14 - (Le projet nantais)

« Incrire l'i-site dans les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et le contexte lié à la crise environnementale : ... »

Amendement 12 - Remplacer par :

« Démontrer l'attractivité du projet et conforter son intérêt ». »

Amendement 13 - Remplacer par :

« Cette université, *refondée et renommée* « *Nantes Université* »... »

Amendement 14 - Récriture du paragraphe :

« Incrire l'i-site dans les objectifs de développement durable de l'ONU et le contexte lié à la crise environnementale (changement climatique et effondrement de la biodiversité) et sanitaire (pandémie de Covid-19) :

- Ce contexte est révélateur de profonds changements en cours et confirme la nécessité de développer une recherche tant fondamentale qu'appliquée autour de la notion de transition. La question des transitions, comprise dans son sens le plus général, pourrait constituer à l'avenir le socle d'un troisième axe de recherche, aux côtés de « l'industrie du futur » et de la « santé du futur ».
- La notion de transition - souvent qualifiée d'écologique - désigne un phénomène très englobant de mutation(s) qui concerne notre modèle de société dans son ensemble. Thématique transversale, qui se décline dans le temps et dans l'espace, elle présente l'intérêt de pouvoir fonder de nombreux travaux dans le domaine des SHS, auxquels pourront être associées les autres disciplines.
- Il s'agit non seulement de réfléchir de manière pluridisciplinaire sur ce que la transition signifie, voire d'en élaborer un concept interdisciplinaire, mobilisant l'expertise philosophique, juridique, psychologique, sociologique, économique, historique, politiste, etc., mais également de poser les jalons du cheminement de la transition pour en accompagner la mise en œuvre concrète. Sous l'angle du droit par ex. se pose la question des instruments adaptés : norme unilatérale, incitation, contractualisation, invention de nouveaux outils ? La géographie s'intéresse à l'adaptation des territoires aux risques générés par le changement climatique. L'économie peut

définir d'autres modèles de croissance plus respectueux des ressources naturelles. La psychologie sociale étudie les comportements des consommateurs notamment, et les ressorts de leurs choix éco-responsables. Quant à l'histoire, elle place au cœur même de sa réflexion les notions de transition et de rupture chronologique... Ces questionnements animent déjà les laboratoires de recherche nantais et seront développés de façon systématique en intégrant l'apport des recherches en santé, sciences et technologies. »

Amendement 15 - (Le projet nantais)

« Incrire l'i-site dans les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU2 et le contexte lié à la crise sanitaire et environnementale :

- Cette crise soulève de nombreuses questions autour des transitions (écologique, industrielle, numérique...) et de la place de l'humain... »

Amendement 16 - (Le projet nantais)

« Incrire l'i-site dans les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU2 et le contexte lié à la crise sanitaire et environnementale :

- Cette crise soulève de nombreuses questions autour des transitions (écologique, industrielle, numérique...) et de la place de l'humain... »

Amendement 17 - (Le projet nantais)

« Les enjeux éthiques, philosophiques, économiques, sociologiques, juridiques, technologiques...sont incontournables ».

Amendement 15 - Ajouter à la suite:

« Par exemple, l'enjeu de la Santé du futur peut inclure une approche interdisciplinaire "One Health" intégrant les interactions entre l'environnement et la santé humaine et animale»

Amendement 16 - Ajouter à la suite :

« le terme 'santé' englobe la prévention et les traitements, et plus largement le lien Santé-Environnement. »

Amendement 17 - Ajouter :

« Les enjeux *éducatifs, scientifiques, historiques*, technologiques, éthiques, philosophiques, économiques, sociologiques, juridiques, technologiques... sont incontournables »

Amendement 18 - (Le projet nantais)

« Projet qui implique l'université de Nantes et donc demain l'établissement public expérimental, *en résonnance avec* les axes de l'isite... »

Amendement 18 - Remplacer par :

« Projet qui implique l'université de Nantes et donc demain l'établissement public expérimental, *en conformité avec* les axes de l'isite... »

Amendement 19 - (Le projet nantais)

« Les compétences qui sont les nôtres dans le domaine de la santé, des sciences et technologies, *des sciences humaines et sociales*, nous permettent de porter un projet académique répondant à ces enjeux dans toute leur diversité. »

Amendement 21 - (Vers la création de Nantes université)

« Développer une approche interdisciplinaire de la formation et de la recherche sur des thématiques scientifiques stratégiques liée à l'interface ingénierie-santé et aux grands enjeux des sciences humaines et sociales notamment grâce à des *structures d'animation dédiées* (LABEX, clusters de recherche, etc.) : »

Amendement 19 - Ajouter :

« ...des sciences humaines et sociales, *des arts et de la culture*, nous permettent de porter un projet académique répondant à ces enjeux dans toute leur diversité. »

Amendement 20 - Réforme de fond :

« L'UN va « sortir » du code de l'éducation pour devenir établissement expérimental sans retour en arrière possible. Proposition d'une association avec l'ECN comme pour le CHU et l'Inserm plutôt que de la mise en place d'un établissement expérimental. »

Amendement 21 - Remplacer par

« Développer une approche interdisciplinaire de la formation et de la recherche sur des thématiques scientifiques stratégiques liée à l'interface ingénierie-santé et aux grands enjeux des sciences humaines et sociales grâce à des *structures d'animation dédiées préexistantes et appelées à se former...* »

Amendement 22 - Demande de précision :

« Il n'est pas fait mention du cycle Licence dans le plan d'actions NExT2 et pourtant l'articulation premier cycle et second cycle est extrêmement importante. »

Amendement 23 - Demande de précision :

« La gestion des doctorants n'est pas suffisamment développée : règles de gestion commune entre l'ECN et l'UN, développement de la professionnalisation. »

Amendement 24 - Retrait:

« **Retrait de la mention du projet Triton** qui ne prend aucunement en considération l'ensemble des partenaires fondateurs et d'autre part nécessité d'assujettir toute restructuration de l'offre de formation de 2ème et 3ème cycles avec l'accord et la consultation explicite des collègues engagés dans les formations et leurs directions. Promotion de masters recherche ouverts à tous les étudiants quelle que soit leur origine institutionnelle. »

Amendement 25 - (Vers la création de Nantes Université) :

« La création de Nantes Université nous permettra de mettre en œuvre les actions suivantes : ...»

Amendement 26 - (Vers la création de Nantes Université) :

« Nous souhaitons que Nantes Université porte des valeurs fortes : le nouvel établissement *sera démocratique, écoresponsable*, inclusif, il garantira la liberté académique, il promouvrà la science ouverte et les ressources éducatives libres, il cherchera toujours à améliorer les conditions d'études et de travail. »

Amendement 27 - (Vers la création de Nantes Université) :

« Nous souhaitons que Nantes Université porte des valeurs fortes : le nouvel établissement sera démocratique, écoresponsable, inclusif, *il garantira la liberté académique*, il promouvrà la science ouverte et les ressources éducatives libres, il cherchera toujours à améliorer les conditions d'études et de travail. »

Amendement 28 - Structuration de l'établissement public expérimental :

- Quatre pôles réunissant les composantes universitaires et les structures de recherche universitaires ... »

Amendement 29 - Structuration de l'établissement public expérimental :

- Quatre pôles réunissant les composantes universitaires et les structures de recherche universitaires ... »

Amendement 25 - (transversal à la partie) :
« Préciser à chaque alinéa que le développement est en lien avec les axes thématiques du projet NExT. Par ailleurs, il n'y a aucune raison pour que Nantes Université continue à s'adresser à des guichets supplémentaires pour alimenter ses axes, au risque de continuer à paupériser intellectuellement l'établissement. Si tel n'est pas le cas, alors préciser que les outils de financement sollicités n'abonderont pas les thématiques de NExT. »

Amendement 26 - Ajouter :

« le nouvel établissement sera démocratique, *exemplaire dans l'application de l'égalité femme-homme*, écoresponsable, ... »

Amendement 27 - Ajouter :

« garantira la liberté académique *en soutenant financièrement les orientations scientifiques et pédagogiques de l'ensemble de ses pairs*. Il promouvrà la science ouverte et les ressources éducatives libres, il cherchera toujours à améliorer les conditions d'études et de travail ».

Amendement 28 - Ajouter un 1er tiret déclarant :

« Les UFR et composantes en général restent les structures-socles fondamentales de l'établissement »

Amendement 29 - Réaffirmer plus clairement :

« Le plan d'actions ne doit pas opérer de séparation entre les laboratoires et les UFR. La recherche est une partie intégrante des UFR. »

Amendement 30 - (Structuration de l'établissement public expérimental) :

« Quatre pôles réunissant les composantes universitaires et les structures de recherche universitaires: Humanités, Santé, Sciences & Technologie, Sociétés. *L'INSPE et l'OSUNA restent des composantes hors pôle* ; »

Amendement 31 - (Structuration de l'EPE)

Après les 3 tirets actuels du texte.

Amendement 32 - (Grands principes de gouvernance de Nantes Université)

« - Attachement au principe de démocratie universitaire ; »

Amendement 33 - Grands principes de gouvernance de Nantes Université

Amendement 34 - Grands principes de gouvernance de Nantes Université :

« - Les personnels et étudiants des établissements membres sont électeurs et éligibles pour les élections concernant Nantes Université ; »

Amendement 30 - Remplacer par :

« L'INSPE, l'OSUNA et les structures fédératives sont hors pôle et contribuent activement à la démarche d'interdisciplinarité à l'échelle de l'établissement ».

Amendement 31 - Après les 3 tirets actuels du texte, ajouter un nouveau tiret :

« Les laboratoires de recherche constituent la brique élémentaire de toute politique de la recherche. Les pôles ont vocation à mieux articuler la politique de la recherche et la politique de formation dans le cadre d'un dialogue étroit avec les composantes et les laboratoires de recherche ».

Amendement 32 - Ajouter à la suite un tiret :

« - Maintien du lien formation-recherche entre les UFR et les laboratoires de Nantes Université ; »

Amendement 33 - Demande d'ajouts/précisions :

- accompagner le projet d'une première ébauche avancée des statuts de l'établissement refondé.
- préciser la nature de gouvernance de pôle notamment pour celui de Sciences et Technologies où intervient Centrale Nantes, ayant imposé de diriger ce pôle dans la première mouture de NExT1 pendant 7 ans d'affilée, sans possibilité d'élection intermédiaire, ce qui à nouveau se heurte aux exigences d'une gouvernance démocratique et au label HRS4R exigeant une qualité dans le management des ressources humaines.
- limiter le cumul des mandats (on ne peut être directrice/directeur de composantes et directrice/directeur de pôles)

Amendement 34 - Retrait :

« Pas de vote des étudiants et personnels de l'ECN dans l'université s'il n'y a pas de réciprocité entre les établissements. »

Amendement 35 - Grands principes de gouvernance de Nantes Université :

« Le conseil d'administration de Nantes Université est composé majoritairement d'élus représentants les personnels et étudiants ; »

Amendement 36 - Grands principes de gouvernance de Nantes Université :

« Une instance, appelée directoire, réunit tous les établissements membres de Nantes Université qui s'engagent à mettre en œuvre la stratégie commune. Elle est le lieu d'élaboration de cette stratégie. »

Amendement 37 - Principes de fonctionnement de Nantes Université :

Tableau - Budget et outils de dialogues entre les membres

Amendement 38 - Principes de fonctionnement de Nantes Université :

Tableau - RH

Amendement 39 - Princeps de fonctionnement de Nantes Université : Tableau RH

« ... mais aussi, pour tous les membres, du bien-être au travail, de la lutte contre les discriminations, de *l'égalité femme-homme*, du handicap, de la promotion de la diversité, de la santé des étudiants et des personnels, de la formation professionnelle interne, de prévention des risques, et d'action sociale et sportive pour les personnels et les étudiants. »

Amendement 35 - Modification de la mention :

« Garder au moins 76% d'élus des personnels et étudiants, (comme c'est le cas actuellement à l'université).

Amendement 36 - Retrait de la mention :

« Demande la suppression du Directoire dont les prérogatives empiètent sur celles du CA. »

Amendement 37 - Ajouter :

« Afin de préserver la collégialité dans l'établissement, il sera prélevé une somme équivalent à 40% du montant total de tout financement issu d'un Appel à Projet, dans le cadre du PIA ou de l'ANR ou autre, qui sera reversée sur les crédits de base alloués aux départements et aux laboratoires, via les pôles. »

Amendement 38 - Commentaire :

« La mise en place des pôles et le transfert de compétences associés à ceux-ci doit obligatoirement se faire avec un transfert de moyen humain (BIATSS) et financier suffisant.

De plus, les moyens humains (BIATSS) dégagés par Next2 doivent aussi être dirigés vers les UFR qui ne doivent pas être les parents oubliés de cette opération (sous-entendu) qu'il serait anormal que les services universitaires (centraux) soient les premiers gagnants des moyens humains de Next2). »

Amendement 39 - Ajouter paragraphe distinct égalité femme/homme:

« - L'établissement d'une mission pérenne égalité femme - homme avec l'attribution de moyens humains et financiers pour engager une véritable politique transversal d'accompagnement, de soutien et de valorisation visant à rééquilibrer la place et la représentation des femmes à tous les niveaux et dans tous les secteurs qu'ils relèvent de l'éducation, de la recherche, et de l'administration, notamment de l'administration de la recherche. »

Amendement 41 - Principes de fonctionnement de Nantes Université (Sur la conférence annuelle RH)

« L'organisation d'une conférence annuelle des ressources humaines réunissant tous les membres. Présidée par le président de l'établissement public expérimental, elle permet, dans une perspective pluriannuelle, de débattre des politiques communes en matière de ressources humaines et notamment des éventuelles opérations de recrutements conjointes ou concertée, des opérations de recrutement en lien avec les missions de Nantes Université pour ce qui concerne le CHU mais aussi, pour tous les membres, du bien-être au travail, de la lutte contre les discriminations, de l'égalité femme-homme, du handicap, de la promotion de la diversité, de la santé des étudiants et des personnels, de la formation professionnelle interne, de prévention des risques, et d'action sociale et sportive pour les personnels et les étudiants».

Amendement 42 - Principes de fonctionnement de Nantes Université : Graduate Schools/ Graduate Programmes.**Amendement 43 - Principes de fonctionnement de Nantes Université : Graduate Schools/ Graduate Programmes.****Amendement 40 - Demande précision :**

« Place des femmes dans le nouvel établissement ? Quelle politique en faveur de l'égalité professionnelle ? »

Amendement 41 - Ajouter à la suite du texte :

« Les organisations syndicales représentatives au sein de Nantes Université seront invitées à participer à cette conférence annuelle des ressources humaines ».

Amendement 42 - Demande de précisions :

Précisions quant à l'objectif poursuivi par la création de ces Graduate Schools.

Amendement 43 - Retrait :

« Le plan d'actions ne doit pas faire mention de "graduate schools", "graduate programs" et autres projets portant les germes d'une scission entre les différentes formations à l'université et les différentes composantes de l'université (différence de traitement entre les sciences humaines, d'un côté et les Sciences, technologie et santé de l'autre, et différences entre les formations "graduate schools" et les autres). »

Amendement 44 - Principes de fonctionnement de Nantes Université : Graduate Schools/ Graduate Programmes.

Amendement 44 - Demandes précisions/modifications :
« - Rétablir la dénomination originale « Ecoles doctorales »
- Préciser la nature des moyens exacts qui abondent ces Ecoles doctorales. »

Amendement 45 - Principes de fonctionnement de Nantes Université : Graduate Schools/ Graduate Programmes. Note.

« Un travail collectif va être mené avec les pôles, les composantes, les laboratoires et les établissements concernés afin d'envisager l'adaptation du périmètre scientifique de la graduate school du fait de l'intégration de Centrale Nantes à Nantes Université et pour préparer la *création de graduate programmes s'appuyant sur des domaines d'excellence de Centrale Nantes* (mécanique-matériaux-structure, robotique et automatique, hydrodynamique et génie océanique). »

Amendement 45 - Retrait de la mention aux « domaines d'excellence de Centrale Nantes ». (Aussi domaines d'excellence de l'Université).

Amendement 46 - Principes de fonctionnement de Nantes Université : Graduate Schools/ Graduate Programmes

« La mise en place de ces graduate schools et des graduate programmes s'appuie sur le projet Triton. Les membres de Nantes Université intègrent le projet Triton et contribuent ainsi à sa gouvernance et à son déploiement. »

Amendement 46 - Ajouter en fin de paragraphe :
« ... le projet Triton s'intègre dans les axes du projet NExT2 et se déploie dans les limites du soutien financier octroyé ».

PLAN D'ACTIONS NEXT 2

VERSION AMENDEE

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

Amendements à la version VO du plan d'actions:

Texte initial

1. Le projet nantais (AM 1)

L'université de Nantes, Centrale Nantes, le CHU de Nantes et l'Inserm partagent une double conviction :

- Volonté de créer un nouveau modèle d'université (AM 2) pour unir les forces académiques tout en préservant les spécificités de chacun. Buts poursuivis :
 - o Construire une stratégie commune de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le territoire, déterminer des objectifs partagés et la manière dont chacun, dans son domaine, contribue à leur réalisation de façon solidaire ;
 - o Valoriser leurs atouts de manière cohérente, concertée et complémentaire ;
 - o Ainsi, répondre aux enjeux de développement du territoire par la formation, la recherche et l'innovation mais aussi contribuer à la transformation de ce territoire en rapprochant l'enseignement supérieur et la recherche, le CHU et les industriels. (AM 3 et 4)
- Nécessité de réinventer le fonctionnement de l'université (AM 5) en créant des pôles regroupant composantes et unités de recherche de l'université (AM 6)
 - o Permet une répartition des compétences différentes, un fonctionnement qui repose sur la confiance et le contrôle *a posteriori* ;
 - o Les pôles seront impliqués dans la définition de la stratégie commune de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
 - o Ils disposeront d'une liberté de pilotage et de gestion (AM 7) qui leur permettra de prendre les décisions les plus pertinentes. (AM 8)

Pour accélérer la réalisation de cette ambition, ces quatre membres fondateurs ont construit le projet NExT autour des deux axes d'excellence (AM 9), la « santé du futur » et « l'industrie du futur », avec le soutien du CNRS.

- Label isite obtenu en 2017 = reconnaissance de la qualité de ce projet. Buts poursuivis :

Texte amendé :

AM 1 : *Ajouter* : un préambule rappelant contexte et enjeux.

AM 2 : *Remplacer par* : « redessiner l'organisation politique et les modes de financement du système académique nantais...»

AM 3 : *Remplacer par* : «en amenant les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, le système hospitalo-universitaire, le milieu socio-économique (entreprises, associations, collectivités) à œuvrer ensemble de manière encore plus étroite. »

AM 4 : *Ajouter à la suite* : « les industriels, les administrations publiques, les PME/TPE, les structures de l'économie sociale et solidaire, les collectivités territoriales, les institutions patrimoniales et culturelles, en somme tout ce qui fait le tissu économique et social du territoire »

AM 5 : *Remplacer par* : « de fondre unités de recherche et UFR actuelles en des « Départements » dotés de la double compétence enseignement supérieur et recherche. »

AM 6 : *Commentaire* : « Cette phrase questionne sur les missions qui seront toujours attribuées aux UFR. Est-ce que l'entité UFR disparaît (Partie « R » rattachée aux pôles). Le maintien du lien entre la formation et la recherche est indispensable. Le CG émet un point de vigilance sur la structuration en pôle qui limiterait ou empêcherait la transdisciplinarité avec les autres pôles. »

AM 7 : *Retrait de la mention* jugée trop « vague et périlleuse pour l'autonomie des composantes ».

- Faire émerger et rayonner un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial à Nantes **en s'appuyant sur l'écosystème local** ;(AM 10)
- Renforcer les axes d'excellence de la recherche nantaise et **développer de nouvelles thématiques** (AM 11) en attirant de nouveaux chercheurs et en favorisant la formation par et pour la recherche, au bénéfice de l'intérêt général.
- INRAE, Oniris et l'institut de cancérologie de l'ouest sont des partenaires de ce projet, le CNRS ayant la qualité de partenaire spécifique ;
- Aujourd'hui, l'école des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire, l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes et l'institut de recherche technologique Jules Verne souhaitent participer à la création de cet établissement
 - **Démontre** l'attractivité du projet et **conforte** (AM 12) son intérêt pour le territoire.
- Seul label d'excellence à l'ouest d'une ligne Bordeaux-Lille, NExT bénéficie en outre d'un fort soutien de la région et la métropole.

Il s'agit donc bien de créer une « dynamique d'évolution et de transformation du système de l'ESR »⁷ sur le site nantais.

Cette nouvelle université, **Nantes Université**, (AM 13) s'appuie sur un projet académique qui porte les enjeux attachés à la « santé du futur » et à « l'industrie du futur ». Ce projet prend un sens tout particulier au regard de la crise sanitaire et environnementale que nous traversons, cela nous conduit à renforcer notre ambition autour de trois axes :

AM 8 : Ajouter : « les décisions les plus pertinentes dans le respect d'une répartition équilibrée des moyens humains et financiers entre les unités de recherche et les départements d'enseignement ».

AM 9 : Remplacer par : « ... de deux axes historiques, déclinées désormais en « santé du futur » ... »

AM 10 : Remplacer par : « ... en développant une politique ambitieuse de mobilité entrante et sortante des personnels et des étudiants via des partenariats pérennes et de qualité et en favorisant des rencontres internationales via tout type de manifestation (conférences, salons professionnels, compétitions scientifiques et sportives...). »

AM 11 : Ajouter : « ... de nouvelles thématiques en lien avec les axes, en attirant de nouveaux chercheurs... »

AM 12 : Corriger par : « Démontrer Et conforter »

AM 13 : Ajouter : « Cette université, refondée et renommée 'Nantes Université' »

AM 14 : Remplacer : « Incrire l'i-Site... nous sommes confrontés. » *par* :

« Incrire l'i-site dans les objectifs de développement durable de l'ONU et le contexte lié à la crise environnementale (changement climatique et effondrement de la biodiversité) et sanitaire (pandémie de Covid-19) :

- Ce contexte est révélateur de profonds changements en cours et confirme la nécessité de développer une recherche tant fondamentale qu'appliquée autour de la notion de transition. La question des transitions, comprise dans son sens le plus général, pourrait constituer à l'avenir le socle d'un troisième axe de recherche, aux côtés de « l'industrie du futur » et de la « santé du futur»

- Incrire l'i-site dans les objectifs de

⁷ Extrait de la convention du 23 juin 2014 entre l'État et l'ANR second programme d'investissement d'avenir (action IDEX/I-SITE).

développement durable (ODD) de l'ONU² et le contexte lié à la crise sanitaire et environnementale (AM 14)

- Cette crise soulève de nombreuses questions autour des transitions (écologique, industrielle, numérique...) et de la place de l'humain. (AM 15 et 16)
- Les enjeux éthiques, (AM 17) philosophiques, économiques, sociologiques, juridiques, technologiques...sont incontournables
- Nos compétences en matière de santé, sciences et technologies, sciences humaines et sociales nous permettent d'adopter une approche interdisciplinaire indispensable pour garantir une approche large et critique des problématiques auxquels nous sommes confrontés.
- Affirmer l'importance de la science ouverte et des ressources éducatives libres³
 - Volonté de favoriser la plus large diffusion des connaissances créées grâce aux fonds publics
 - Outils de rayonnement national, européen et international de la recherche et de la formation
- Construire l'Europe en participant à la création de l'université européenne EUniWell centrée sur les enjeux du « bien-être » et les ODD de l'ONU
 - Projet qui implique l'université de Nantes et donc demain l'établissement public expérimental, en résonnance (AM 18) avec les axes de l'isite. Les établissements membres de Nantes Université pourront donc participer au projet EUniWell à travers Nantes Université.

Nos établissements assument donc leurs responsabilités et se positionnent comme des acteurs des changements à venir. Les compétences qui sont les nôtres dans le domaine de la santé, des sciences et technologies, des sciences humaines et sociales, (AM 19) nous permettent de porter un projet académique répondant à ces enjeux dans toute leur diversité. => Ambition renforcée qui démontre le lien étroit entre le projet académique et « l'ouverture sur l'économie et sur le monde » (convention 2014).

- La notion de transition - souvent qualifiée d'écologique désigne un phénomène très englobant de mutation(s) qui concerne notre modèle de société dans son ensemble. Thématique transversale, qui se décline dans le temps et dans l'espace, elle présente l'intérêt de pouvoir fonder de nombreux travaux dans le domaine des SHS, auxquels pourront être associées les autres disciplines.

- Il s'agit non seulement de réfléchir de manière pluridisciplinaire sur ce que la transition signifie, voire d'en élaborer un concept interdisciplinaire, mobilisant l'expertise philosophique, juridique, psychologique, sociologique, économique, historique, politiste, etc., mais également de poser les jalons du cheminement de la transition pour en accompagner la mise en œuvre concrète. Sous l'angle du droit par ex. se pose la question des instruments adaptés : norme unilatérale, incitation, contractualisation, invention de nouveaux outils ? La géographie s'intéresse à l'adaptation des territoires aux risques générés par le changement climatique. L'économie peut définir d'autres modèles de croissance plus respectueux des ressources naturelles. La psychologie sociale étudie les comportements des consommateurs notamment, et les ressorts de leurs choix éco-responsables. Quant à l'histoire, elle place au cœur même de sa réflexion les notions de transition et de rupture chronologique... Ces questionnements animent déjà les laboratoires de recherche nantais et seront développés de façon systématique en intégrant l'apport des recherches en santé, sciences et technologies. »

AM 15 : Ajouter : « Par exemple, l'enjeu de la Santé du futur peut inclure une approche interdisciplinaire "One Health" intégrant les interactions entre l'environnement et la santé humaine et animale »

AM 16 : Ajouter : « le terme 'santé' englobe la prévention et les traitements, et plus largement le lien Santé-Environnement. »

AM 17 : Ajouter : « enjeux..., éducatifs, scientifiques, historiques, technologiques, éthiques.... »

2. Vers la création de Nantes Université

L'université de Nantes, **Centrale Nantes**, **(AM 20)** le CHU de Nantes et l'Inserm affirment leur volonté de créer un établissement public expérimental avec également l'école des beaux-arts de Nantes Saint- Nazaire, l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes et l'institut de recherche technologique Jules Verne.

La création de Nantes Université nous permettra de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Développer une approche interdisciplinaire de la formation et de la recherche sur des thématiques scientifiques stratégiques liée à l'interface ingénierie-santé et aux grands enjeux des sciences humaines et sociales notamment grâce à **des structures d'animation dédiées (AM 21)** (LABEX, clusters de recherche, etc.) :
- **Restructurer l'offre de formation de 2ème et 3ème cycle (AM 22)** en renforçant le lien entre la formation et la recherche, notamment par la mise en place de parcours de formation master-doctorat (graduate programmes) adossés aux thématiques d'excellence des équipes de recherche nantaises et fortement ouverts à l'international, dans une **logique de regroupement des forces et de décloisonnement des parcours entre acteurs académiques (AM 23)** nantais (en s'appuyant sur le projet **Triton (AM 24)** lauréat de l'appel à projets SFRI du PIA);

² En 2020, l'université de Nantes est la 4^e université française dans le classement THE Impact qui analyse les activités des universités au regard des ODD de l'ONU (rang 101-200). Elle figure parmi les 50 meilleures universités du monde s'agissant du déploiement de dispositifs garantissant des conditions de travail équitables et favorables pour tous.

³ Colin de la Higuera, professeur à l'université de Nantes, est titulaire depuis 2017 d'une chaire UNESCO « Technologies pour la formation des enseignants par les ressources éducatives libres ».

AM 18 : Remplacer par : « en conformité avec... »

AM 19 : Ajouter : « des sciences humaines et sociales, des arts et de la culture... »

AM 20 : Réforme de fond : « L'UN va « sortir » du code de l'éducation pour devenir établissement expérimental sans retour en arrière possible. Proposition d'une association avec l'ECN comme pour le CHU et l'Inserm plutôt que de la mise en place d'un établissement expérimental. »

AM 21 : Ajouter : « ... grâce à des structures d'animation dédiées préexistantes et appelées à se former... »

Commentaire associé : S'agit-il de structures déjà existantes ? Si oui le préciser et s'assurer qu'elles ont donné leur accord.

AM 22 : Demande précision : « Il n'est pas fait mention du cycle Licence dans le plan d'actions NExT2 et pourtant l'articulation premier cycle et second cycle est extrêmement importante. »

AM 23: Demande précision « La gestion des doctorants n'est pas suffisamment développée : règles de gestion commune entre l'ECN et l'UN, développement de la professionnalisation. »

AM 24 : Retrait de la mention au projet Triton qui ne prend aucunement en considération l'ensemble des partenaires fondateurs et d'autre part est un pur déni de la démocratie universitaire tant mise en avant et nécessité d'assujettir toute restructuration de l'offre de formation de 2ème et 3^{ème} cycles avec l'accord et la consultation explicite des collègues engagés dans les formations et leurs directions. Promotion de masters recherche ouverts à TOUS les étudiants quelle que soit leur origine institutionnelle.

- **(AM 25)** Développer l'attractivité internationale du site pour les enseignants-chercheurs et chercheurs et pour les étudiants, et notamment le recrutement de personnels de recherche de haut niveau en s'appuyant sur une démarche de prospection active et sur les dispositifs financiers d'accueil (NExT Talent, Connect Talent, chaires, ATIP-AVENIR) ;
- Développer la formation continue et l'innovation pédagogique ;
- Mettre en œuvre des projets internationaux stratégiques à l'échelle de Nantes Université ;
- Développer conjointement des partenariats stratégiques de moyen-long terme avec les acteurs socio-économiques (chaires industrielles, laboratoires communs) et amplifier les partenariats avec les entreprises du territoire ;
- Mettre en œuvre une politique DeepTech ambitieuse en faveur de l'entrepreneuriat et de l'incubation de projets de créations d'entreprises issues des résultats des laboratoires de recherche nantais ;
- Développer une vie de campus permettant de multiplier les échanges et encourageant la mise en œuvre de projets communs par les étudiants et les personnels.

Nous souhaitons que Nantes Université porte des valeurs fortes : le **nouvel établissement sera démocratique, écoresponsable4, inclusif, (AM 26)** il garantira la liberté académique, **(AM 27)** il promouvra la science ouverte et les ressources éducatives libres, il cherchera toujours à améliorer les conditions d'études et de travail.

Structuration de l'établissement public expérimental : **(AM 28)**

- Quatre pôles réunissant les composantes universitaires et les structures de recherche universitaires **(AM 29)** : Humanités, Santé, Sciences &Technologie, Sociétés. **L'INSPE et l'OSUNA restent des composantes hors pôle (AM 30):**
- Des établissements-composantes qui n'intègrent aucun des pôles précités : Centrale Nantes, l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes et l'école des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire ;
- Un lien renforcé avec le CHU de Nantes, l'INSERM, le CNRS et l'IRT Jules Verne. **(AM 31)**

AM 25 (transversal à la partie) : *Préciser* à chaque alinéa que le développement est en lien avec les axes thématiques du projet NExT. Par ailleurs, il n'y a aucune raison pour que Nantes Université continue à s'adresser à des guichets supplémentaires pour alimenter ses axes, au risque de continuer à paupériser intellectuellement l'établissement. Si tel n'est pas le cas, alors préciser que les outils de financement sollicités n'abonderont pas les thématiques de NExT.

AM 26 : *Ajouter* : « le nouvel établissement sera démocratique, exemplaire dans l'application de l'égalité femme-homme, écoresponsable, ... »

AM 27 : *Ajouter* : « garantira la liberté académique en soutenant financièrement les orientations scientifiques et pédagogiques de l'ensemble de ses pairs... ».

AM 28: *Ajouter un 1^{er} tiret* déclarant : « Les UFR et composantes en général restent les structures-socles fondamentales de l'établissement ».

AM 29: *Réaffirmer plus clairement* : Le plan d'actions ne doit pas opérer de séparation entre les laboratoires et les UFR. La recherche est une partie intégrante des UFR.

AM 30 : *Remplacer par* : « L'INSPE, l'OSUNA et les structures fédératives sont hors pôle et contribuent activement à la démarche d'interdisciplinarité à l'échelle de l'établissement. »

AM 31 : *Ajouter à la suite des 3 points* : « - Les laboratoires de recherche constituent la brique élémentaire de toute politique de la recherche. Les pôles ont vocation à mieux articuler la politique de la recherche et la politique de formation dans le cadre d'un dialogue étroit avec les composantes et les laboratoires de recherche »

Grands principes de gouvernance de Nantes Université : (AM 32)

- Attachement au principe de la démocratie universitaire ; (AM 33)
- Les personnels et étudiants des établissements membres sont électeurs et éligibles pour les élections concernant Nantes Université ; (AM 34)
- Chaque pôle, dirigé par un directeur, est doté d'un conseil composé majoritairement d'élus représentants les personnels et étudiants ;
- Le conseil d'administration de Nantes Université est composé majoritairement d'élus représentants les personnels et étudiants ; (AM 35)
- Le président de Nantes Université siège avec voix délibérative dans les conseils d'administration des établissements-composantes et au directoire du CHU. Les directeurs des établissements-composantes sont invités permanent au conseil d'administration de Nantes Université.

⁴ Les 20 mesures qui définissent les services publics écoresponsables concernent la mobilité durable des agents, la suppression du plastique à usage unique, une politique d'achat zéro-déforestation, une alimentation plus respectueuse de l'environnement, la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments, la suppression des produits phytopharmaceutiques, l'économie circulaire et la maîtrise de l'empreinte carbone du numérique (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/services-publics-ecoresponsables>).

AM 32 : Ajouter un tiret à la suite : « - Maintien du lien formation-recherche entre les UFR et les laboratoires de Nantes Université ; »

AM 33: Demande ajout/précisions:

- Accompagner le projet d'une première ébauche avancée des statuts de l'établissement refondé.
- Préciser la nature de gouvernance de pôle notamment pour celui de Sciences et Technologies où intervient Centrale Nantes.
- Limiter le cumul des mandats (l'on ne peut être directrice/directeur de composantes si elles existent toujours et directrice/directeur de pôles)

AM 34 : Retrait de la mention : pas de vote des étudiants et personnels de l'ECN dans l'Université sans réciprocité.

AM 35 : Modification de la mention : « Garder au moins 76% d'élus des personnels et étudiants, (comme c'est le cas actuellement à l'université). »

- Une instance, appelée directoire, (AM 36) réunit tous les établissements membres de Nantes Université qui s'engagent à mettre en œuvre la stratégie commune. Elle est le lieu d'élaboration de cette stratégie. Elle prépare les décisions du CA de Nantes Université. Elle peut confier à l'un des membres la mission de développer des actions, de porter des projets, au service et au nom de tous.
 - o Le bureau du directoire veille à la cohérence entre la stratégie de déploiement de l'i- site et la politique mise en œuvre au sein de Nantes Université s'agissant de la santé du futur et de l'industrie du futur. A ce titre, les quatre membres de fondateurs de l'i-site (Nantes Université, Centrale Nantes, le CHU de Nantes et l'Inserm) sont membres du bureau. La composition précise du bureau est déterminée par le règlement intérieur de Nantes Université.
- Le conseil académique, composé exclusivement de représentants des personnels et des étudiants, est compétent en matière de formation, recherche, vie étudiante, relations européennes et internationales et ressources humaines hors établissements-composantes. Il rédige des rapports, formule des préconisations mais est aussi doté d'un pouvoir de décision. Il se compose d'une commission permanente et d'une commission de la vie étudiante.
- Nantes Université est également doté d'un comité d'éthique, de déontologie et d'intégrité scientifique ainsi que d'un conseil d'orientation stratégique.

AM 36 : Retrait de la mention : Demande la suppression du Directoire dont les prérogatives empiètent sur celles du CA.

Principes de fonctionnement de Nantes Université

<p>Budget et outils de dialogues entre les membres</p>	<p>Le conseil d'administration de Nantes Université, après avis du directoire approuve</p> <ul style="list-style-type: none"> - une lettre d'orientation budgétaire issue du débat d'orientation budgétaire, - les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les pôles, - les contrats d'objectifs et d'engagements avec les établissements-composantes, - les déclinaisons opérationnelles de la convention d'association du CHU à Nantes Université, - la convention de mixité renforcée entre Nantes Université et l'INSERM. <p>Ces contrats font l'objet de déclinaisons annuelles présentées au directoire et au conseil d'administration de Nantes Université.</p> <p>La cohérence globale de l'action est donc garantie à la fois par la gouvernance de Nantes Université et par des outils pluriannuels de dialogue entre Nantes Université, les pôles, les établissements-composantes et avec l'ensemble des membres du directoire. (AM 37)</p>
<p>RH (AM 38)</p>	<p>Afin de permettre l'élaboration de politiques communes en matière de ressources humaines, définies et portées en commun par tous les membres, les statuts de Nantes Université prévoiront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation d'une conférence annuelle des ressources humaines réunissant tous les membres. Présidée par le président de l'établissement public expérimental, elle permet, dans une perspective pluriannuelle, de débattre des politiques communes en matière de ressources humaines et notamment des éventuelles opérations de recrutements conjointes ou concertée, des opérations de recrutement en lien avec les missions de Nantes

AM 37 : Rajouter : « Afin de préserver la collégialité dans l'établissement, il sera prélevé une somme équivalente à 40% du montant total de tout financement issu d'un Appel à Projet, dans le cadre du PIA ou de l'ANR ou autre, qui sera reversée sur les crédits de base alloués aux départements et aux laboratoires, via les pôles. »

AM 38 : Commentaire : « La mise en place des pôles et le transfert de compétences associés à ceux-ci doit obligatoirement se faire avec un transfert de moyen humain (BIATSS) et financier suffisant.

De plus, les moyens humains (BIATSS) dégagés par Next2 doivent aussi être dirigés vers les UFR qui ne doivent pas être les parents oubliés de cette opération (sous-entendu qu'il serait anormal que les services universitaires (centraux) soient les premiers gagnants des moyens humains de Next2). »

	<p>Université pour ce qui concerne le CHU mais aussi, pour tous les membres, du bien-être au travail, de la lutte contre les discriminations, de l'égalité femme-homme, (AM 39 + 40) du handicap, de la promotion de la diversité, de la santé des étudiants et des personnels, de la formation professionnelle interne, de prévention des risques, et d'action sociale et sportive pour les personnels et les étudiants. (AM 41)</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adoption par les membres d'une charte des recrutements des enseignants-chercheurs permettant de définir des principes communs s'appuyant notamment sur la stratégie européenne de ressources humaines pour les chercheurs (HRS4R).
Diplômes	<p>Chaque établissement-composante fait apparaître sur les diplômes qu'il délivre son logo qui mentionne le nom de Nantes Université, conformément à l'architecture de marque. Ces diplômes peuvent être co-signés par le président de Nantes Université si le conseil d'administration de l'établissement-composante en fait la demande. Les diplômes de doctorat délivrés dans le cadre des Graduate schools et les diplômes de master délivrés dans le cadre des graduate programmes portent la signature de Nantes Université. Quand ces formations sont opérées par un établissement-composante, il s'agit d'une double signature.</p>
Comité de conciliation	<p>Afin d'assurer le respect des engagements de chaque membre de Nantes Université, un comité de conciliation est créé. Composé de médiateurs indépendants et de représentants des établissements concernés, il peut être saisi par le président de Nantes Université pour formuler des recommandations.</p> <p>Si un membre ne met pas en œuvre ces recommandations dans le délai prévu, le président de Nantes Université peut décider, après avis conforme du conseil d'administration, de suspendre le versement des fonds de l'i-site NExT à ce membre, jusqu'à la mise en conformité de ses actions avec ses engagements.</p>

AM 39 : Ajouter paragraphe distinct :

- « L'établissement d'une mission pérenne égalité femme-homme avec l'attribution de moyens humains et financiers pour engager une véritable politique transversal d'accompagnement, de soutien et de valorisation visant à rééquilibrer la place et la représentation des femmes à tous les niveaux et dans tous les secteurs qu'ils relèvent de l'éducation, de la recherche, et de l'administration, notamment de l'administration de la recherche. »

AM 40 : Demande précision : « Place des femmes dans le nouvel établissement ? Quelle politique en faveur de l'égalité professionnelle ? »**AM 41 : Ajouter à la suite du texte** « Les organisations syndicales représentatives au sein de Nantes Université seront invitées à participer à cette conférence annuelle des ressources humaines ».

Clause de sortie	<p>En cours d'expérimentation, la participation de tout établissement-composante à Nantes Université peut être interrompue selon les modalités suivantes.</p> <p>L'établissement-composante peut notifier, par un vote de son conseil d'administration, sa décision de quitter Nantes Université. Cette décision produit effet à l'expiration d'un exercice budgétaire sous réserve qu'elle ait été notifiée au moins six mois avant la fin de cet exercice.</p> <p>Nantes Université peut notifier, par un vote de son conseil d'administration, sa décision d'exclure un établissement-composante qui a manqué à ses engagements à son égard. Cette exclusion produit effet à l'expiration d'un exercice budgétaire sous réserve qu'elle ait été notifiée au moins six mois avant la fin de cet exercice.</p> <p>Dans les deux cas, dès notification, les parties recherchent un accord déterminant les modalités du retrait ou de l'exclusion. Ces conditions sont approuvées par le conseil d'administration de l'établissement-composante concerné et par le conseil d'administration de Nantes Université. Elles opèrent une répartition des engagements communs entre les établissements concernés sur la base de critères objectifs, et déterminent les modalités éventuelles de poursuite d'une coopération sur des champs particuliers. Si aucun accord ne peut être trouvé, le ou les ministres de tutelle des établissements concernés déterminent les conditions du retrait ou de l'exclusion.</p> <p>Dans tous les cas, à la prise d'effet de la décision de retrait ou d'exclusion, l'établissement-composante retrouve la totalité des prérogatives qu'il a transférées à Nantes Université.</p>
------------------	--

Signature des publications Scientifiques	Tous les établissements adoptent une charte de signature commune des publications scientifiques.
Graduate Schools/ Graduate Programmes (AM 43) (AM 44)	<p>L'organisation de Nantes Université prévoit la création de nouvelles structures, les « graduate schools », pour le développement d'une offre de formation master-doctorat de rang international. (AM 42) Ces graduate schools proposent la structure de l'offre graduate pour leur champ thématique.</p> <p>Chaque graduate school est pilotée par un comité composé des laboratoires, pôles, composantes et établissements membres de l'EPE impliqués, qui portent les formations et les moyens associés. Sa coordination est assurée par un des membres du comité de pilotage qui est chargé, au nom de Nantes Université, d'animer la réflexion et le travail collectif.</p> <p>Les graduate schools mettent notamment en place des parcours de formation master-doctorat, appelés « graduate programmes », adossés aux thématiques d'excellence des équipes de recherche de Nantes Université, à forte visibilité, fortement ouverts à l'international, dans une logique de décloisonnement de la formation et de la recherche, de regroupement des forces et de décloisonnement des parcours entre acteurs académiques.</p>

AM 42: Ajouter : Précisions quant à l'objectif poursuivi par la création de ces Graduate Schools.

AM 43 : Retrait : de toutes mentions aux « Graduates Schools », « Graduate programs » et tous projets portant les germes d'une scission entre les différentes formations à l'université et les différentes composantes de l'université .

AM 44: Proposition ajouts :

- Oser rétablir la dénomination originale « Ecoles doctorales »
- Préciser la nature des moyens exacts qui abondent ces Ecoles doctorales.

A la date de la création de Nantes Université, quatre graduate schools sont mises en place comme prévu dans le projet Triton, lauréat de l'appel à projets SFRI du PIA :

- Une graduate school « Health Sciences and Technologies », coordonnée par XXX⁵, dont le périmètre comporte l'ensemble des disciplines de la biologie, de la santé et du sport,
- Une graduate school « Engineering and Systems », coordonnée par XXX, dont le périmètre comporte l'ensemble des disciplines liées à l'ingénierie, à l'automatique et aux systèmes⁶,
- Une graduate school « Mathematics and ICT », coordonnée par XXX, dont le périmètre comporte les disciplines des mathématiques, de l'informatique, de l'électronique et des télécommunications,
- Une graduate school « Matter, Molecules and Materials », coordonnée par XXX, dont le périmètre comporte l'ensemble des disciplines liées à la chimie, à la physique des matériaux, à la physique subatomique et à la planétologie.

⁵L'identification du coordonnateur de chaque graduate school va faire l'objet d'un travail collectif d'ici le vote du plan d'actions par les partenaires en tenant compte du poids de chaque acteur dans la formation graduate et la recherche.

⁶ Un travail collectif va être mené avec les pôles, les composantes, les laboratoires et les établissements concernés afin d'envisager l'adaptation du périmètre scientifique de la graduate school du fait de l'intégration de Centrale Nantes à Nantes Université et pour préparer la création de graduate programmes s'appuyant sur **des domaines d'excellence de Centrale Nantes (AM 45)** (mécanique-matériaux-structure, robotique et automatique, hydrodynamique et génie océanique).

AM 45 : Retrait de la mention aux « domaines d'excellence de Centrale Nantes ». (Aussi domaines d'excellence de l'Université)

	<p>La mise en place de ces graduate schools et des graduate programmes s'appuie sur le projet Triton. Les membres de Nantes Université intègrent le projet Triton et contribuent ainsi à sa gouvernance et à son déploiement. (AM 46)</p>
Classements	<p>Nantes Université et ses établissements-composantes conviennent ensemble de la manière de gérer leur intégration dans les classements nationaux et internationaux dans l'objectif de contribuer au mieux au rayonnement et à l'attractivité du site nantais, et ce préalablement à toute initiative en direction des organismes qui produisent ces classements.</p>
Garanties apportées aux établissements composantes	<p>Les établissements-composantes conservent leur personnalité morale et l'ensemble des prérogatives découlant de leurs statuts. Conformément à ces statuts, ils exercent pleinement leurs prérogatives et développent une stratégie propre en cohérence avec la stratégie commune de Nantes Université qu'ils contribuent à mettre en œuvre.</p> <p>Leurs crédits et emplois leurs sont directement affectés par les autorités compétentes et sont négociés directement avec elles. Le conseil d'administration de Nantes Université, après avis conforme du conseil d'administration des établissements-composantes concernés, peut toutefois demander à ces autorités compétentes d'affecter directement des crédits ou des emplois à Nantes Université ou à ses établissements composantes.</p> <p>Les établissements-composantes conservent leur capacité à générer des ressources propres, et à contractualiser directement avec les partenaires privés et publics, nationaux et internationaux.</p> <p>Les établissements-composantes gardent la responsabilité de la délivrance ainsi que de l'accréditation de leurs diplômes spécifiques (titre d'ingénieur, titre d'architecte, masters internationaux, bachelor, etc.), ou encore des diplômes propres préparés sous leur responsabilité.</p>

AM 46 : Ajouter en fin de paragraphe : « ... le projet Triton s'intègre dans les axes du projet NExT2 et se déploie dans les limites du soutien financier octroyé ».

Pour mettre en œuvre ces actions, une feuille de route 2020-2022 est définie. Elle tient compte de deux paramètres essentiels :

- Les changements à la tête de trois des établissements impliqués dès l'origine dans le projet (CHU de Nantes, Centrale Nantes, Université de Nantes).
- L'enjeu d'implication des parties prenantes et des communautés

Conclusion :

En faisant émerger et rayonner un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial à Nantes, notamment sur la santé du futur et l'industrie du futur;

En garantissant la liberté de la recherche et donc en pensant en toute indépendance l'évolution de la société et de notre environnement en ayant pour seule fin la poursuite de l'intérêt général ;

En assurant l'accès le plus large aux connaissances par la promotion de la science ouverte et des ressources éducatives libres ;

En portant un projet d'université européenne centré sur le « bien-être » ;

En s'appuyant sur l'expertise des chercheurs dans le domaine de la santé, des sciences et technologies, des sciences humaines et sociales ;

En proposant des formations de qualité, adossées à la recherche et accessibles au plus grand nombre ;

En rapprochant université, écoles, organismes de recherche, CHU et industriels ;

En créant un établissement public expérimental écoresponsable et inclusif;

En cherchant à améliorer sans cesse les conditions d'étude et de travail ;

En élaborant, par une gouvernance démocratique, une stratégie commune pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sur le territoire ;

Les membres de Nantes Université s'engagent résolument dans une démarche citoyenne, socialement responsable, et entendent apporter leurs contributions aux actions menées pour déployer l'agenda 2030 défini par l'ONU.

Annexe : Tableau comparatif engagements et réalisations (*en cours*)

POINTS DE VIGILANCE

NANTES UNIVERSITE

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

Quelques points de vigilance à avoir dans la discussion des statuts de Nantes Université :

Point 1 - Préciser les contours et le champ d'action du nouveau conseil académique.

Point 2 - Préciser les modalités de cohabitation entre les formations élitistes des *Graduate Schools* et les formations master et doctorales déjà proposées par les composantes.

Point 3 - Associer les personnels des services de relations internationales à la mise en œuvre des *Graduate Schools*.

Point 4 - L'établissement public expérimental devra signifier fortement son attachement au service public de l'enseignement et de la recherche.

Point 5 - Les développements engendrés par NExT ou Nantes Université ne doivent pas induire un déséquilibre entre les services de proximité et ceux en central.

Point 6 - Dans Nantes Université, la part revenant aux représentants élus des personnels dans les instances devra être prépondérante.

Point 7 - Le processus d'élaboration de la politique de recherche devra être précisée dans les statuts de Nantes Université.

Point 8 - Le risque de déséquilibre entre les pôles doit être un point de vigilance. Le traitement équitable des pôles dans l'allocation des ressources doit être un principe fondamental de l'EPE.

Point 9 - Les missions de service public de l'enseignement et de la recherche devront être précisées dans les statuts de Nantes Université à l'image de l'exemple de l'Université Grenoble-Alpes.

Point 10 - Les valeurs d'établissement écoresponsable, d'égalité femmes/hommes, de science ouverte devront être précisées dans le cadre des statuts de Nantes Université.

Point 11 - Les notions d'excellence ou d'interdisciplinarité appellent un débat au sein de la communauté universitaire afin d'éviter un usage trop extensif.

Point 12 - Point de vigilance sur la structuration en pôle qui limiterait ou empêcherait la transdisciplinarité avec les autres pôles.

Point 13 - La Nouvelle université devra être particulièrement attentive à la mise en place de réelles modalités de concertation et de discussion sur les grands enjeux de l'établissement afin de garantir la construction d'un établissement universitaire démocratique.

Point 14 - En lien avec le point de vigilance précédent, une attention très particulière doit être donnée à la communication de l'établissement en direction des personnels. Et, dans cette perspective, à la traduction de l'ensemble des termes anglais dans les statuts - notamment, celui de *Graduate School*.

Point 15 - Au vu des changements importants induits, il semblerait nécessaire de préciser davantage l'intérêt et la pertinence pour l'Université de Nantes de s'engager dans la création d'un établissement expérimental et de réinventer le fonctionnement de l'Université.

Point 16 - Si le projet de Nantes Université prévoit la suppression des CHSCT au profit du CSA, les représentants syndicaux réaffirment, unanimement, leur attachement au maintien des CHSCT.

Point 17 - La Nouvelle Université ne doit pas favoriser les financements sur appels, sources de déséquilibre et de précarisation, mais plutôt, renforcer et réviser son mode d'attribution des moyens pérennes.

Point 18 - Il serait pertinent de préciser le cadre des possibles dérogations au code de l'éducation, sources d'inquiétude auprès des personnels.

Point 19 - Les statuts devraient prévoir la possible participation des représentants du personnel à la nouvelle conférence annuelle des ressources humaines.

Point 20 - Les statuts devront prévoir les modalités d'accès des étudiants et personnels des établissements-composantes aux divers services proposés par l'Université (sport, santé, formation, etc.)

Point 21 - Importance pour le nouvel établissement de se doter de réels contre-pouvoirs et de garantir un équilibre sûr entre les différentes instances décisionnaires.